

Procès - verbal

SESSION

du mardi 15 mars 2022
à Lons le Saunier

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
JURA

La Chambre d'agriculture du Jura s'est réunie pour tenir sa session le mardi 15 mars 2022, en présentiel au siège à Lons le Saunier et en visioconférence.

Présents

Mesdames, Messieurs les membres de la Chambre d'agriculture du Jura,

Monsieur Alpy Jean-Baptiste
Monsieur Bailly Franck
Madame Bailly Isabelle
Monsieur Bourgeois Patrick
Monsieur Buchet Christophe
Monsieur Camuset Alexandre
Monsieur Druot Eric
Monsieur Duquet Vincent
Monsieur Ferreux Emmanuel
Monsieur Gérard Christian
Monsieur Gros Jean-Pierre
Monsieur Lavrut François
Monsieur Louis Jacques
Madame Michaud Sylvie
Monsieur Mougeot Patrick
Monsieur Moyne Gilbert
Madame Patenat Marielle
Monsieur Perrot Frédéric
Monsieur Rizzi Emmanuel
Monsieur Saive Nicolas
Monsieur Schouwey Emmanuel
Monsieur Vuitton Patrick

Excusés ou absents

Messieurs les membres de la Chambre d'agriculture du Jura,

Madame Banderier Yevgeniya
Monsieur Blondeau Olivier
Monsieur Bongain Cédric
Monsieur Bouillet Mathias
Madame Duc Carmel
Madame Grossiord Elise
Monsieur Guillot Rémy
Monsieur Jouffroy Jean
Monsieur Perrod Emmanuel
Monsieur Perrodin Nicolas
Madame Poncet Lucie
Monsieur Poncet Sylvain
Monsieur Socie Yves

S O M M A I R E

Accueil par M. François Lavrut, président.....	4
Adoption du procès-verbal de la session du 26 novembre 2021	5
Présentation et adoption du compte financier 2021	6
Nos engagements au contrat d'objectifs et de performance	21
Intervention de M. François Lavrut, président.....	52
Débat avec la salle et interventions des invités	58
Clôture par M. le préfet du Jura	71

Accueil par M. François Lavrut, président

Monsieur François Lavrut

Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de débiter cette session de printemps de la Chambre d'agriculture où nous aborderons principalement le compte administratif ainsi que le compte rendu d'activité qui sera le thème de la session. Je ferai ensuite mon intervention sur des points d'actualité. Le préfet clôturera la session, avec un débat auparavant. Il s'agit donc d'une session classique.

Je remercie tous mes collègues élus pour leur présence, ainsi que les salariés, l'encadrement, le représentant du personnel et les invités. Je salue plus particulièrement les directeurs de l'administration, Monsieur Pratz pour la Banque de France, Monsieur Iemmolo pour la DDT¹, Monsieur Jund notre agent comptable ainsi que Madame Brulebois qui nous fait l'honneur, en tant que députée, d'être présente à notre session.

Je remercie également nos invités, à savoir entre autres, Monsieur le président de CER France, Madame la présidente de la SVJ², etc, je ne vais pas tous les citer. Merci à Franck David qui représente le président du Conseil départemental, ici à la tribune.

J'ai reçu diverses excuses, des députés, des sénateurs et différents invités qui ne pouvaient pas être présents aujourd'hui.

Nous avons aussi deux personnes en visioconférence : Patrick Mougeot et Dominique Chauvin et je les en remercie. Si nous avons mis cette visioconférence en place, c'est parce que ces invités sont positifs au Covid19. Même s'ils n'ont pas de symptômes, ils ont souhaité préserver les autres. Merci à eux.

Notre chargée de communication, Lisa Tigri, est présente pour prendre l'ensemble des membres en photo afin que nous puissions mettre à jour notre trombinoscope. Si certains ne se sont pas fait prendre en photo en arrivant, je souhaiterais qu'ils le fassent avant de partir afin de pouvoir cibler l'ensemble des élus de la Chambre. Nous ferons la même chose pour le personnel, ce qui permettra de localiser les actions et de visualiser les agents qui travaillent sur chaque action. Merci à vous. C'était prévu en extérieur, mais vu le temps pour le moment, nous le ferons plutôt à l'intérieur.

Nous avons à présent largement le quorum - nous l'avons déjà à 9 heures 55- puisque j'ai vu arriver deux ou trois de mes collègues.

¹ Direction départementale des territoires

² Société de viticulture du Jura

Adoption du procès-verbal de la session du 26 novembre 2021

Monsieur François Lavrut

Nous devons approuver le procès-verbal de la session du 26 novembre 2021. Il est disponible sur le site Internet de la Chambre d'agriculture et vous pouvez le consulter au format papier à la Chambre d'agriculture. Il s'agit de la reprise de l'enregistrement complet ; le document est donc relativement épais. Est-ce que vous avez des remarques ? Je n'en vois pas. Je vous propose de l'adopter.

Adoption du procès-verbal de la session du 26-11-2021



Vote pour adoption

Membres élus :	35
Quorum :	18
Membres présents :	22
Votes contre :	0
Votes abstention :	0
Votes pour :	22

Contre = carton rouge
Abstention = carton bleu
Pour = carton vert

Session Chambre d'agriculture du Jura du 15-03-2022

3

**VOTE : 0 contre et 0 abstention
(dont 1 vote en visioconférence)
Le procès-verbal de la session du 26 novembre 2021
est adopté à l'unanimité**

Je vous remercie pour l'adoption du procès-verbal.

Présentation et adoption du compte financier 2021

Monsieur François Lavrut

Compte financier 2021 Faits marquants



- Impact COVID 19 encore !
 - Une complexification des actions en lien avec les restrictions sanitaires
 - Des absences de salariés
 - MAIS des prestations un peu supérieures aux hypothèses du BR 2021
 - Grâce aux efforts des équipes et à la confiance de nos clients
- Augmentation de la masse salariale pour développer des services
- Signature du Contrat d'Objectifs et de Performance au national
- Investissements : études complémentaires nécessaires et délais externes ont impliqué un report sur 2022
- Situation financière saine mais adaptation toujours nécessaire pour agir demain pour l'agriculture et les territoires

Session Chambre d'agriculture du Jura du 15-03-2022

5

Je vous propose de passer à l'adoption du compte financier 2021 et aux délibérations qui suivront. Je passe la parole à la directrice.

Madame Estelle Wurpillot

Merci président. Lors de la session de novembre, nous avons présenté un budget rectificatif pour l'année 2021 et le budget initial pour cette année 2022. L'exercice, pour cette session, va consister à vous présenter le compte financier 2021, donc le point d'atterrissage de notre exercice 2021. Nous avons pris l'option de vous le présenter en comparaison avec le BR³, ce qui va vous permettre de voir l'évolution de fin d'année de la structure.

Les points saillants sur notre compte financier -donc les éléments qui conduisent à cet atterrissage- restent l'impact de la Covid19 sur notre fonctionnement de Chambre d'agriculture, finalement plus sur le fonctionnement que sur les actions, puisque nous avons réussi à conduire les prestations ou les conventions que nous avons. Nous avons réussi à faire le travail, mais cela a été beaucoup plus compliqué, avec des mesures de restriction qui ont conduit à revoir les modalités d'organisation. Il y a eu aussi des absences de certains salariés pour garder les enfants ou parce qu'ils étaient positifs.

³ Budget rectificatif

Nous n'avons heureusement pas eu de cas graves, de situations compliquées, mais cela a tout de même pas mal perturbé notre fonctionnement et cela continue à le perturber aujourd'hui, même si les mesures se sont un peu allégées. Nous avons tout de même réussi à conduire nos actions puisque vous verrez que les prestations seront un peu supérieures aux hypothèses que nous avons pu faire au mois de novembre de l'année précédente. Il y a eu une grosse mobilisation de la part des équipes et une confiance des agriculteurs qui ont continué à venir chez nous pour trouver de l'accompagnement.

Le compte financier est également marqué par l'augmentation de la masse salariale. Ceci avait fait l'objet du débat lors de la dernière session. Nous avons un recul de la masse salariale ces dernières années, avec des difficultés de recrutement. Nous avons prévu d'augmenter cette masse salariale pour revenir au niveau antérieur, mais nous souhaitons faire cette augmentation en allant chercher de nouvelles compétences pour être plus en phase avec les besoins du terrain. Nous avons donc recherché de nouveaux profils, de nouvelles compétences et ces recrutements ont permis que nous soyons un peu plus solides sur certaines thématiques sur lesquelles nous n'étions pas très investis, ou moins investis parce que nous manquions de moyens.

L'autre point qui est à souligner également, c'est que le COP⁴ qui lie le réseau des chambres d'agriculture à l'Etat a été signé en fin d'année, donc en novembre de l'année dernière. Ce contrat vise à réorganiser le réseau, ou en tous cas à affirmer le rôle de la tête de réseau qu'est l'APCA⁵ et bien coordonner les actions des chambres départementales et régionales sur le territoire pour essayer de mutualiser ce qui peut l'être et coordonner nos compétences sur l'ensemble du territoire.

Ce contrat a été signé en fin d'année 2021, il n'a donc pas d'impact direct sur notre compte financier de l'année 2021. Il valide ce qui était en préparation. Pour nous, l'impact sera plutôt de l'ajustement de factures sur le fonctionnement puisque les fonctions supports qui ont été mutualisées retrouvent une normalité dans leur fonctionnement. On a une facture qui est un peu moindre que ce qu'on imaginait initialement. Même chose sur l'informatique qui a été reprise par le niveau national, avec quelques bonnes nouvelles après pas mal de mauvaises sur les factures informatiques.

Ce qui a marqué aussi notre année 2021, ce sont les investissements car ils ont surtout été retardés. Nous aurions dû faire beaucoup d'investissements immobiliers pour la Chambre d'agriculture et nous avons eu en fait pas mal d'études complémentaires à faire, ce qui fait qu'on a plutôt conduit des études en 2021 pour pouvoir -nous l'espérons- réaliser les travaux cette année, en 2022.

En appréciation générale, mais après on verra avec les chiffres, je pense que nous avons une situation financière saine. Par contre, c'est en mouvement, c'est-à-dire que le nouveau COP nous donne des obligations de résultat. Il va donc falloir que nous adaptions progressivement le fonctionnement de la Chambre d'agriculture pour être toujours en phase avec les besoins du monde agricole et de notre monde rural.

Je suis donc rassurée sur la situation, mais en même temps nous sommes obligés de bouger. Je peux conclure de cette façon.

⁴ Contrat d'objectifs et de performance

⁵ Assemblée permanente des chambres d'agriculture

Monsieur François Lavrut

Merci Estelle (Wurpillot). Le préfet du Jura nous rejoindra vers 11 heures 15 pour participer à la deuxième partie de nos travaux. Il ne pouvait pas se libérer avant. Je laisse la parole à Denis (Legrand) pour le compte financier 2021.

Monsieur Denis Legrand

Je vais vous présenter la partie fonctionnement d'abord et investissement ensuite. Les élus ont eu dans leur pochette le détail presque absolu du compte financier et la note de l'ordonnateur qui est plus précise que ce que nous allons voir ici. Elle permet d'approfondir éventuellement les éléments. Je ne parlerai que de comparaisons avec le budget rectificatif 2021. Dans la note, il y a quelques éléments liés au compte financier 2020 si vous le souhaitez. Je ne vais pas les reprendre pour ne pas perturber les comparaisons dans le discours, sinon ce sera trop difficile à suivre.

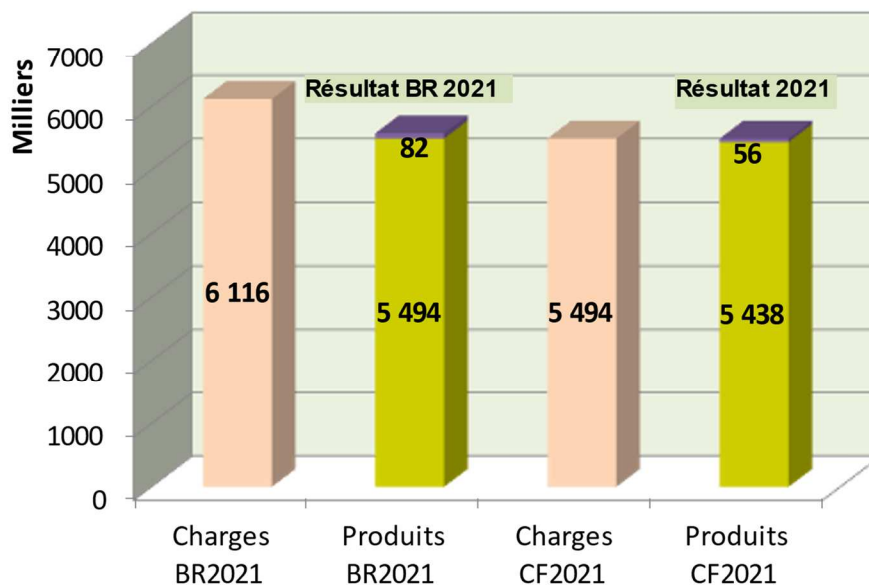
Compte financier 2021

Section fonctionnement et résultat

Session Chambre d'agriculture du Jura du 15-03-2022

6

CF 2021 – Résultat fonctionnement



Session Chambre d'agriculture du Jura du 15-03-2022

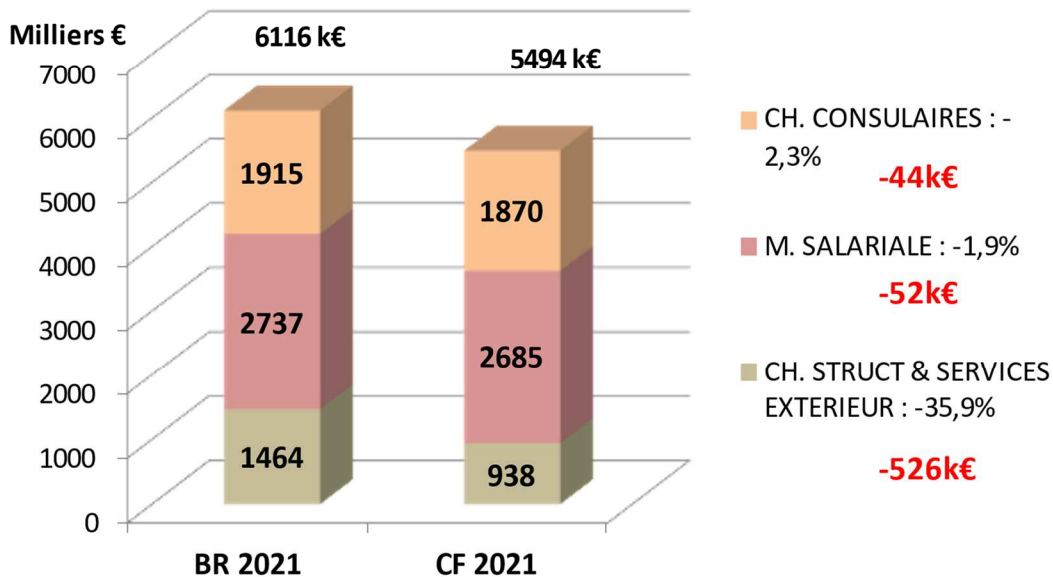
7

Le résultat de fonctionnement global se solde par un déficit de 55 965 € contre 82 432 € prévus en BR 2021. Les charges totales sont de 5 493 909 € et les produits sont de 5 437 944 €. Les écarts sont importants ; j'y reviendrai par la suite pour expliquer comment on passe de 6 116 000 € de charges prévues au BR à 5 494 000 €.

CF 2021 - charges



Evolution des charges :- 622 k€ / - 10,2%



Session Chambre d'agriculture du Jura du 15-03-2022

8

Au niveau des charges, l'évolution est de -622 000 € par rapport au budget rectificatif. Le poste qui baisse le plus est celui des charges de structure et les services extérieurs qui aboutissent à un montant de 938 154 €, en baisse de 525 000 €, c'est-à-dire de 36% par rapport au budget rectificatif 2021. L'écart de +500 000 € se justifie principalement par l'élément exceptionnel qui est l'opération immobilière de Champagnole qui a consisté à un échange de locaux avec la communauté de communes de Champagnole Nozeroy Jura. Il était prévu de finaliser en fin d'année 2021. Les délais administratifs et surtout notariaux nous ont empêchés de traduire comptablement parlant cette opération sur la fin de l'année 2021. Ce que nous avons prévu de faire en 2021 sera donc réalisé en 2022. C'est ce qui explique l'essentiel de l'écart important entre les charges prévues au BR et celles réalisées au final. Sans cet élément exceptionnel -qui est vraiment très exceptionnel-, l'évolution est de -24 354 €, c'est-à-dire -2,7% au niveau des charges de structure et de services extérieurs par rapport aux mêmes charges dans le BR 2021. Dans ces évolutions, il y a une hausse de certains achats et de fournitures, notamment 11 000 € de plus sur les achats d'études et de prestations de services qui sont refacturés dans nos prestations. Il n'est donc pas forcément négatif de voir cette partie-là augmenter. Une baisse de 8 000 € sur le poste eau-gaz-électricité par rapport à ce qui était prévu, ce qui ne va peut-être pas durer... Une diminution de 5 000 € sur le poste de déplacements, services postaux et services extérieurs. Dans cette diminution, il y a néanmoins une augmentation du poste intérimaires de +7 000 €.

Nous en reparlerons sur la masse salariale, mais c'est un pendant aux difficultés de recrutement que nous avons pu rencontrer ou aux choix que nous avons faits par rapport à l'évolution des emplois. Une augmentation des frais de déplacements des agents de 10 000 €, ce qui traduit aussi la reprise de l'activité. Une baisse des frais postaux et télécommunications de 23 000 € par rapport au BR. Une augmentation des coûts pédagogiques de formation des agents de plus de 21 000 €, preuve que nous continuons à former nos agents et que les formations se sont mieux déroulées que ce que nous pensions en lien avec le Covid19. Une diminution des coûts directement liés à des actions opérationnelles, pour environ 20 000 € de moins. Ce sont plutôt des analyses ou des choses comme cela que nous n'avons pas faites par rapport à la prévision que nous avons en termes d'activité. Une augmentation de 21 000 € sur les charges diverses de fonctionnement. C'est essentiellement la traduction de ce qui a été voté à la session précédente sur les dévalorisations ou l'annulation des titres de participation de parts sociales et autres. Voilà pour cette partie charges de structure.

La masse salariale se monte à 2 685 000 €, en baisse de 51 000 €, c'est-à-dire -1,9% par rapport au BR 2021, sachant que dans le BR 2021, nous avons encore des sécurités budgétaires pour environ 50 000 €, sécurités budgétaires qui n'ont pas été actionnées. Au final, sans cet élément un peu exceptionnel puisque c'est une sécurité, l'évolution est de -1 700 €, c'est-à-dire que la masse salariale avait bien été prévue dans le budget rectificatif 2021. L'effectif qui est rémunéré par cette masse salariale arrive à 48,4 ETP⁶. Ce que l'on peut dire, c'est que la stratégie en matière de politique de ressources humaines a été maintenue depuis quelques années. C'est-à-dire qu'on utilise du personnel intérimaire, d'où ce que j'indiquais tout à l'heure sur les charges de personnels intérimaires plutôt que des CDD⁷ pour faire des renforts sur un certain nombre d'actions, comme les campagnes PAC⁸ ou les ATE⁹ (plans de fumure) auprès des exploitations. On redéploie également les missions des agents qui sont partis sur le personnel en présence avant d'avoir recours à de nouvelles embauches. Et certains salariés absents en maladie ou en maternité ne sont pas remplacés ou pas tout de suite, on privilégie d'abord la répartition des tâches sur les agents présents. En fin d'année 2021, comme on l'avait prévu, nous avons tout de même embauché cinq personnes pour renforcer les équipes en place puisque cela fait partie de l'évolution qui a été présentée par Estelle (Wurpillot) en introduction. Ceci s'est mis en place fin 2021, avec des impacts sur la masse salariale qui sont forcément très réduits sur la partie compte financier 2021.

Les charges consulaires sont à 1 870 000 €, en baisse de 44 000 € par rapport au budget rectificatif, donc -2,3%. Ce sont essentiellement les subventions et cotisations qui s'élèvent à 1 750 000 €. Elles sont en baisse de 33 000 € par rapport au BR, sachant que dans ces subventions et cotisations, il y a essentiellement des cotisations obligatoires qui sont inférieures de 24 000 € à ce que nous avons prévu dans le BR 2021. Il y a 8 000 € de plus pour la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et 30 000 € de moins pour les cotisations APCA qui sont des cotisations soit pour le fonctionnement de l'APCA, soit pour des services rendus par l'APCA aux régions et aux départements. Sur cette partie « cotisations obligatoires », j'ai fait le tour.

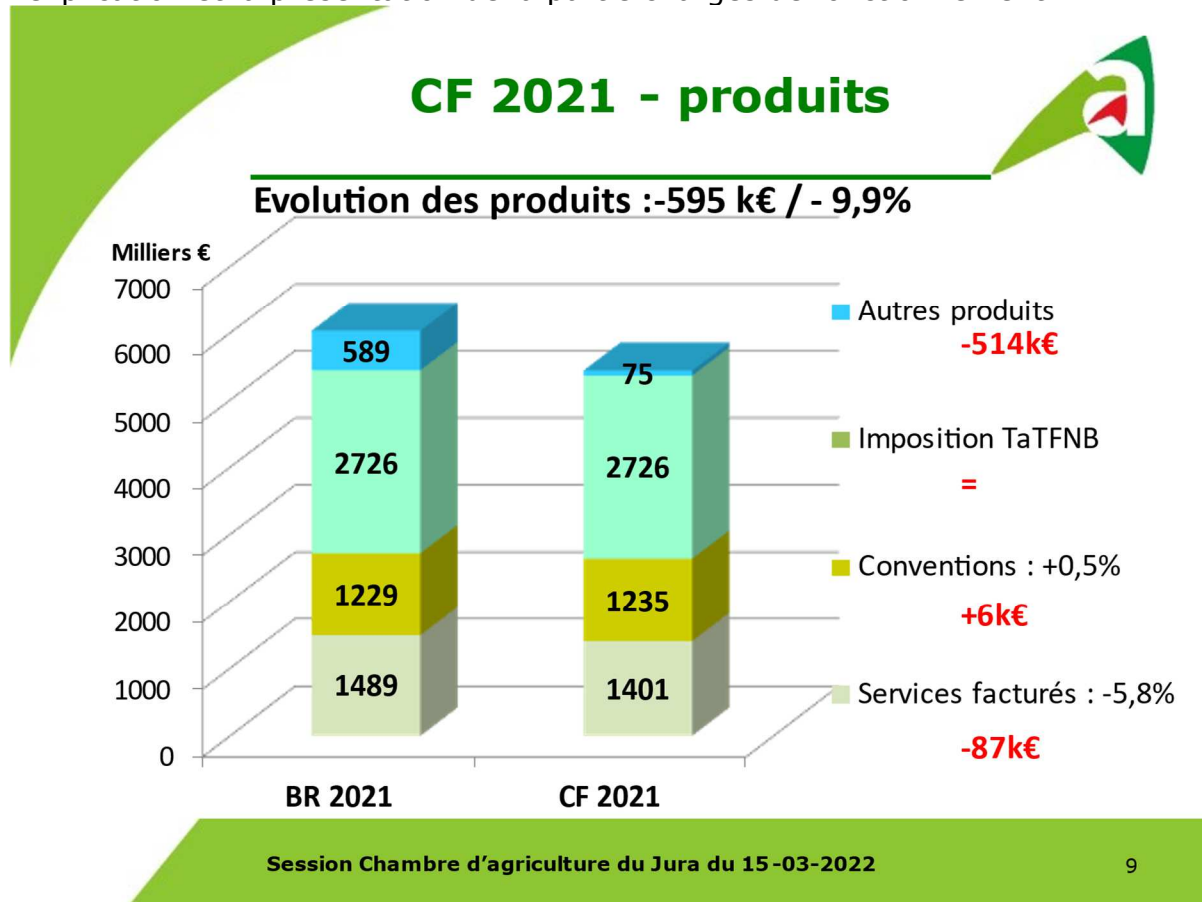
⁶ Equivalents temps plein

⁷ Contrats à durée déterminée

⁸ Politique agricole commune

⁹ Assistanes techniques à l'épandage

Ensuite, il y a les autres cotisations et subventions non obligatoires qui s'élèvent à 94 000 €, qui sont en baisse de 8 000 €, ce qui fait -9 % par rapport au BR de 2021. Je ne vais pas rentrer dans le détail de ces cotisations. Voilà pour l'explication et la présentation de la partie charges de fonctionnement.



Les produits sont également en baisse de 595 000 €. Je ne vous refais pas le topo sur l'opération immobilière de Champagnole, juste dire que, comme c'est un échange immobilier, il y a un achat et une vente. Dans la partie achat, c'est l'impact sur les charges et dans la partie vente, c'est l'impact sur les produits. L'explication est donc exactement la même que tout à l'heure. Ensuite et plus concrètement, nous passons aux activités.

Les services facturés aboutissent à 1 401 464 €, en baisse de 87 000 €, c'est-à-dire -5,8 % par rapport au budget rectificatif de 2021. Là encore, dans le budget rectificatif 2021, il y avait des sécurités budgétaires puisqu'on avait mis en charge une sécurité, on en a mis une également en produit. Cette sécurité était de 100 000 €, répartie pour moitié dans la masse de fonctionnement et dans la masse salariale. Si on enlève cet élément exceptionnel, l'évolution réelle des prestations de service est de +12 964 €, c'est-à-dire plus 0,9 % par rapport au BR 2021 sans les sécurités. Ce qui traduit la bonne tenue des activités réelles sur l'année 2021 en termes de prestations de services. Dans ces évolutions, il y a essentiellement les prestations de plans d'épandages qui ont augmenté de 22 000 €, les prestations de plans de fumure qui ont augmenté de 11 000 €, les suivis agronomiques d'épandage des boues pour les stations d'épuration de +15 000 €.

On a une baisse par rapport au prévisionnel sur la partie AGRILEAN¹⁰ de 30 000 €, un accompagnement sur les dossiers sécheresse de +18 000 €. Les formations VIVEA pour lesquelles nous intervenons dans les formations à destination des agriculteurs augmentent de +19 000 €. Les prestations installations ont baissé de 17 000 €, toujours par rapport à la prévision que nous avons au BR 2021. Les conventions aboutissent à 1 235 000 € avec +6 000 € par rapport au BR 2021. C'est essentiellement le maintien du dispositif Avenir Agriculture Jura avec le Conseil départemental du Jura et un dépassement de recettes prévues sur quelques conventions en viticulture avec +10 000 € sur un projet avec le BIVB¹¹ qui est arrivé en 2021. Le retour de la TATFNB¹² est toujours stable à 2 726 000 €. Ceci ne change pas depuis 2015. Dans les autres produits, on retrouve l'opération exceptionnelle de Champagnole sur laquelle je ne reviens pas. Sans l'élément exceptionnel de Champagnole, l'évolution sur ce poste « autres produits » est de +5 700 €. Autant dire que c'est stable. Voilà pour cette partie fonctionnement. On peut éventuellement faire une pause s'il y a des questions avant de passer aux investissements.

Monsieur François Lavrut

Sur la présentation du compte financier, partie fonctionnement, est-ce que vous avez des remarques ? (*néant*). Les explications étaient donc bonnes ! Comme vous l'avez vu, la Chambre d'agriculture du Jura prélève 2,7 M€ d'impôts sur la TATFNB. Sur ces 2,7 M€ d'impôts, 1 660 000 € repartent directement en cotisations obligatoires. Au final, sur la marge de manœuvre que nous avons pour cofinancer du conventionnement, il reste 1 M€ au total, dans lesquels se trouvent ce qui est missions consulaires, par exemple l'urbanisme, toutes les missions vis-à-vis des relations avec l'Etat. Il reste ensuite 500 000 €, en gros, pour cofinancer des conventions. Je pense que la difficulté, pour la Chambre d'agriculture du Jura, c'est surtout l'impôt foncier forêt qui allait directement dans la caisse des chambres d'agriculture puisque, depuis la réforme, sur les 880 000 € de centimes forestiers que la Chambre d'agriculture perçoit, la totalité repart, pour moitié au CRPF¹³ et aux Communes forestières et, pour l'autre moitié, deux tiers remontent à l'APCA et un tiers remonte à la DRAAF¹⁴. Pour récupérer ces fonds, les chambres doivent passer par des appels à projets, sachant que ceux-ci ne s'adressent pas qu'aux chambres d'agriculture... Sur à peine 200 000 € qui remontent à la DRAAF, la Chambre d'agriculture va rechercher à peu près les 2/3 de cette somme via des appels à projets avec justification. Bien souvent, nous sommes obligés de reprendre encore des centimes agricoles pour arriver à boucler l'action.

Après, sur l'argent qui est remonté à l'APCA, en gros 260 000 €, une partie finance le consulaire (à peu près 70 000 €) où il n'y a pas de justificatif à apporter. Mais sur les 190 000 € restants, c'est dans le COR¹⁵ forêt-bois régional où les centimes forestiers sont descendus sur justificatifs d'actions. À l'intérieur de cette enveloppe de 260 000 €, une partie est prise pour assurer l'ingénierie de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté qui est pilotée par la Chambre d'agriculture interdépartementale du Doubs-Territoire de Belfort, en la personne de Sabine Lefebvre.

¹⁰ AGRILEAN est une prestation d'audit-conseil destinée aux exploitations bovins lait, en système foin-regain ou maïs ensilage

¹¹ Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne

¹² Taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti

¹³ Centre régional de la propriété forestière

¹⁴ Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

¹⁵ Comité d'orientations régionales Bourgogne Franche-Comté

Je vous explique donc le cheminement des centimes forestiers, ce qui fait que pour avoir trouvé des accords avec le CRPF il y a quelques années, cela pénalise tout de même largement les chambres d'agriculture qui ont beaucoup de forêts par rapport aux autres chambres. C'est l'explication que je voulais donner pour indiquer que les chambres d'agriculture dont le département est riche en forêts sont plutôt pénalisées par rapport aux chambres qui n'en ont pas, dans l'organisation telle qu'on l'a faite au niveau de l'APCA avec le cheminement du réseau. Ce n'est pas pour accuser la forêt ou accuser le CRPF d'en avoir prélevé une partie, c'est pour vous faire comprendre que sur les 2,7 M€ qui arrivent à la Chambre du Jura, elle n'en dispose au final que d'1 M€. Je souligne également une très grande satisfaction sur la fin de l'année où on a regagné 30 000 € par rapport à ce résultat négatif puisqu'on finit à -56 000 €. Je félicite donc toutes les équipes qui ont travaillé pour faire rentrer l'argent et recadrer les choses pour qu'on se rapproche le plus possible de l'équilibre.

Monsieur Jacques Louis

Ton explication ne clarifie pas grand-chose parce que c'est très compliqué. Ce méli-mélo dont on ne sort pas en matière forestière, d'impôts et d'organismes, est très compliqué. C'est-à-dire que nous avons la coexistence de plusieurs organismes qui prétendent et qui revendiquent la représentation de la forêt. Le centre national ou régional de la propriété forestière est une subsistance de l'histoire car, en France, on ne supprime jamais ce qu'on a créé alors qu'il conviendrait que nous n'ayons qu'un seul organisme qui conduise l'action, que ce soit la Chambre ou un autre, je n'ai pas d'a priori. Il y aurait ainsi une traçabilité correcte et précise de l'argent prélevé sur la forêt qui retourne à la forêt. Dans le Jura, vous affectez des techniciens à la forêt. On a même un tour de force de certaines chambres d'agriculture qui prélèvent des centimes forestiers sans les affecter à la forêt... Ici, je ne peux que condescendre à vous remercier de ce que vous faites, sachant que j'interviendrai tout à l'heure sur la forêt. C'est très compliqué. Moi, je suis pour la simplicité, c'est-à-dire n'avoir qu'un seul organisme. Il y a de nombreux rapports en France, payés très cher par des ingénieurs super diplômés, qui préconisent un regroupement. On n'est jamais arrivé, politiquement, à trouver une solution qui s'impose pourtant...

Monsieur François Lavrut

Je te rassure pour le Jura, mais tu le sais très bien puisque tu es membre du Conseil d'administration, il n'y a qu'une seule structure entre le CRPF et la Chambre d'agriculture qui s'appelle l'ADEFOR¹⁶ et qui pilote l'action de la forêt privée au niveau du Jura avec une force de frappe assez impressionnante puisqu'il n'y a qu'un seul interlocuteur, qui est Jean-Christophe Reuter, d'ailleurs salarié du CRPF. Il pilote l'ensemble de l'équipe forêt et cela va plutôt bien puisqu'on ne se marche pas sur les pieds ; nous nous sommes répartis les rôles à l'intérieur du département. Je voulais apporter cette précision. S'il n'y a pas de question ou d'autre remarque par rapport au fonctionnement, je vous propose de passer à la partie investissement.

Monsieur Denis Legrand

Sur la section investissement, on compare les investissements de l'année 2020 et de l'année 2021 parce que cela paraît plus clair de repartir sur cette comparaison-là. 97 000 € ont été réalisés en 2020, 153 000 € ont été réalisés en 2021.

¹⁶ Association pour le développement de la forêt



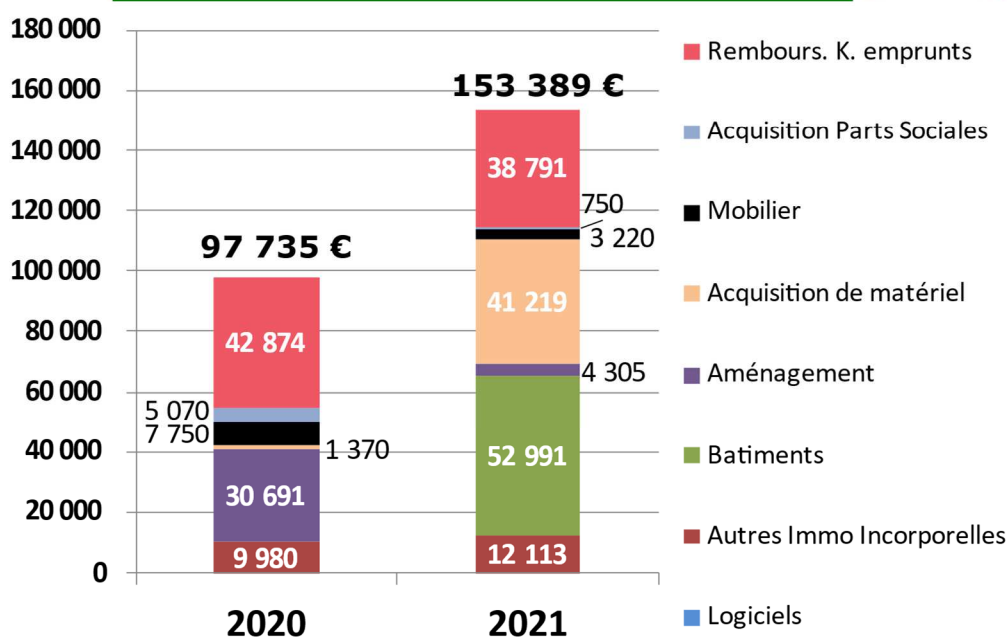
Compte financier 2021

Section investissement & bilan

Session Chambre d'agriculture du Jura du 15-03-2022

10

CF 2021 - investissements



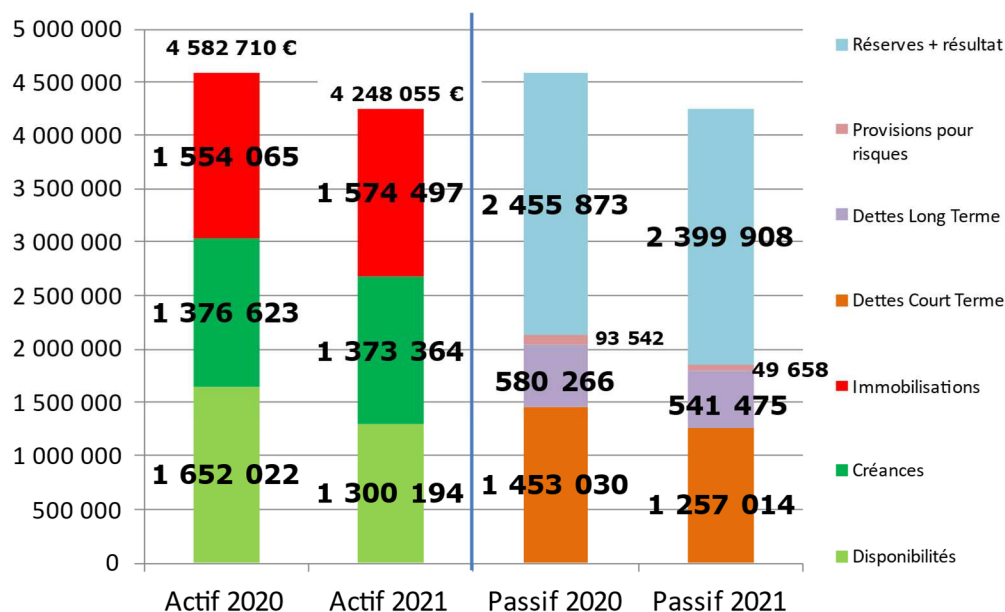
Session Chambre d'agriculture du Jura du 15-03-2022

11

12 000 € concernant des études préalables sur les investissements de Lons le Saunier, ce dont nous parlions en introduction. 52 000 € concernant l'achat de locaux. Il s'agit des bureaux du GDS¹⁷ à Lons le Saunier que l'on a achetés et qui sont traduits dans la comptabilité en 2021. Des aménagements divers dont je ne vais pas parler. Des acquisitions de matériels. Il s'agit essentiellement de quatre véhicules qui ont été achetés en 2021 pour 41 000 €. Un peu de mobilier, des divers et puis le remboursement du capital des emprunts pour 38 791 € sur 2021. Cela suit son cours au niveau du remboursement des emprunts, bien entendu. Voilà pour les investissements.

¹⁷ Groupement de défense sanitaire

CF 2021 – bilan



Session Chambre d'agriculture du Jura du 15-03-2022

12

Le bilan s'établit à 4 248 000 € fin 2021. On a 1 300 000 € de disponibilités de placements à court terme qui diminuent très nettement de -352 000 €. Ceci s'explique très simplement par le fait que plusieurs cotisations de 2020 n'ont pas pu être payées fin 2020 et ont été payées début 2021 et les mêmes cotisations de 2021 ont pu être payées fin 2021. Ce qui a fait un petit doublon de paiements et, forcément, ce que nous avons gardé en trésorerie fin 2020 pour payer les cotisations début 2021 disparaît. Fin 2021, on a payé et il y a donc un peu moins de trésorerie. Mais ce n'est pas gravissime, loin de là et vous allez le voir. Ensuite, il y a des créances qui restent très stables, à 1 373 000 €, sachant que les recettes ont globalement augmenté de 120 000 € et que les créances sur les factures à établir se sont maintenues au même niveau, aux alentours de 960 000 €. Ce qui veut tout simplement dire que pour la deuxième année consécutive, nous avons encaissé plus vite nos créances sur les pièces réelles. C'est la preuve que, quand on émet des factures, on va chercher les paiements et que ceux qui doivent nous les payer nous les paient. C'est donc une situation plutôt intéressante à relever, sachant qu'en plus, les créances qui ont une date d'échéance supérieure à un an ont diminué de 8 000 € sur l'année et se situent aujourd'hui à 39 000 €. Voilà pour les créances supérieures à un an. Les créances antérieures à 2020 passent de 47 000 € à 27 000 €. La situation sur la partie trésorerie est donc plutôt saine. L'actif immobilisé est à 1 574 000 €, ce qui représente 37% de l'actif. On verra ensuite ce que cela donne pour la contrepartie au niveau du passif. Sur ce passif, en bas de bilan, la partie dette à court terme est à 1 257 000 € contre 1 453 000 € l'année d'avant. C'est la contrepartie des paiements que nous avons réalisés et que je viens de vous expliquer. Le capital emprunté est de 541 000 €, ce sont les emprunts qu'il nous reste à payer en termes de capital pour l'achat des bureaux de Champagnole et l'achat des locaux de la Chambre d'agriculture régionale de Franche-Comté à Valparc.

Je passe sur les provisions pour risques, pour dire que les ressources stables, c'est-à-dire les provisions, les réserves et les résultats s'établissent à 2 449 000 €, ce qui représente 58% du total du bilan. On est donc dans une situation où la Chambre d'agriculture possède majoritairement ses biens, ce qui est plutôt satisfaisant. Vous noterez également que les créances et les disponibilités représentent 2,6 M€ alors qu'en face, on a 1 257 000 € de dettes à court terme. On a donc une situation de trésorerie plutôt satisfaisante puisque nos créances et nos disponibilités couvrent largement nos dettes à court terme.

CF 2021 – fonds de roulement



➤ **Fonds de roulement** : 1 455 897 €

soit 27% des charges annuelles

ou 95 jours de fonctionnement

Le fonds de roulement dégagé sur l'exercice est de 1 455 000 €, ce qui représente 27% des charges annuelles de fonctionnement et qui correspond à 95 jours de fonctionnement. Nous étions à 108 jours fin 2020. C'est donc relativement stable sur ce critère, sachant qu'il y a plein d'autres critères dans la note. Je ne vais pas tous les passer en revue.

Je suis arrivé au bout de la présentation des investissements, de l'actif et du critère fonds de roulement.

Monsieur François Lavrut

Sur la partie investissements et bilan actif-passif, est-ce qu'il y a des remarques, interrogations ou demandes de précisions ? (*néant*). Ce que l'on peut déplorer sur l'investissement, c'est que sur ce qui était prévu en travaux, sur la partie de l'ex-bâtiment Forêt en priorité (juste au-dessus de cette salle), nous n'avons pas avancé du tout sur 2021. Nous prenons donc largement du retard avec des problèmes d'assainissement, de séparatif, de désamiantage. Aujourd'hui, pour sécuriser les devis dans le temps avec les entreprises, ce n'est pas vraiment la bonne période. Nous verrons la suite, sachant que nous sommes engagés, mais cela ne va pas au rythme que j'aurais souhaité lorsque j'ai pris la présidence.

Je savais que cela n'irait pas aussi vite que je le pensais, mais j'étais loin de penser que cela irait aussi lentement ! S'il n'y a pas de remarque, nous passons aux différentes délibérations.

Monsieur Denis Legrand

Les éléments à voter vous sont résumés sur cette diapositive :

- la présentation des emplois avec les 48,39 ETP rémunérés,

Compte financier 2021 - vote

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
JURA

CF 2021 - TABLEAU 1
Présentation des emplois Compte Financier 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau de présentation des emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Total organisme (= a + b)
Emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	0	48,39	48,39

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

Session Chambre d'agriculture du Jura du 15-03-2022 14

- le compte de résultat et la capacité d'autofinancement qui constituent la situation patrimoniale de la Chambre sur l'exercice 2021 et qui résumement ce que je viens de vous présenter en diapositives,
- les emplois et les ressources pour aboutir à la diminution du fonds de roulement et au calcul du fonds de roulement à la fin 2021.

Compte financier 2021 - vote



CF 2021 - TABLEAU 2
Situation patrimoniale Compte Financier 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat

CHARGES	CF 2021 (€)	PRODUITS	CF 2021 (€)
Personnel	2 802 785	Subventions de l'Etat	476 012
dont charges de pensions civiles*		Fiscalité affectée	2 726 184
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 824 280	Autres subventions	759 360
Intervention (le cas échéant)	66 845	Autres produits	1 478 388
TOTAL DES CHARGES (1)	5 493 909	TOTAL DES PRODUITS (2)	5 437 944
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	55 965
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	5 493 909	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	5 493 909

* Il s'agit des taux catégoriels de cotisations présentés par les contributeurs employeurs au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement

	CF 2021 (€)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-55 965
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	92 909
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-66 197
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	15 497
- produits de cession d'éléments d'actifs	0
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	0
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (IAF)	-13 757

Session Chambre d'agriculture du Jura du 15-03-2022

15

Compte financier 2021 - vote

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	CF 2021 (€)	RESSOURCES	CF 2021 (€)
Insuffisance d'autofinancement	13 757	Capacité d'autofinancement	0
Investissements	114 800	Financement de l'actif par l'Etat	
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	
		Autres ressources	0
Remboursement des dettes financières	38 791	Augmentation des dettes financières	0
TOTAL DES EMPLOIS (6)	167 147	TOTAL DES RESSOURCES (8)	0
Augmentation du fonds de roulement (7) = (8)-(6)	0	Diminution du fonds de roulement (9) = (6)-(8)	167 147

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	CF 2021 (€)
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-167 147
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	184 681
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (8) ou PRELEVEMENT (8)'	-351 828
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	1 455 897
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	155 704
Niveau final de la TRÉSORERIE	1 300 194

Session Chambre d'agriculture du Jura du 15-03-2022

16

Tous ces tableaux sont donc à soumettre au vote, avec deux éléments à soumettre au vote :

- l'approbation du compte financier de l'exercice 2021,
- l'affectation du résultat 2021 en augmentation du déficit antérieur puisque nous avons un déficit que nous augmentons de 55 964 €, ce qui est le résultat déficitaire de l'année 2021.

Monsieur François Lavrut

Un vote ou deux ?

Monsieur Denis Legrand

Un seul vote suffira pour les deux points.

Monsieur François Lavrut

Compte financier 2021 - vote



Les tableaux complets soumis au vote sont ceux envoyés au préalable (avec indication des données CF 2020 et BR 2021)

Approbation du compte financier de l'exercice 2021

Affectation du résultat 2021 en augmentation du déficit antérieur pour **55 964,89 €**

Contre = carton rouge
Abstention = carton bleu
Pour = carton vert

Votes contre :
Votes abstention : 1
Votes pour : 21

Session Chambre d'agriculture du Jura du 15-03-2022

17

Concernant le compte financier de l'exercice 2021 déficitaire de 55 964.89 € et l'affectation du résultat 2021 en augmentation du déficit antérieur de 55 964.89 €, est-ce qu'il y a des abstentions ? 1 abstention. Qui est contre ? Je n'en vois. Je vous remercie.

Monsieur Denis Legrand

Patrick Mougeot, peux-tu exprimer ton vote ?

Monsieur Patrick Mougeot

Je suis pour.

Monsieur François Lavrut

Merci pour la confiance que vous nous accordez.

**VOTE : 0 contre et 1 abstention
(dont 1 vote en visioconférence)**

**Le compte financier de l'exercice 2021 et l'affectation du
résultat 2021 en augmentation du déficit antérieur pour
55964.89 € sont adoptés**

Nos engagements au contrat d'objectifs et de performance

Monsieur François Lavrut

Je vous propose de passer à la deuxième partie de cette session avec la présentation du rapport d'activité de 2021. L'équipe de direction, en relation avec les élus, s'est attachée à voir quelle était la performance du département du Jura par rapport aux objectifs que nous devons atteindre au titre du COP, ceci en phase avec le projet stratégique du département puisque nous avons élaboré nos priorités en début de mandat. Je les rappelle :

- Accompagner la politique d'installation et de transmission,
- Adapter l'agriculture vers plus de performance, donc aussi bien accompagner les agriculteurs dans l'évolution du cahier des charges Comté que le CSP¹⁸.

Ce sont donc tous les événements où la Chambre se positionne, mais en ayant aussi l'obligation de répondre à la demande des agriculteurs et des territoires, par rapport aux évolutions réglementaires et sociétales.

- Etre acteur dans les filières, que ce soit pour accompagner les filières existantes ou que ce soit pour accompagner et même mettre en place les filières en création. Nous avons quelqu'un qui travaille aujourd'hui sur les légumes à la suite des demandes des collectivités dans le cadre des PAT¹⁹. Ce sont là des axes forts, bien souvent avec beaucoup de TATFNB pour lancer l'action. Il faut espérer que nous ayons un relais financier rapide, soit par conventionnement, soit par les collectivités pour porter ces nouvelles missions.

- Etre acteur des territoires au service des collectivités. Nous avons rencontré pratiquement toutes les communautés de communes du département et nous travaillons en conventionnement ou en prestation pour répondre aux enjeux de territoire.

- Communiquer. La première priorité de la Chambre d'agriculture était de communiquer sur ce qu'elle est en capacité d'apporter aux agriculteurs et aux territoires, mais pas uniquement. En relation avec les JA²⁰, il s'agit aussi de communiquer sur comment positiver le métier d'agriculteur dans différentes manifestations ou en relation avec la société.

Voilà, en gros, le cadre par rapport au rapport d'activité. Sauf si vous avez une remarque ou une précision à apporter suite à mes propos d'introduction, je donne la parole à la directrice pour dérouler cette présentation.

Madame Estelle Wurpillot



Nous allons conduire cette présentation à de multiples voix. Je vais donc demander aux personnes intervenant de se rapprocher pour que nous ne perdions pas de temps avec la transmission des micros. Habituellement, nous faisons un rapport d'activité sur l'année passée.

¹⁸ Conseil stratégique phytosanitaire

¹⁹ Projets alimentaires de territoire

²⁰ Jeunes agriculteurs du Jura

On s'est dit qu'il serait intéressant de montrer l'adéquation entre ce que nous faisons au quotidien et l'engagement que nous avons pris avec le COP au niveau national. Ceci pour dire que nous sommes bien en phase avec le projet stratégique du département, qui est lui-même également en phase avec ce que le national a défini.



Je vous rappelle rapidement le cadre du projet stratégique national. Il a été élaboré dès le début de la mandature, en novembre 2019, et il doit couvrir l'ensemble de la mandature. Il y a 16 DAS²¹ dont vous allez entendre parler tout au long de la présentation. Ce sont vraiment les types d'activités que l'on doit conduire. Ces domaines sont organisés en 4 axes, j'y reviendrai tout à l'heure. Pour chaque DAS, il y a des indicateurs à renseigner. Tout cela pour que chaque département, chaque région puisse contribuer à l'objectif national qui est chiffré. Ces indicateurs sont les mêmes pour tous les départements, pour toutes les régions et ils sont agglomérés d'abord au niveau régional et ensuite au niveau national. Ce qui veut dire qu'il y a une règle du jeu qui consiste à dire que, si une région remplit l'ensemble de ses objectifs, elle a un retour financier. On le verra avec le COP plus loin, l'engagement est très direct et il rapporte directement aussi. C'est donc une obligation.

▲ Projet stratégique national

- Le projet stratégique, adopté par la session APCA de novembre 2019, couvre l'ensemble de la mandature (2019-2025), il est composé de 16 domaines d'activité stratégique- DAS - répartis en 4 axes :
 - (1) accompagner les transitions
 - (2) créer de la valeur,
 - (3) faire dialoguer agriculture et société
 - (4) s'engager et faire réseau
- **14 indicateurs** sont suivis dans le cadre de ce projet stratégique
- Une **action phare** et des **orientations prioritaires de travail pour chaque DAS**
- Un levier financier pour son déploiement (COP : 8% TATFNB)

2



Depuis que ce projet stratégique national a été mis en place, un retour était prévu sur le fonds de péréquation.

Il était de 1,5%, ensuite de 2% et jusqu'à 2,5%. Demain, avec le contrat d'objectifs et de performance, nous allons passer à 8%, c'est-à-dire que 8% des cotisations que nous faisons remonter au niveau national nous reviendront si collectivement, au niveau régional, nous remplissons l'ensemble des objectifs. C'est un peu cela le *deal* et c'est l'engagement du réseau des Chambres d'agriculture. Il y a donc un impact direct. Nous avons 14 indicateurs à suivre.

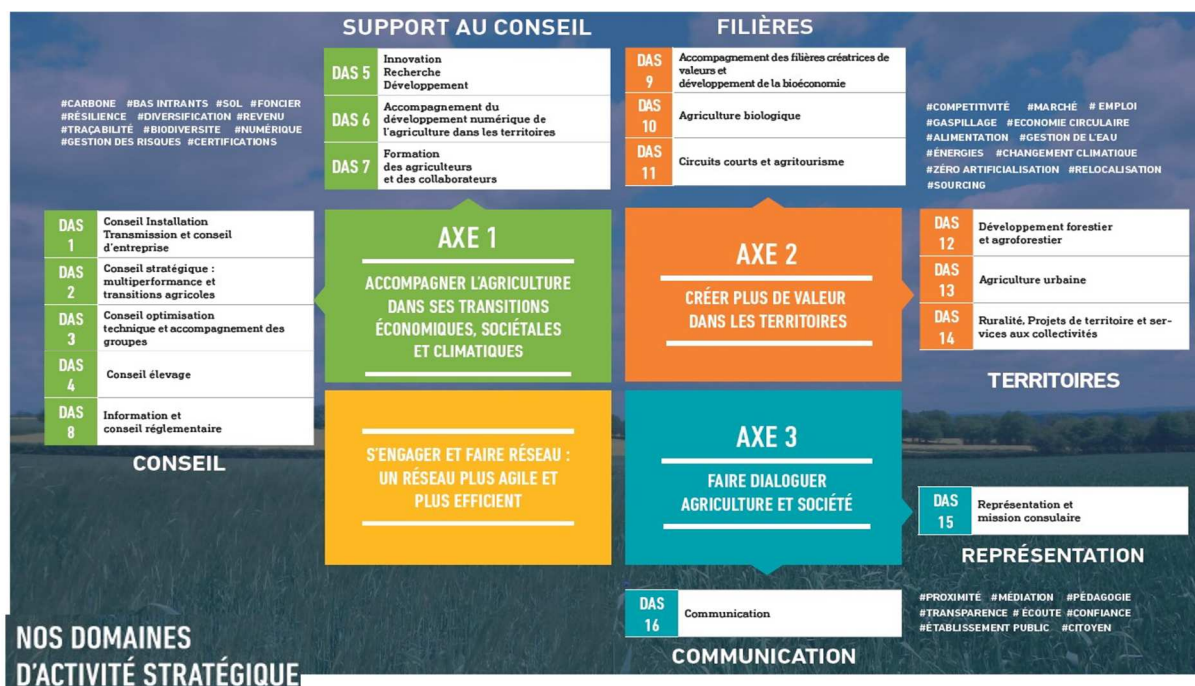
²¹ Domaines d'activités stratégiques

Une action phare et des orientations prioritaires sont définies pour chacun des DAS. Nous avons parlé du levier financier. Dans le COP, nous serons bien sur 8% de la cotisation. Pour la Chambre du Jura, cela représente tout de même 23 000 € de retour ! Ce projet stratégique donne de la lisibilité au réseau des Chambres d'agriculture, mais il reprend finalement ce que les chambres faisaient. L'intérêt, c'est que cela met de la cohérence sur les actions, c'est-à-dire que chacune des chambres d'agriculture est engagée sur les mêmes choses. Cela permet aussi de faire masse et de montrer au niveau national l'ensemble de la force du réseau. C'est la première fois que nous avons un projet de ce type. Ce projet stratégique qui n'a pas attendu le COP pour se mettre en place a été intégré au COP. Nous avons donc maintenant un engagement jusqu'à la fin de la mandature et nous devons rendre des comptes également à l'Etat sur ce projet. Je rappelle que le projet stratégique qui a été défini en 2020 pour la Chambre d'agriculture du Jura est parfaitement en phase avec le projet national.

Je vais vous présenter les quatre axes que constitue le projet stratégique national.

- L'axe 1 porte sur l'accompagnement de l'agriculture dans ses transitions économiques, sociétales et climatiques. On peut dire qu'il y a le croisement de deux sous-axes qui sont :
 - Le conseil que l'on peut apporter aux exploitants agricoles, que ce soit en installation, en stratégie d'entreprise, en conseil élevage ou en conseil réglementaire,
 - Les supports aux conseils, donc recherche, innovation, accompagnement du développement du numérique et la formation aux agriculteurs.C'est donc bien l'articulation de ces deux leviers.
- L'axe 2 : créer le plus de valeur dans les territoires, où, là aussi, on va croiser une approche filière et une approche territoire, avec un accompagnement des filières dont l'agriculture biologique, les circuits courts et l'agritourisme qui sont cités. Pour la partie territoire, on retrouve le développement forestier et l'agroforesterie, l'agriculture urbaine -qui ne va pas concerner le Jura- et tout ce qui porte sur les projets de territoire et le service aux collectivités.
- L'axe 3 : faire dialoguer agriculture et société, avec un axe de représentation et de missions consulaires, donc la Chambre en tant que représentant du secteur agricole. Et un axe de communication pour faire connaître les prestations de la Chambre d'agriculture, mais aussi communiquer avec le monde de l'agricole pour faire comprendre les enjeux de l'agriculture.
- Le 4^{ème} axe : l'engagement dans le réseau, l'articulation du réseau. Ce qui correspond au 3^{ème} volet du COP qui vient d'être signé. C'est tout ce qu'on décrivait précédemment sur l'articulation entre le niveau régional, le niveau national avec les mutualisations qui se mettent en place.

Nous allons maintenant décliner l'ensemble de ces DAS pour expliquer tout ce qu'on a pu faire au cours de l'année 2021.



Monsieur Denis Legrand



L'axe 1 consiste au conseil et aux supports du conseil à mettre en œuvre. Dans notre plan d'action, on peut noter que dans le cadre de notre projet jurassien, nous avons prévu d'assurer l'information et l'orientation individuelle et collective des candidats à l'installation. On a par exemple le point accueil-installation, le point accueil-transmission, ainsi que tout l'accueil individuel. Nous avons à accompagner le candidat dans un projet viable et durable pour le suivre dans son parcours d'installation et aussi après. On le fait au travers des projets d'entreprise, au travers des avenants et au travers du suivi que l'on peut mettre en place. Nous avons aussi à accompagner le cédant. Là aussi, nous avons mis en place des actions du type diagnostic-transmission, formation start-agri, mise en relation des cédants et des candidats par des *farm-dating*. Ce type d'actions a, en effet, été mené. Il y a également la partie « réussir la transmission » en société avec des appuis en ressources humaines et des formations, pour que les associés trouvent des candidats potentiels, et puis valoriser et promouvoir le métier. Nous intervenons dans les collèges, dans les écoles pour faire la promotion du métier. Par rapport à cet axe 1 qui est celui qui est écrit au niveau national, dans notre action jurassienne, nous avons de nombreuses actions qui rentrent dans cet axe. En termes de DAS, nous en avons 8 pour lesquels nous intervenons. Le DAS n°1 s'appelle le conseil installation-transmission et conseil d'entreprise. Quelques exemples de réalisations en 2021 : le forum installation, les diagnostics transmission avec la mise en place d'un label que nous avons appelé le certi-transmission.

Le DAS n°2 sur le conseil stratégique, la multi-performance et les transitions agricoles où nous avons mené des actions de type diagnostics bas carbone. C'est en rouge à l'écran parce qu'on va vous le présenter en détail après avec Jérôme (Lamonica). Le DAS n°3 avec le conseil, l'optimisation technique, l'accompagnement des groupes (le GIEE²² Bioforce reviendra plus tard dans la présentation) et le renouvellement du groupe Dephy sur l'ensemble de la plaine, Dephy grandes cultures. Le DAS n°4 sur les conseils en élevage où nous avons des déploiements de prestations d'échanges parcellaires concernant les exploitations d'élevage et les plans d'épandage en lien avec les fruitières à Comté que Nathalie (Vigneau) va vous présenter. Le DAS n°8 sur l'information et le conseil réglementaire où nous avons en particulier l'accompagnement que nous menons pour les déclarations PAC auprès des exploitants et l'accompagnement sur les calamités sécheresse ou autres lorsqu'il y en a. Pour l'année 2021, c'est surtout la sécheresse et le gel qui ont été concernés. Voilà pour les exemples de réalisations, sachant que nous n'avons pas indiqué toutes les actions.

▲ Nos réussites

N° DAS	Intitulé DAS	Exemple réalisation CA39 2021
DAS 1	Conseil Installation Transmission et conseil d'entreprise	Forum installation Certi transmission
DAS 2	Conseil stratégique : multiperformance et transitions agricoles	Diagnostic bas carbone
DAS 3	Conseil optimisation technique et accompagnement des groupes	GIEE bioforce Renouvellement groupe Dephy
DAS 4	Conseil élevage	Déploiement prestation échange parcellaire Plan épandage fruitière à Comté
DAS 8	Information et conseil réglementaire	PAC Calamité sécheresse

7



On passe maintenant à un zoom sur le diagnostic bas carbone avec Jérôme (Lamonica).

Monsieur Jérôme Lamonica


Bonjour à tous. Je suis responsable de l'équipe énergie environnement et je vais vous présenter notre action diagnostic bas carbone qui a débuté en tout début d'année 2021. Notre objectif est d'accompagner l'ensemble des exploitations agricoles sur cette démarche bas carbone en étant vigilant également au fait de *booster* l'activité économique de l'exploitation agricole et que l'on soit vraiment sur une démarche de performance. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie nationale bas carbone qui vise, à l'horizon 2050, une neutralité carbone. L'agriculture doit donc prendre sa place à la hauteur de ce qu'elle contribue, c'est-à-dire globalement aux environs de 20% des émissions de gaz à effet de serre en France. L'agriculture a une posture un peu singulière puisqu'elle est impactée par le changement climatique lié aux émissions de gaz à effet de serre.

²² Groupement d'intérêt économique et environnemental

Elle contribue en effet aux émissions de gaz à effet de serre, mais elle est aussi porteuse de solutions, notamment autour du stockage carbone.

À travers des diagnostics sur les exploitations, nous allons essayer d'identifier, avec les exploitants, des leviers d'action afin de mettre en place un plan de transition avec des outils, notamment avec CAP'2ER® qui travaille sur les élevages, élevages laitiers ou allaitants. Cela peut nous permettre, avec l'exploitant, de dégager un plan de transition pour essayer de réduire ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon de 5 ans. Il y a d'autres dispositifs pour accompagner ces diagnostics. En tout début d'année dernière, nous avons eu le plan de relance piloté par l'ADEME²³ nationale avec des « bons diagnostic-carbone jeunes agriculteurs ». Nous avons un objectif de 11 diagnostics. C'était l'idée lancée en début d'année et nous avons eu les règles à peu près au mois d'avril avec, vraiment en fin d'année, le cadre définitif. Entre-temps, on s'est tout de même lancé dans les diagnostics sans connaître le cadre d'intervention, donc en réalisant ces 11 diagnostics qu'on appelle de niveau 2, donc avec ce plan de transition. Un autre dispositif est apparu en cours d'année 2021, cette fois-ci au mois de juillet, où le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a décidé d'accompagner des fermes bas-carbone, des fermes de transition, avec le financement d'audits bas-carbone à hauteur d'environ 70%. En 2021, nous avons réalisé 10 diagnostics de niveau 2, donc avec ce plan de transition qui est important. Nous avons également pu réaliser 10 diagnostics cette fois-ci de niveau 1. Il s'agit simplement d'une photographie de l'exploitation agricole par rapport à ses émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes toujours sur ces dossiers-là en 2022, avec des objectifs à atteindre, c'est-à-dire encore une dizaine de diagnostics à réaliser pour le mois de juin. Nous avons notamment des collaborations avec l'URFAC²⁴ et nous essayons aussi de construire une collaboration avec Monts et Terroir et Jura Terroir sous le nom de Route des terroirs. Nous avons encore une trentaine de diagnostics de niveau 1 à réaliser d'ici le mois de mai.

Diagnostic bas carbone



Contexte :
Projets qui s'inscrivent dans la stratégie nationale Bas Carbone qui vise la neutralité Carbone à l'horizon 2050 à l'échelle nationale






Objectif :
Accompagner les agriculteurs à **réduire leurs émissions de gaz à Effet de Serre (GES)** à l'aide d'un diagnostic et d'un suivi individuel et personnalisé dans la perspective de gagner en efficacité économique et environnementale .

Plan de Relance « Bon diagnostic carbone JA »
Objectif atteint en 2021 avec la réalisation de 11 diagnostics niveau 2.

Programme régional Agricarbonne BFC, soutenu par le CR BFC
Objectif de 20 diagnostics d'ici juin 2022 – En 2021 10 diagnostics niveau 2 engagés
Objectif de 40 diagnostics d'ici juin 2022 – En 2021 10 diagnostics niveau 1 réalisés

Facteur 6
La neutralité carbone implique de diviser nos émissions de GES au moins par 6 d'ici 2050, par rapport à 1990.

8



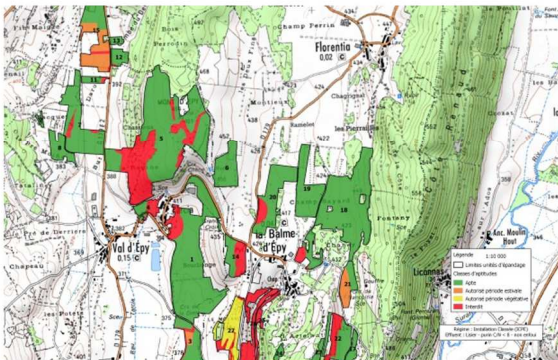
²³ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

²⁴ Union régionale des fromages d'appellation d'origine comtois

Madame Nathalie Vigneau

Bonjour. Je suis responsable des équipes agronomie et réglementation et je vais vous parler de plans d'épandage. Qu'est-ce que c'est ? Il y a souvent une confusion. C'est un document qui regroupe des informations à la fois réglementaires et agronomiques. « Réglementaires », c'est-à-dire quelles sont les quantités d'effluents que je collecte sur ma ferme et comment je vais pouvoir les épandre sur mes parcelles en fonction de la qualité des sols, des contraintes (les riverains, les cours d'eau, etc) ?

▲ Plans d'épandage - opération groupée



- modification du cahier des charges du comté → plan d'épandage obligatoire → plusieurs centaines de PE ou de MAJ à faire → nécessité d'anticiper
- proposition d'opération groupée :
 - coop de Clucy en 2020-21
 - 2 réunions à Censeau et Lons auprès des présidents de fruitière en février 2021
- 8 coops
 - Cuvier, Lavigny, Orgelet, Pleure, St Laurent en Grandvaux, Chevigny, Largillay et St Julien : validées
 - La Ferté : en cours de validation

9



Vous avez à l'écran une carte qui représente le type de rendu que l'on fait dans les plans d'épandage. La modification du cahier des charges du Comté va rendre obligatoires ces plans d'épandage. Ils n'y étaient à l'heure actuelle que pour les exploitations de grande taille. Il va donc y avoir plusieurs centaines de plans d'épandage à faire, ou des mises à jour pour ceux qui datent de plusieurs années ou alors où il y a eu de la reprise de foncier ou autre. Pour essayer d'anticiper au maximum ces plans d'épandage, sachant que c'est un travail qui prend entre 3 et 4 jours entre le relevé-terrain et la rédaction au bureau, nous avons fait une proposition d'opérations groupées. C'est venu notamment avec la sollicitation de la coopérative de Clucy fin 2020 : nous avons réalisé une dizaine de plans d'épandage sur la coopérative. Depuis, nous avons mis en place des réunions à Censeau et Lons le Saunier à destination des présidents de fruitières. Ceci a eu lieu en février l'an dernier, c'était pour mobiliser les coopératives. Pour nous, l'intérêt est de grouper un certain nombre de travaux. Depuis ces réunions de février, huit coopératives se sont engagées : Cuvier, Lavigny, Orgelet, Pleure, Saint Laurent en Grandvaux, Chevigny, Largillay et Saint Julien et une qui est en cours de validation. Pourquoi validation ? Parce qu'on propose une réduction sur chacun des plans d'épandage sous réserve que 30% des adhérents de la coopérative s'inscrivent dans la démarche. C'est pour cela que l'on peut être en cours de validation tant qu'on n'a pas atteint le niveau. L'intérêt de cette démarche est de stabiliser le travail et d'avoir une visibilité à long terme, de faire en sorte que tout le monde soit à jour réglementairement quand le cahier des charges va passer réellement. Cela nous permet également d'avoir de la visibilité s'il y a des embauches, etc, et donc d'être sûrs que nous avons les contrats aux bons moments.

▲ Suivi indicateur des « actions phares »

	N° DAS	Action phare nationale 2019 - 2024	CA39 : taux réalisation 2021
 INSTALLATION-TRANSMISSION	DAS 1	Repérer, sensibiliser aux enjeux de la transmission et accompagner les 80 000 agriculteurs qui passent la barre des 57 ans	100 %
 TRANSITIONS	DAS 2	Assurer 85 000 conseils stratégiques en lien avec le projet d'entreprise des agriculteurs	360 %
 OPTIMISATION & GROUPES	DAS 3	Mettre en place ou réactiver 500 groupes d'agriculteurs sur des thématiques innovantes	200 %
 ELEVAJE	DAS 4	Réaliser 70 000 accompagnements d'éleveurs dans une action performance économique de leur système	150 %
 REGLEMENTATION	DAS 8	Appuyer 25 % des agriculteurs dans leurs déclarations PAC	192 %

10



Nous allons poursuivre sur les indicateurs et ensuite nous passerons aux questions ou interventions des responsables élus. Le suivi des indicateurs des actions phares fait partie des indicateurs dont nous vous parlions en introduction, qui sont des indicateurs partagés et fixés au niveau national avec des objectifs à remplir, des objectifs chiffrés au niveau de chaque région. Ensuite, dans chaque région, un travail a été fait département par département pour savoir à quoi chaque département pouvait s'engager par rapport à l'objectif de l'indicateur. Les indicateurs que nous vous indiquons ici sont en pourcentage, de ce à quoi nous nous étions engagés pour l'année 2021. Par exemple pour le DAS 1, l'indicateur est de repérer et de sensibiliser aux enjeux de la transmission et accompagner les 80 000 agriculteurs qui passent la barre des 57 ans. Ce qui est donc précis. Pour le Jura, nous avons réalisé 100% de notre objectif tel qu'il était prévu pour l'année 2021. Concrètement, nous avons contacté 100% des agriculteurs qui ont passé la barre des 57 ans dans l'année 2021.

Monsieur Frédéric Demarest

Je suis responsable de l'équipe projets où il y a l'installation-transmission. Nous avons effectivement réalisé cet objectif. On considère qu'on le réalise parce qu'au niveau de la région, normalement tous les agriculteurs qui ont plus de 57 ans, et certains sont ici présents dans la salle, doivent recevoir le Trans'Agri qui est un petit journal que le réseau des Chambres met en place et qui est diffusé, en partenariat avec la MSA²⁵. En 2021, il y a eu trois numéros dans l'année. Cela nous permet de vous informer sur un certain nombre de points par rapport à la transmission et des différents événements dans les départements. La grande inquiétude du réseau, c'est qu'au niveau national, entre 45 et 50% des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans. Ils vont donc devoir partir et il faudra les renouveler dans les 10 ans à venir. Il y a donc un gros enjeu puisque cela concerne plus de 500 agriculteurs pour le Jura.

²⁵ Mutualité sociale agricole

Madame Nathalie Vigneau

Le DAS 2 est pluridisciplinaire puisqu'il regroupe à la fois tout ce qui concerne les conseils en bas carbone dont vous a parlé Jérôme (Lamonica) tout à l'heure, le suivi que l'on peut faire et l'accompagnement à la certification environnementale HVE²⁶, ainsi que tout ce qui est nouveau : CSP et les conseils entreprise, notamment Agrilean que l'on réalise dans le Jura.

Pourquoi 360 ? Tout simplement parce que les règles ont changé entre le moment où on a défini les objectifs et le moment où on les comptabilise. Heureusement, c'est positif pour nous puisque les règles pourraient changer dans l'autre sens. Cette fois-ci, on s'estime heureux et on a atteint les objectifs.

Madame Elodie Matter

Bonjour. Je suis responsable de l'équipe territoire. Le DAS 3 concerne l'accompagnement de collectifs d'agriculteurs. L'objectif, au niveau national sur 5 ans, est de mettre en place ou réactiver 500 groupes d'agriculteurs sur des thématiques innovantes. 500 groupes sur 5 ans, cela fait 100 groupes par an, donc un groupe par département et par an. Notre objectif est d'accompagner un nouveau collectif d'agriculteurs chaque année. Sur 2021, cet objectif a été rempli à 200% puisque nous avons deux nouveaux collectifs accompagnés, d'une part le GIEE Bioforce et d'autre part un groupe -Gaïa- sur la thématique du maraîchage.

Monsieur Frédéric Demarest

Le DAS 4, ce sont des accompagnements au niveau du public d'élevage, en sachant que derrière, c'est un peu un fourre-tout. Il y a à la fois des diagnostics énergie-méthanisation, ce qu'on peut réaliser auprès des éleveurs avec des suivis méthode Obsalim, avec Sébastien (Winckler) qui est d'ailleurs ici présent, mais aussi des accompagnements au niveau des éleveurs via de la formation. Ce n'est pas 70 000 pour le Jura, c'est évidemment au niveau national. Nous avons largement atteint l'objectif que nous nous étions fixés en début de campagne, avec un taux de réalisation de 150% !

Monsieur Denis Legrand

Pour le DAS 8, il s'agit d'accompagner 25% des agriculteurs dans les déclarations PAC. Par rapport à l'objectif régional, nous en sommes à 192%.

Madame Marie-Pierre Cattet

Sur la PAC, dans le Jura et depuis plusieurs années, on réalise entre 48 et 50% des déclarations de surface en année courante. Dans une nouvelle programmation PAC, on avoisinera les 60%, donc l'année prochaine !

Monsieur Denis Legrand

On continue sur les supports de conseil. Le DAS 5, avec l'innovation, recherche & développement. En exemple de réalisation, on a de nouvelles formes de mobilisation qu'on a mises en œuvre, par exemple les théâtres forums ou des actions auprès des GVA²⁷ que l'on va vous présenter, des réponses à des appels à projets qui faisaient partie de l'objectif de ce DAS au niveau national sur le dépérissement de la vigne avec l'INRAE²⁸ de Bordeaux et puis un appel à projets REFLEXE CARG'eau « capitalisation et appropriation des références sur la gestion quantitative de l'eau ».

²⁶ Haute valeur environnementale

²⁷ Groupements de vulgarisation agricole

²⁸ Institut national de recherche pour l'agriculture, l'environnement

Le DAS 6, avec l'accompagnement du développement numérique de l'agriculture dans les territoires. En 2021, nous n'avons pas mené d'action spécifique sur ce sujet, ce qui ne veut pas dire que nous sommes absents. Nous développons par exemple l'outil Mesp@rcelles et plein de choses sur le numérique, mais nous n'avons pas fait de choses spécifiques en 2021.

Le DAS 7, avec la formation des agriculteurs et des collaborateurs. Il y a notamment la formation des adhérents de deux coopératives viticoles pour le passage en HVE qui a été menée en 2021. Nous allons maintenant entrer dans le détail pour les nouvelles formes de mobilisation.



▲ Nos Réussites

N° DAS	Intitulé DAS	Exemple réalisation CA39 2021
DAS 5	Innovation Recherche Développement	Nouvelles formes de mobilisation : théâtre forum, GVA, ... Réponse AAP dépérissement de la vigne AAP REFLEXE CARG'eau (Capitalisation et Appropriation des Références sur la Gestion quantitative de l'eau)
DAS 6	Accompagnement du développement numérique de l'agriculture dans les territoires	Pas d'action spécifique menée sur ce sujet en 2021
DAS 7	Formation des agriculteurs et des collaborateurs	Formations adhérents de 2 coops viti pour passage en HVE

12



Monsieur Jérôme Lamonica

▲ Nouvelles formes de mobilisation

Le Théâtre-Forum

- Faire émerger la parole sur la question de la transmission
- Faire connaître les nouveaux enjeux agricoles d'une manière ludique, tout en participant au débat et en découvrant une nouvelle manière d'aborder des questions essentielles



Le Théâtre à la ferme

« Farnall »
ça veut dire
« cultive tout »



- Parler d'agriculteurs, d'un métier qui a évolué depuis l'après-guerre, de ruralité, des campagnes
- Résidences sur la ferme
- Associer les agriculteurs à l'écriture du spectacle - partenariat avec GVA Champagnolois et GVA Pays des Lacs
- Représentation AG FDGEDA



La forme en elle-même n'est pas tellement la nouveauté, mais pour notre réseau et notamment pour la Chambre d'agriculture du Jura, ceci a été un peu plus innovant que d'habitude avec le théâtre forum et le théâtre à la ferme. Le théâtre forum est une initiative que nous avons mise en place en partenariat avec la communauté de communes Bresse Haute Seille autour de la problématique du renouvellement des générations. Certains élus étaient d'ailleurs présents lors de cette soirée. Nous avons essayé également de mobiliser les jeunes agriculteurs du canton de Bletterans pour y participer. L'enjeu était vraiment de poser la thématique avec le grand public autour de la difficulté qu'aura sûrement la profession pour renouveler le métier. Il était intéressant d'échanger et d'ouvrir le débat avec ce grand public. Une soixantaine de personnes était présente, avec des personnes du lycée de Montmorot et de tous horizons. C'était plutôt intéressant car c'était aussi une façon de communiquer sur cette thématique avec le grand public et d'expliquer les difficultés du métier. Nous avons développé une autre forme en partenariat avec deux GVA, celui de Champagnole et celui du pays des lacs : théâtre à la ferme où c'est une compagnie théâtrale « Couleur de Chape » qui a été en résidence sur les fermes pour co-construire le spectacle à partir des échanges avec les agriculteurs pour parler du métier, de ce qui s'est passé après-guerre, de la ruralité, de l'arrivée de la mécanisation. Là encore, il y a une représentation à l'assemblée générale de la FDGDA²⁹. Malheureusement pour le pays des lacs, la représentation n'a pas pu se faire à cause du contexte sanitaire. En tous cas, l'enjeu était aussi de parler du métier sous une forme différente, en faisant collaborer les agriculteurs, en proposant un spectacle à la ferme pour essayer d'ouvrir les fermes au grand public pour que ce dernier puisse aussi se saisir des enjeux de l'agriculture sous une autre forme.

Monsieur Arnaud Thevenier

➤ Suivi indicateur des « actions phares »

	N° DAS	Action phare nationale 2019 - 2024	CA39 : taux réalisation 2021
 INNOVATION & R&D	DAS 5	Déposer 150 projets en réponse à des AAP nationaux ou européens	Indicateur régional 600 %
 FORMATION	DAS 7	Atteindre au moins 40 % de parts de marché sur les formations continues auprès des agriculteurs	156 % pour le jura

14



Je suis sous-directeur à la Chambre d'agriculture du Jura, en charge du département territoire et environnement. Par rapport au DAS 5, l'action phare a été de déposer 150 projets en réponse à des appels à projets au niveau national ou européen.

²⁹ Fédération départementale des groupes d'études et de développement agricole

C'est un indicateur qui est à l'échelle régionale, ce n'est pas décliné au niveau du département. C'est donc un travail régional. En 2021, nous avons fait 600% de l'indicateur. Nous avons répondu à 12 appels à projets sur différentes thématiques, par exemple la vigne et l'irrigation, la question de la réduction des phytosanitaires, donc différents thèmes où on positionne le groupe Chambres à l'échelle régionale.

Monsieur Denis Legrand

Petite précision concernant le DAS 7 sur les formations. Pour le Jura, c'est l'ADFPA³⁰ qui est l'opérateur sur cette partie-là, comme dans le Doubs - Territoire de Belfort et en Haute-Saône. En fait, ce sont des actions qui sont réalisées en termes de pilotage par l'ADFPA pour le Jura et on est à 156% de réalisation sur la part de marché prévue pour le Jura.

Monsieur Arnaud Thevenier



Je reviens sur le 2^{ème} axe qu'évoquait Estelle (Wurpillot) tout à l'heure, autour de « créer de la valeur dans les territoires ». L'enjeu est d'accompagner les projets des territoires et les projets des collectivités, il y a les deux aspects. C'est travailler sur la création de la valeur ajoutée.

Quand on parle de valeur ajoutée, elle peut être économique, elle peut être sociale, elle peut aussi être sociétale par rapport à des enjeux de liens entre l'agriculture et la société. C'est surtout un travail de partenariat avec l'ensemble des acteurs dont les filières, les collectivités et les autres acteurs des territoires.

Cela permet aussi d'accompagner les porteurs de projets pour créer de la valeur ajoutée. Comme cela a été indiqué, il y a deux sous-axes qui reprennent le projet stratégique de la Chambre d'agriculture du Jura.



Le premier axe est autour des filières. Dans le document que vous avez eu, il y avait deux grands axes qui ressortaient sur le projet stratégique de la Chambre d'agriculture du Jura. Le premier est d'accompagner les filières structurées pour s'adapter au nouveau cahier des charges, et le second est de favoriser l'émergence de nouvelles filières.

Nous allons vous présenter des aspects. Pour ce qui nous concerne cette année, il y a la question des marchés, de *sourcing*, de compétitivité, d'alimentation. Ce sont les mots qui ressortent par rapport à ce thème. Nous allons procéder de la même manière que tout à l'heure ; je vais présenter les trois premiers DAS. Le premier, c'est accompagner les filières créatrices de valeur et de développement de la bioéconomie. Dans les exemples de réalisations sur l'année 2021, nous accompagnons depuis plusieurs années le groupe Juralliance, notamment pour faire évoluer son activité agricole et redimensionner son activité agricole.

³⁰ Association départementale de formation et de perfectionnement en agriculture

C'est donc un travail d'accompagnement par rapport à ce groupe et c'est également, comme cela a été évoqué tout à l'heure, la mise en place d'une conseillère maraîchage et légumes de plein champ pour pouvoir accompagner ces dynamiques autour de ces filières. Sur le DAS 10 qui concerne l'agriculture biologique, Frédéric (Demarest) y reviendra pour présenter le GIEE Bioforce. Nous avons mis deux actions en évidence : la constitution du GIEE Bioforce et la réalisation de la Bioloweeek, donc la semaine de la bio qui permet de mettre en évidence les activités de la Chambre et faire de l'information auprès des exploitations agricoles. Sur le DAS 11, c'est tout ce qui concerne les circuits courts et l'agritourisme. On a cité la redynamisation du réseau Bienvenue à la ferme. On peut aussi parler du point info-diversification qui s'est mis en place avec des newsletters régulières.

Nos réussites

N° DAS	Intitulé DAS	Exemple réalisation CA39 2021
DAS 9	Accompagnement des filières créatrices de valeurs et développement de la bioéconomie	Accompagnement de Juralliance Conseillère maraichage/légume plein champ
DAS 10	Agriculture biologique	GIEE bioforce Bioloweeek
DAS 11	Circuits courts et agritourisme	Redynamisation BALF

17



Monsieur Frédéric Demarest,

Au niveau du GIEE Bioforce, nous avons décidé de constituer un collectif d'agriculteurs bio. Les objectifs étaient d'accompagner des producteurs de grandes cultures ou polyculteurs-éleveurs mais qui avaient des cultures, qui se sont beaucoup développés. En fait, il y a eu beaucoup de conversions ces dernières années sur la plaine du Jura, donc des secteurs de Saint Amour jusqu'au nord de Dole. L'objectif est d'améliorer les pratiques. On souhaitait aussi promouvoir un groupe d'agriculteurs bio qui serait un peu un laboratoire de bonnes pratiques à diffuser, un peu comme avec les GVA. Mais on ne voulait pas recréer un GVA parce qu'on considère que les agriculteurs peuvent aussi être dans les GVA. On a d'ailleurs souhaité avoir un partenariat avec la FDGEDA. On a tout de même le souci -vous l'avez vu avec la présentation des comptes- d'équilibrer les recettes. On voulait donc essayer de trouver un système qui permette de pérenniser financièrement le conseil. On a donc inventé un système d'abonnement, sachant qu'il existe déjà dans d'autres départements, notamment en Côte d'Or et nous trouvions qu'il était assez intéressant de proposer un abonnement aux agriculteurs pour avoir du conseil. Nous avons 26 producteurs de cultures, sachant qu'il y a beaucoup de polyculteurs-éleveurs dedans qui se sont engagés dans ce GIEE qui s'appelle Bioforce. La FDGEDA porte le GIEE.

Il faut noter aussi qu'un GIEE se fait en partenariat avec l'ensemble des GDA³¹ de plaine, le GERFAB³², donc les agriculteurs de Côte d'Or, un groupe parallèle, et puis la MFR³³ d'Amange du côté des jeunes qui vont s'installer, Terre Innovia au niveau de l'institut de recherche et puis les JA BFC³⁴ qui sont aussi partenaires. Au niveau des actions, ce sont des choses que nous faisons habituellement. Il s'agit de créer une dynamique collective avec de l'animation, dans le but de s'améliorer, donc avec des essais, des tours de plaine. Il y en a un qui vient d'avoir lieu en plaine, en sachant que les tours de plaine peuvent aussi être élargis et avec des cooptations possibles au niveau des membres, mais encore des journées techniques, avec la visite au Tech&bio. Nous avons loué un minibus pour rendre visite, avec neuf exploitants, au Tech&bio, un grand salon de l'AB³⁵ qui a lieu tous les 2 ans à Bourg lès Valence. Ensuite, il s'agit de diffuser les connaissances. Nous nous sommes engagés, au niveau du groupe, à avoir une porte ouverte annuelle. Nous avons aussi une particularité qui est que nous avons voulu coupler du collectif avec de l'individuel. Nous avons donc 50 jours d'accompagnement individuel pour ces 26 exploitants qui seront réalisés par le technicien bio, Florian Bailly-Maître.

▲ Emergence d'un GIEE sur l'agriculture bio

▪ Les objectifs poursuivis

→ Accompagner les producteurs de cultures en AB vers une amélioration de leurs pratiques

→ Promouvoir un groupe d'agribio « pilote » comme un laboratoire de pratiques vertueuses à diffuser

→ Inventer un système qui permette de pérenniser financièrement le conseil

→ Consolider notre partenariat avec les GVA

▪ Qui en fait partie ?

→ 26 producteurs de cultures en AB

→ La FDGEDA qui porte le GIEE

→ 7 partenaires : GVA de plaine, GERFAB ⁽²¹⁾ MFR Amange, Terre Innovia, JA BFC.

▪ Les actions du GIEE

→ Créer une dynamique collective

→ s'améliorer : essais, tours de plaine, journées TK

→ Diffuser les connaissances : porte ouverte annuelle

→ Accompagner : 50 J dédié du technicien BIO GC



18

Madame Elodie Matter

Le DAS 9, pour l'indicateur national de 2019 à 2024, consiste à accompagner l'émergence de 1 000 nouveaux projets de filière. Si on le traduit en objectif pour notre département, il s'agit en fait d'accompagner deux nouveaux projets de filière par an. Sur 2021, le taux de réalisation est de 100% puisque nous avons effectivement accompagné deux nouveaux projets de filière, d'une part le développement d'un atelier de découpe collectif aux Bouchoux et d'autre part l'émergence de la SCIC³⁶ « ensemble bio » sur le pays lédonien, notamment avec la mise en place d'une filière viande hachée, steaks hachés.

³¹ Groupements de développement agricole

³² Groupe d'études et de réalisations dans la filière agriculture biologique

³³ Maison familiale et rurale

³⁴ Jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté

³⁵ Agriculture biologique

³⁶ Société coopérative d'intérêt collectif

▲ Suivi indicateur des actions phares

N° DAS	Action phare nationale 2019 - 2024	CA39 : taux réalisation 2021
 FILIERES	DAS 9 Accompagner l'émergence de 1 000 nouveaux projets de filière (mise en relation, AMO...)	100 %
 AGRICULTURE BIOLOGIQUE	DAS 10 Proposer un accompagnement spécifique à la bio et accompagner 40 000 agriculteurs dans leurs démarches bio .	167 %
 CIRCUITS COURTS	DAS 11 Accompagner 12 000 agriculteurs dans leurs démarches de proximité à travers le réseau Bienvenue à la Ferme.	124 %

19



Monsieur Frédéric Demarest

Je ne vais pas vous détailler tout ce que nous faisons sur l'agriculture biologique. Une *newsletter* vient de partir pour présenter le calendrier des événements bio que nous proposons pour l'année 2022, avec une feuille de route assez détaillée. Il y a à la fois de la formation, des journées techniques, des accompagnements individuels, des portes ouvertes, notamment à travers la Bioloweek. Ce qui permet d'essayer de toucher le maximum d'agriculteurs et d'essayer de leur permettre d'améliorer leurs performances pour ceux qui sont en place et puis éventuellement, pour ceux qui sont intéressés par les techniques bio, de venir se renseigner.

Madame Elodie Matter

Sur le DAS 11 qui concerne plus particulièrement l'agritourisme, l'indicateur national est d'accompagner 12 000 agriculteurs dans leurs démarches de proximité via le réseau Bienvenue à la ferme. Si on traduit cet indicateur pour le Jura, notre objectif est d'impliquer et d'accompagner 37 agriculteurs par an via le réseau Bienvenue à la ferme, soit des agriculteurs qui seraient adhérents du réseau, soit qui bénéficieraient d'actions organisées par ce réseau Bienvenue à la ferme. Cet objectif est rempli à 124% pour 2021 puisque c'est un total de 46 agriculteurs qui ont été accompagnés via le réseau Bienvenue à la ferme en 2021.

Monsieur Arnaud Thevenier,

Dans l'axe 2, il y a un deuxième thème qui est la partie territoire. Les mots clés que je voulais partager sont : emplois, économie circulaire, projet de territoire, gestion de l'eau, préservation du foncier agricole, énergie, changement climatique. On reprend la même démarche ; on va voir les indicateurs et présenter les réalisations. Sur les intitulés de DAS, le premier s'appelle développement forestier et agro-forestier. Pour cette année 2021, on peut citer le projet d'avenir fruitière forestière que Denis (Legrand) va présenter juste après et le projet « plantons des haies » qui est impliqué sur plusieurs démarches, sur plusieurs appels à projets d'implantation de haies.

Sur le DAS 13, comme cela a été dit tout à l'heure, nous ne sommes pas impliqués sur l'agriculture urbaine. Nous ne sommes donc pas concernés. Sur le DAS 14 « ruralité, projet de territoire et services aux collectivités », Elodie (Matter) reviendra sur le projet SYNPAT dans quelques minutes.



Ensuite, nous avons fait un travail de perspective de valorisation des boues de stations d'épuration à court et moyen terme dans le cadre de l'évolution du cahier des charges. Ce qui a permis de faire une cartographie des potentiels du département pour permettre aux collectivités de se projeter sur les filières possibles de poursuite pour la gestion des déchets. Nous avons restitué tout cela au mois de décembre et cela apporte des outils pour les acteurs du territoire. Autre projet à citer : le projet « optimiser », qui est sur le pays lédonien et qui travaille notamment sur l'émergence de synergies entre la profession agricole et les collectivités territoriales autour de trois thématiques : le renouvellement des générations en agriculture, la valorisation du foncier agricole et tout ce qui est filières territoriales. Je vais laisser la parole à Denis (Legrand) pour vous présenter la fruitière forestière.

Nos réussites

N° DAS	Intitulé DAS	Exemple réalisation CA39 2021
DAS 12	Développement forestier et agroforestier	Avenir Fruitière forestière Plantons des haies
DAS 13	Agriculture urbaine	Non engagé sur ce DAS (hors contexte Jura)
DAS 14	Ruralité. Projet de territoire et services aux collectivités	Projet SYNPAT Perspectives de valorisation des boues de STEP à court et moyen terme Projet OPTIMISER : émergence de synergies entre profession agricole et intercommunalité (renouvellement régénération, valorisation du foncier agricole, filières territoriales)

21



Monsieur Denis Legrand

La fruitière et surtout le projet qui a démarré en 2021, consiste, pour la fruitière forestière, à se poser les questions de son avenir et de son adaptation. Aujourd'hui, ce sont 250 propriétaires qui adhèrent à la fruitière pour 862 hectares et 1 326 parcelles découpées en 4 sections sur le terrain, c'est-à-dire 4 plans simples de gestion qui sont concertés et qui sont établis pour 18-20 ans. Au final, la fruitière a un projet concret de multifonctionnalités du territoire forestier. C'est le fruit d'une expérimentation qui a débuté il y a 6 ans.

Nous avons répondu, avec la Chambre et la fruitière, à l'appel à projets Leader pour établir un bilan et des perspectives. Ils ont travaillé sur l'année 2021 autour des 6 axes qui sont évoqués dans la diapositive, c'est-à-dire faire le bilan de la fruitière, comment elle s'en sort, où ils en sont, parler de la filière, de la valorisation, des débouchés, du financement de la fruitière et de son autonomie éventuelle, de la gestion forestière qu'ils veulent mettre en place, de la gouvernance, c'est-à-dire comment cette fruitière fonctionne avec un volet sur la communication, sachant qu'un des livrables demandé dans le cadre de l'appel à projets Leader est de créer un guide pratique pour créer une fruitière forestière. Ce sera le guide fait à partir de l'expérimentation de six années et demie maintenant. Voilà pour cette action.

➤ Avenir fruitière forestière



- LA FRUITIERE : 250 propriétaires adhérents pour 862 ha sur 1 326 parcelles, 4 sections opérationnelles, 4 PSG concertés prévus pour 18 ans ou 20 ans, un projet concret de multifonctionnalité du territoire forestier, expérimentation depuis 6 ans...
- AAP leader : bilan et prospective... en cours sur les axes suivants
 - 1- Bilan de la Fruitière
 - 2- Filière – valorisation – débouché
 - 3- Financement – autonomie
 - 4- Gestion forestière
 - 5- Gouvernance - fonctionnement
 - 6- Communication – création d'un guide pratique pour créer une fruitière



22



Madame Elodie Matter

➤ Projet SYNPAT

« *mettre en SYnergie les Projets Agricoles sur le Territoire* »

- rapprocher les porteurs de projets, les producteurs, les filières et les structures d'accompagnement pour favoriser une installation agricole diversifiée sur le territoire
- retours d'expériences et coconstruction de solutions avec les acteurs du territoire via 2 forums (août et octobre 2021)
- accompagnement spécifique de la CCAPS : quelles méthodes, quels outils pour accompagner et favoriser l'installation agricole ?



23



Je vais vous présenter le projet SYNPAT. Il s'agit de mettre en synergie les projets agricoles sur le territoire. C'est un projet qui a émergé fin 2019, d'une part avec le constat d'un fort enjeu de renouvellement des générations en agriculture, d'autre part par rapport à une forte demande d'installation de porteurs de projets diversifiés sur le territoire. Pour répondre à ce double enjeu, nous avons choisi d'entrer par l'angle des synergies, donc comment mettre en synergie les agriculteurs déjà présents sur le territoire, les porteurs de projets, ainsi que l'ensemble des acteurs du territoire, notamment les structures d'accompagnement pour favoriser cette installation agricole sur le territoire, qu'elle soit classique ou diversifiée, et trouver un bon équilibre dans tout cela. Nous avons travaillé en partenariat sur ce projet. La Chambre d'agriculture du Jura a été chef de file et nous avons pour partenaire la communauté de communes Arbois Poligny Salins qui est un territoire vraiment adapté par rapport à cette problématique puisqu'il y a une forte présence de la filière AOP³⁷ Comté et de la filière viticole, ainsi qu'une forte demande d'installations diversifiées. La communauté de communes était donc notre premier partenaire. Ensuite, les autres partenaires étaient le réseau InPACT³⁸ via Terre de liens, nous avons également le CFPPA³⁹ de Montmorot, la SAFER⁴⁰ Bourgogne-Franche-Comté. Nous avons candidaté à un appel à projets fin 2019 pour obtenir des fonds régionaux sur un appel à projets autour de l'agriculture innovante et durable. Nous avons effectivement été lauréats de l'appel à projets, nous avons donc obtenu les fonds. Ce qui nous a permis de travailler sur ce projet pendant à peu près un an et demi, de mi-2020 jusqu'à fin 2021. Les principales étapes du projet : nous avons commencé par aller chercher des retours d'expériences auprès d'agriculteurs qui avaient mis en place des synergies qui favorisaient la diversification des activités agricoles, soit à l'échelle de leur exploitation, soit en partenariat avec d'autres agriculteurs ou d'autres porteurs de projets. Ces retours d'expérience ont été valorisés à l'occasion d'un premier forum qui a eu lieu sur le territoire en août dernier, qui a rassemblé les différents acteurs (agriculteurs, porteurs de projets, élus de la collectivité, structure d'accompagnement et toutes les personnes intéressées par le sujet). Un second forum, en octobre, a permis de construire, de proposer ensemble des solutions pour atteindre cet objectif de favoriser une installation diversifiée sur le territoire. En parallèle, nous avons également proposé un accompagnement spécifique à la collectivité pour qu'elle puisse bien comprendre les enjeux de l'installation agricole et s'approprier les outils dont elle dispose pour agir sur ce sujet. Nous sommes en train de tirer le bilan de ce projet qui s'est terminé fin 2021. Des suites sont déjà envisagées. La collectivité s'est bien appropriée les enjeux et les résultats du projet, elle a commencé à engager des démarches, notamment dans le cadre de son PAT. Pour ce qui est de la Chambre d'agriculture, nous avons également, à la demande de la collectivité, engagé une démarche de recherche de solutions pour installer des productions maraîchères sur ce territoire. Nous avons encore des réflexions en cours. Dans les pistes que nous souhaitons creuser, il y a notamment le fait d'arriver à identifier sur ce territoire des exploitations qui seraient prochainement en transmission et qui ne seraient pas forcément viables pour une transmission en l'état, ceci pour des raisons économiques, de mise aux normes, etc, et donc d'identifier assez précocement ces structures que nous pourrions peut-être orienter vers d'autres types d'installations agricoles.

³⁷ Appellation d'origine protégée

³⁸ Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale

³⁹ Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles




⁴⁰ Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

Un autre enjeu serait d'arriver à identifier sur ce territoire des agriculteurs qui seraient prêts à engager des réflexions autour de la diversification de l'activité, donc des suites à prévoir.

Monsieur Denis Legrand

Sur l'indicateur pour le DAS 12, il s'agit d'appuyer la mobilisation d'un million de mètres cubes de bois au niveau national. Traduit pour le Jura, nous sommes à 542% de l'objectif qui nous était fixé avec la fruitière, avec les plans simples de gestion, la participation à la création d'ASA⁴¹ forestières qui, ensuite, construisent des pistes pour exploiter du bois. C'est tout cela qui nous permet d'atteindre la mobilisation de mètres cubes de bois au niveau de la forêt jurassienne.

▲ Suivi indicateur des actions phares

	N° DAS	Action phare nationale 2019 - 2024	CA39 : taux réalisation 2021	
 FORÊT & AGROFORESTERIE  AGRICULTURE URBAINE  TERRITOIRES	DAS 12	Appuyer la mobilisation d'un million de m³ de bois	542 %	
	DAS 13	Accompagner 35 projets d'agriculture urbaine	Pas d'objectif sur le département du Jura	24
	DAS 14	Tous les trois ans, rencontrer les 1 258 intercommunalités pour écouter leurs attentes, partager nos compétences et établir des partenariats	100 % pour les rencontres Contractualisation avec 50 % des Intercommunalités « bon »	

Monsieur Arnaud Thevenier

Pour le DAS 13, l'action phare nationale est d'accompagner 35 projets d'agriculture urbaine. Nous ne sommes donc pas concernés sur le Jura par rapport à notre contexte rural. Sur le DAS 14, l'action phare est, tous les 3 ans, de rencontrer les 1 258 intercommunalités du territoire français pour écouter leurs attentes, pour partager nos compétences et établir des partenariats. Là, il y a deux indicateurs. Pour nous, le premier, c'est 14 intercommunalités. 100 % des 14 intercommunalités ont été rencontrées dans les 3 dernières années (2019, 2000 et 2021). On doit refaire la même chose pour les 3 années qui viennent. C'est-à-dire qu'au cours de la mandature pour les Chambres d'agriculture, il s'agissait de rencontrer deux fois l'ensemble des intercommunalités au moins en présence des élus Chambre et des élus de la collectivité. Le 2^{ème} indicateur : la contractualisation, c'est-à-dire le nombre de contrats que nous avons signé dans l'année. Nous avons signé avec 7 intercommunalités cette année, ce qui fait 50% des intercommunalités avec lesquelles la Chambre a travaillé, soit à des contrats de prestations de service, soit à des contrats de partenariat, soit à des contrats de subvention. Ce sont uniquement les communautés de communes. Ce qui veut dire que dans le tableau d'indicateurs des Chambres, on est sur un indicateur qualitatif qui dit que c'est un bon résultat.

⁴¹ Associations syndicales autorisées

Si on prend le nombre de facturations sur l'année, on est au-delà parce qu'il y avait des contrats qui étaient sur plusieurs années et on est au-delà de ces 50%. Je précise que, sur ce champ-là, nous travaillons pour d'autres collectivités (syndicats d'eau, communes, parc naturel régional, Conseil régional, Conseil départemental, EPAGE⁴²). L'indicateur ne cible que les intercommunalités, mais la Chambre d'agriculture du Jura accompagne l'ensemble des collectivités du territoire.

Madame Estelle Wurpillot



Je vais vous présenter le 3^{ème} et dernier axe sur le dialogue entre agriculture et société. Nous avons deux sous-thèmes qui reprennent la représentation et le rôle consulaire de la Chambre d'agriculture, dont son rôle de représentation du monde agricole et rural.



L'autre axe est sur la communication, donc communiquer avec le monde non-agricole.

Sur nos réussites qui parlent de la représentation et de la mission consulaire, nous n'avons pas souhaité tout citer, mais il est important que vous sachiez que nous avons tout de même participé, en 2021, à pas mal de projets.

▲ Nos réussites

N° DAS	Intitulé DAS	Exemple réalisation CA39 2021
DAS 15	Représentation et mission consulaire	Définition des zones arrêté sécheresse Charte riverain ZNT Charte casse-caillou Avis urbanisme motivé (environ 400)

27

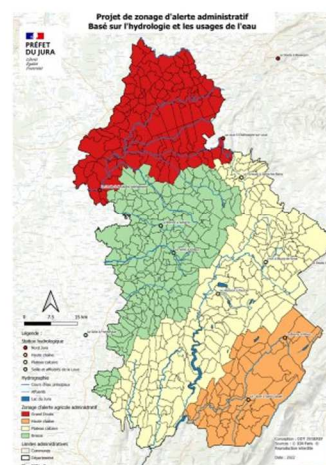


⁴² Etablissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau

Il y a eu l'arrêté cadre sécheresse avec pas mal d'échanges et de travail, notamment avec l'administration sur ce sujet, pour aboutir en fin d'année 2021 à un zonage. L'arrêté n'est pas encore finalisé puisqu'on passe sur l'angle des mesures pour 2022. Sur le zonage, il y a eu un travail constructif que je vais vous présenter après. Il y a aussi eu la charte riverain. Nous avons avancé sur les zones de non-traitement, avec l'établissement d'une charte riverain concertée. Nous avons contribué aussi à la charte casse-cailloux qui parle des affleurements rocheux et de ce qui serait acceptable, ou pas, de faire, avec toutes les précautions à prendre pour préserver la biodiversité. Même chose, nous avons contribué aux différents groupes de travail à l'invitation de l'administration. Un gros volet : les avis sur l'urbanisme puisque nous formulons environ 400 avis motivés sur des autorisations d'urbanisme ou sur des documents de planification, avec une participation d'Emmanuel Ferreux à la CDPENAF⁴³ puisque c'est lui qui nous y représente. Pour présenter un peu plus en détail une action, je vais revenir sur l'arrêté sécheresse.

➤ Zonage arrêté sécheresse


- Arrêté départemental en préparation cadrant la gestion des étiages
- Prise en compte du fonctionnement de la ressource Doubs-Loue-Forêt de Chaux
- Cohérence amont-aval des cours d'eau
- Indicateurs présents (piézomètres notamment) et connaissance de l'historique



Nous sommes maintenant sur un arrêté départemental qui va cadrer la gestion des étiages, donc les périodes de sécheresse. Le travail de l'année 2021 a consisté à travailler avec l'administration sur la définition du zonage puisque des indicateurs seront par type de zone pour savoir si on passe en zone d'alerte ou en zone d'alerte renforcée. Un travail de concertation sur ce découpage a abouti à une reconnaissance du fonctionnement un peu spécifique de la ressource qui se situe au nord du département, donc Doubs, Loue et forêt de Chaux, avec une cohérence de ces unités entre l'amont et l'aval de chacun des cours d'eau. Nous aboutissons à une cartographie qui est cohérente ainsi, avec des indicateurs présents pour chacune de ces zones que l'on connaît, que l'on suit pour savoir comment elles réagissent. Ceci permet aussi d'avoir cette expérience dans les échanges que l'on va avoir au moment où on sera en période d'étiage, où il va falloir définir les seuils.

⁴³ Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

➤ Suivi indicateur action phare

N° DAS	Action phare nationale 2019 - 2024	CA39 : taux réalisation 2021
 DAS 15	Diffuser de manière systématique et pédagogique les avis rendus par les Chambres d'agriculture	Sans objet

29



En termes d'indicateurs, celui que nous devons suivre concerne la diffusion systématique des avis rendus par les chambres d'agriculture, sachant qu'il n'y a pas d'indicateur spécifique pour le département. C'est quelque chose qui est suivi uniquement en global au sein du réseau.



Communication

chambres-agriculture.fr








Sur l'angle communication, cet axe est divisé en deux et c'est la même chose pour notre projet stratégique départemental. C'est à la fois communiquer sur ce que nous faisons, quelles sont les prestations, les missions que la Chambre d'agriculture peut faire et accomplit au quotidien et aussi faire connaître l'agriculture, les enjeux de l'agriculture, le métier d'agriculteur auprès d'un public assez large. Dans nos réussites, il y a déjà le recrutement d'une chargée de communication en milieu d'année 2021, Lisa Tigri, qui vous a été présentée lors de la dernière session et qui vous a photographié à l'entrée.

Sa mission a surtout été de remettre à jour pas mal d'outils de communication, des supports de communication et puis essayer de nous professionnaliser sur ce sujet. Elle a créé différents supports. Elle anime le compte Facebook de la Chambre d'agriculture où nous avons de plus en plus de personnes qui nous suivent. Il y a un outil qui se développe, c'est la réalisation de courtes vidéos partagées sur les réseaux sociaux, ce qui donne de la visibilité à la Chambre d'agriculture. C'est un vecteur de communication qui marche sans doute mieux que les dépliants distribués à la sortie des réunions. Il nous faut en effet multiplier les supports. En termes d'illustration, je ne vais pas revenir sur tout ce que Lisa (Tigri) vous a présenté lors de la dernière session, mais pour faire connaître nos actions, nos services aux agriculteurs et aux collectivités, il faut que nous multiplions nos types de support. Nous avons des affiches, des *flyers*, l'animation du compte Facebook et le fait de toujours être présent dans la presse. C'est important pour pouvoir expliquer justement ce que nous pouvons faire. Il s'agit aussi de communiquer sur le métier d'agriculteur et sur les enjeux de l'agriculture.

▲ Nos réussites

N° DAS	Intitulé DAS	Exemple réalisation CA39 2021
DAS 16	Communication	Recrutement d'une chargée de communication Édition de supports de communication Animation du compte Facebook Réalisation de vidéos

31



C'est une multitude de petites actions au quotidien qui accompagne toutes nos actions. Quand nous organisons un événement technique, par exemple sur l'herbe, il est important de beaucoup communiquer avant, après et de faire connaître, de cette manière, ce que fait la Chambre d'agriculture. C'est donc plutôt une action diffuse et une action que l'on retrouve dans toutes les autres actions. Mes collègues sont sympathiques, ils m'ont laissé le meilleur indicateur !

▲ Suivi indicateur action phare

N° DAS	Action phare nationale 2019 - 2024	CA39 : taux réalisation 2021
DAS 16	Former 1800 élus, agriculteurs et collaborateurs à une communication adaptée aux publics non agricoles	700%



33



L'objectif est de former 1 800 élus agriculteurs où collaborateurs de Chambre d'agriculture à une communication adaptée au public non-agricole. Pour le Jura, l'objectif est exposé puisque nous sommes à 700% de réalisation. C'est un bon résultat, mais qui n'est pas si bon que cela puisque notre objectif était de former trois personnes. En 2021, nous avons formé notre nouvelle chargée de communication et finalement 20 élus lors de la dernière session de novembre puisque notre sujet a été la communication et nous avons pu avoir des échanges sur ce sujet. C'est pour cela que nous faisons carton plein avec 21 sur un objectif qui était de 3, mais cela veut aussi dire que pour demain, il faut que nous réfléchissions à des actions de formation pour que l'on soit tous formés à une communication adaptée auprès d'un public non-agricole. Voilà ce qu'on pouvait présenter sur l'ensemble de l'activité 2021.

Je vais passer la parole aux élus référents s'ils souhaitent compléter. Auparavant, je remercie les responsables d'équipes et les responsables de départements pour leur investissement dans la préparation de cette présentation.

📌 Communiquer sur nos actions

- **Faire connaître nos actions, nos services aux agriculteurs et aux collectivités**
- **Communiquer sur les métiers et les pratiques agricoles au grand public**

Dépliants, affiches, réseaux sociaux, presse écrite et radio, vidéos etc

Accompagnement de toutes nos actions



Monsieur François Lavrut

Jean-Baptiste Alpy et Christophe Buchet, responsables de départements vont prendre la parole. Ensuite, je passerai la parole à Franck David, vice-président du Conseil départemental du Jura, car il doit nous quitter avant la fin de la session.

Monsieur Jean-Baptiste Alpy

Je suis vice-président en charge de l'installation. Une grosse part de la responsabilité de la Chambre d'agriculture dans son projet porte sur le renouvellement des générations. On sait qu'on installe deux jeunes pour trois départs dans le département, on sait que c'est la partie basse du Jura qui est la plus pénalisée. On fait donc le maximum pour recréer de la valeur ajoutée sur ces territoires et, vous l'avez vu, avec différentes productions. On cherche à créer une certaine dynamique pour attirer les jeunes. Nous avons aussi créé, dans le cadre de l'installation, le Certi-transmission pour apporter aux jeunes la confiance de la transmission de l'exploitation. C'est-à-dire que nos techniciens font une étude approfondie de l'exploitation et apportent la preuve, au jeune qui vient s'installer, qu'ils ont fait à peu près le tour de l'exploitation, de façon qu'il n'y ait pas de malentendu, que tout soit bien écrit (l'échéancier, la date de départ prévue, les contrats, les prêts restant à payer, etc).

Ceci, de sorte que le jeune qui arrive sur l'exploitation sache qu'il ne va pas s'installer demain, qu'il a tout un protocole à faire de son côté et, en même temps, il sait qu'à la date, par exemple du 1^{er} mai ou au 1^{er} avril, tout sera établi sur une période souvent d'un an. Il faut qu'il y ait une entente avec l'exploitant, mais tout est bien cadré et est très clair. On a donc créé le Certi-transmission dans le département du Jura pour cela, pour que les jeunes puissent avoir une vision claire de leur installation, ce qui apporte énormément parce que les jeunes qui arrivent de l'extérieur ne savent pas trop, en général, où ils mettent les pieds. Ils ne savent pas où ils vont. Ils ont leur projet dans leur tête et veulent aller vite. Mais on leur met des échéances et une fois que c'est écrit sur le papier, c'est tout de même plus clair pour tout le monde.

Tout à l'heure, vous avez fait allusion au nombre de départs de personnes qui ont plus de 57 ans. Il est vrai que nous avons aussi beaucoup de membres de GAEC⁴⁴ qui ont plus de 55 ans dans le département du Jura, il y en a 50%. On a aussi créé une formation pour ces membres de GAEC qui vont rester sur la société de façon qu'ils soient formés à recréer un nouveau projet pour accueillir le futur jeune sur la société. Jusqu'à maintenant, on formait le cédant, celui qui allait partir du GAEC, pour qu'il prépare sa retraite, pour qu'il prépare son avenir. Mais là, nous allons former la personne qui va rester pour qu'elle soit ouverte à de nouveaux projets, c'est-à-dire qu'elle va créer une nouvelle dynamique sur son entreprise avec l'accueil d'un jeune, sachant que ce n'est pas toujours facile d'accueillir quelqu'un sur son entreprise. Quand on a fait 15 ans avec quelqu'un, changer ses règles du jeu n'est pas évident. Là, nous avons créé avec l'ADFPA une formation pour ouvrir les gens à l'accueil et à la nouvelle installation d'un jeune pour recréer une dynamique sur l'entreprise, ce qui est très important. Je crois que les JA -qui sont présents- pourraient en témoigner. Il est en effet très important que les jeunes puissent s'investir avec les autres membres de la société, type GAEC, pour qu'ils perdurent parce qu'à la Chambre d'agriculture du Jura, nous avons tout de même une règle d'or -et Denis (Legrand) ne me dédira pas- qui est que l'on veut installer des jeunes, mais qu'ils durent dans le temps et qu'ils puissent s'épanouir dans leur métier. C'est ce qui est très important, c'est-à-dire de les voir rester au bout de 10 ans, qu'ils soient encore en place et qu'ils puissent encore perdurer dans les années à venir. Une petite parenthèse. Je voulais intervenir sur les plans d'épandage que Nathalie (Vigneau) a présentés. Le travail qui a été fait a été mis en place avec les équipes, mais l'objectif était vraiment de sensibiliser la totalité des agriculteurs sur le territoire pour ces plans d'épandage, de façon que l'on soit conforme réglementairement par rapport à l'AOC⁴⁵ Comté, mais aussi par rapport aux plans d'épandage, à la qualité des eaux, etc.

Il faut en effet que les exploitations de demain soient cartographiées, qu'elles soient bien cadrées par rapport à tous les risques et les enjeux qu'il peut y avoir. L'idée était donc de mobiliser le maximum de monde et en passant par les coopératives, nous avons sensibilisé le maximum de monde. Je pense que les gens sont beaucoup investis dans leur coopérative et c'était le moyen d'avancer au plus vite. Merci.

Monsieur François Lavrut

Merci Jean-Baptiste (Alpy). Christophe (Buchet) va dire quelques mots avant Franck David.

⁴⁴ Groupements agricoles d'exploitation en commun

⁴⁵ Appellation d'origine contrôlée

Monsieur Christophe Buchet

Merci. Bonjour à tous. Je vais simplement dire quelques mots par rapport aux différentes thématiques que je suis. Tout d'abord sur la bio, sachant que Frédéric (Demarest) a présenté le GIEE Bioforce. Nous avons la nécessité d'avoir un groupe sur lequel les techniciens puissent s'appuyer pour savoir ce qu'ils devaient mettre en œuvre, quelles étaient les demandes. Nous avons passé un peu de temps pour savoir quel était le modèle pour ce groupe. C'est de là qu'est né le GIEE Bioforce, avec un groupe qui est plutôt hétérogène sur le territoire. Nous avons néanmoins des personnes qui sont complémentaires et nous sommes beaucoup dans l'échange, ce qui permet aussi à chacun de s'approprier ces questions, notamment sur l'aspect technique. Voilà le fonctionnement du GIEE Bioforce.

Sur tout ce qui est collectivités et territoires, c'est effectivement un sujet sur lequel nous sommes montés en puissance au fil des années, avec généralement le changement des élus des territoires, ainsi que des élus de notre institution. C'est à chaque fois un travail qui redémarre. Néanmoins, au-delà de ce qu'a précisé Arnaud (Thevenier) et des rencontres, c'est aussi comment nous pouvons apporter nos compétences à ces territoires. Il y a aussi un côté représentation parce que les agriculteurs sont avant tout des acteurs du territoire, que ce soit au niveau économique, social ou environnemental. Notre mission est aussi de représenter ces agriculteurs vis-à-vis des collectivités quand on parle agriculture, quand on parle territoire, quand on parle alimentation. Je pense qu'il est nécessaire que la Chambre d'agriculture soit présente pour accompagner, pour représenter les agriculteurs et puis pour faire valoir aussi ses compétences. Je vais prendre maintenant un aspect un peu plus politique. Je ne sais pas si on peut parler de satisfecit, mais vous avez vu les pourcentages. Donc, soit nous avons manqué d'ambition au début, soit nous sommes très bons. Toujours est-il que le travail est fait, c'est le principal. Je tenais donc moi aussi à remercier l'ensemble des collaborateurs pour ce travail. Je voudrais également préciser que c'est bien en réponse à la demande des agriculteurs et des collectivités que nous menons ces actions et que nous faisons ce travail. Ce ne sont pas les DAS ou les objectifs nationaux qui vont faire en sorte que nous arrivons à ces actions. C'est donc bien avant tout pour répondre à la demande du terrain, des territoires que nous mettons ces actions en place. Ceci pour en venir au point suivant, qui fait aussi le lien avec l'aspect financier. Il était important pour nous et c'était notre volonté politique, notre détermination en début de mandat, de continuer à avoir une Chambre départementale de l'agriculture forte. Quand je dis « forte », c'est avec des compétences qui soient maintenues en proximité. Ce n'est pas forcément le choix qu'ont fait toutes les chambres d'agriculture, que ce soit dans notre région ou en France. Ces compétences, c'est forcément de l'investissement. Vous le voyez à travers les résultats financiers, c'est une équation de plus en plus compliquée à résoudre pour les élus, mais aussi pour l'ensemble des collaborateurs parce qu'on sent bien que la tendance est tout de même à la centralisation, notamment au niveau de notre réseau. Et pour amener ces compétences et faire valoir nos missions sur le terrain, il est de plus en plus compliqué d'aller chercher du financement. Denis (Legrand) l'a dit, les finances sont saines. Vous avez vu le résultat de cette année, ce qui fait qu'il ne faudrait pas que nous nous reposions sur nos lauriers. Je peux vous garantir que François (Lavrut) et Estelle (Wurpillot) sont à la manœuvre. Pour ceux qui connaissent François (Lavrut), c'est une chose à laquelle il est attaché afin que, financièrement, la Chambre d'agriculture soit à la stabilité et les discussions, que ce soit avec la Région ou au niveau de la Chambre régionale, sont parfois compliquées.

Néanmoins, notre travail, c'est de maintenir des compétences dans notre département pour demain afin de répondre aux défis des agriculteurs, aux défis économiques, aux défis sociétaux, aux défis environnementaux. Je reste persuadé que c'est à travers de la proximité et des compétences sur notre territoire que nous arriverons à y répondre. Je tenais à le préciser parce que, comme vous l'aurez compris, c'est de plus en plus difficile en matière de gestion, néanmoins notre volonté est toujours celle-là.

Monsieur François Lavrut

Merci Christophe (Buchet). Il faut savoir que Christophe (Buchet) a en charge la responsabilité du département « collectivités-territoires-énergie et environnement » avec en plus l'agriculture biologique et, Jean-Baptiste (Alpy), lui, est sur le département « hommes-produits-entreprise », avec d'autres élus qui viennent en appui. Je pense principalement à Vincent Duquet qui pilote plus particulièrement l'installation en tant que JA et secrétaire général de la Chambre d'agriculture du Jura, sachant que nous mettons une connotation JA sur cette partie installation-transmission car nous pensons que c'est tout de même à eux d'empoigner le dossier, même si techniquement le staff de la Chambre est en appui derrière. Franck David va devoir partir et nous avons en commun le contrat Avenir agriculture Jura avec le Conseil départemental. Nous avons déposé, fin novembre, nos demandes pour l'année 2022. Je ne sais pas où vous en êtes dans les commissions, mais maintenant que la loi NOTRe⁴⁶ est passée et que le Département n'a plus de compétences pour accompagner les actions économiques, on a trouvé des dossiers comme la bio, Agrilocal, redynamiser « Bienvenue à la ferme » et d'autres comme l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'évolution du cahier des charges Comté, les boues de stations d'épuration pour lesquels nous avons vraiment besoin de l'accompagnement du Département. Je pense que nous sommes pratiquement sur des missions de service public, d'équilibre des territoires jurassiens dans les actions où vous nous accompagnez. Je remercie donc à nouveau le Département qui abonde ce partenariat que nous avons, afin de permettre que ce travail se fasse au quotidien sur le territoire jurassien. Franck (David), je te laisse la parole.

Monsieur Franck David

Merci Président. Ce que tu viens de dire est tout à fait vrai ; c'est la volonté d'un partenariat fort entre le Département et la Chambre d'agriculture, donc avec l'agriculture jurassienne, qui s'exprime ici. Je voudrais déjà excuser mon président que je remplace ce matin. Ensuite, je voudrais adresser des félicitations aux éleveurs qui nous ont représentés à Paris avec leurs animaux qui sont la vitrine de notre département, une vitrine ô combien intéressante. Je manque rarement ce déplacement à Paris car c'est toujours un vrai moment de bonheur pour moi puisque je vais voir toutes les bestioles, que ce soient des ruminants ou des gallinacés. J'ai donc vu les belles vaches jurassiennes, la vache Simmental française et les vaches Montbéliardes qui représentaient notre département. Bravo et merci à ces éleveurs qui y passent tout de même du temps. Ce n'est pas un moment facile pour eux. Je voulais aussi féliciter les membres de la Chambre d'agriculture pour leur présentation à plusieurs voix qui vient de nous être faite car elle était très agréable à écouter. Ce n'était pas monotone, et vous nous avez livré une « foulditude » d'informations ! C'était tout de même très dense.

⁴⁶ Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république

Je sors de chaque session de la Chambre d'agriculture en me disant que c'était vraiment intéressant en termes d'informations parce que nous avons véritablement un éventail et un condensé de tout ce que vous pouvez faire. C'est là aussi où je réalise combien il est important que vous aboutissiez dans vos missions. Vous êtes le nerf de la guerre de l'évolution de l'agriculture de votre département. Sans vos actions, rien ne se ferait vraiment d'intéressant et d'efficace. Tous ces DAS sont véritablement en support à une agriculture qui se veut d'aller vers l'avenir, d'aller de l'avant. Ce qui n'est pas toujours facile, surtout dans le contexte actuel. On dit peut-être tous les ans que ce n'est pas facile pour l'agriculture.

Mais en ce moment, j'ai tout de même des points d'interrogation et des soucis avec certains sujets, surtout avec la guerre d'Ukraine qui rebat les cartes quelque part et à certains niveaux, au niveau de la souveraineté alimentaire, de l'Europe tout court, au niveau de la souveraineté aussi de l'indépendance en termes de protéines végétales. Et mes inquiétudes vont actuellement vers les conversions d'exploitations d'élevages vers des exploitations céréalières. Il y en a malheureusement beaucoup, beaucoup trop parce qu'on va aller vers une modification assez radicale -je ne parle pas des zones en AOP, évidemment, qui ne vont pas changer puisque tout fonctionne bien chez eux et tant mieux pour eux-. Je pense aux secteurs de plaine et aux secteurs de la viticulture qui connaît une année 2021 noire avec -60% de production de vin. C'est le pire des départements de toute la région Bourgogne-Franche-Comté. Je pense aux exploitations de lait standard et de production de viande bovine qui, aujourd'hui, labourent tout ce qui est labourable. Demain, ce sera une modification de notre agriculture et tout simplement de nos filières et, deuxièmement, de nos paysages qui vont, hélas, évoluer vers une moins belle diversification. Ensuite, mais c'est mon avis et cela n'engage que moi, voir des prairies permanentes s'en aller, voire des prairies temporaires, c'est toujours moins de surfaces d'épuration qui s'en vont. Je le dis comme je le pense parce qu'il est vrai que l'on peut avoir des cultures céréalières propres et qui vont toujours vers le mieux du point de vue des pratiques agricoles. Malgré tout, ces zones herbues sont tout de même les plus propices. Si on met des zones herbacées le long des rivières, c'est bien pour cela. Je ne pense donc pas avoir dit de bêtises... Ceci m'inquiète donc pour nos éleveurs car nos éleveurs et nos producteurs de lait standard vivent de très mauvaises années, même si les cours de la viande ont repris un peu. Je souhaite que ce soit durable, mais j'ai bien peur que ça ne le soit pas, avec tous ces éleveurs de lait standard qui tirent la langue, qui font des heures et des heures pour avoir des salaires de misère. Je pense donc que dans vos missions, à la Chambre d'agriculture, vous devez défendre vos producteurs, qu'ils soient céréaliers, lait standard et viande, lait AOP bien sûr. Vous devez les défendre contre leurs clients industriels qui, eux, sont très structurés et qui font immanquablement leurs bénéfices. Vous devez défendre les revenus de vos agriculteurs dans la société agricole de demain. C'est là l'enjeu. Je pense qu'il faut se battre là-dessus, il faut se battre sur les installations. J'ai vu à l'assemblée générale des JA que les aides à l'installation diminuaient. C'est inquiétant quand on pense qu'il faut à peu près 20 000 installations par an pour compenser les départs à la retraite des 50% d'agriculteurs qui seront à la retraite d'ici 2030. 50 % de l'agriculture sera en effet à la retraite d'ici 2030. Il faut donc 20 000 installations par an sur le territoire national pour compenser. Souhaitons qu'elles y soient ! Ce sera le cas dans les secteurs de lait AOP, lait à Comté, mais en bas... Il n'y a pas encore de déprise agricole dans mon canton et j'aimerais que cela dure et que cette déprise agricole ne s'installe pas.

Nous sommes également allés en réunion avec nos services et avec les Départements de Bourgogne Franche-Comté à la Région pour parler du PSN⁴⁷ qui remplace le PDR⁴⁸. C'est ce qui règle les aides européennes couplées avec les aides régionales, les aides d'Etat et les aides départementales. C'est donc un panel de financeurs qui vous financent vos améliorations, vos constructions de bâtiments neufs pour l'élevage, qui vous financent les améliorations que vous pouvez faire en termes de matériel pour être « au top » pour demain, etc. C'est une partie du département qui a mal communiqué sur son action et qui est méconnue des agriculteurs parfois, mais du public sûrement. En effet, quand un bâtiment se construit, la personne lambda qui se promènera par-là pourra dire que la Région y aura mis quelque chose, le Département également, ainsi que l'Europe puisqu'avec 63%, cela compte. Dans le futur PSN -Monsieur le préfet, vous voudrez bien excuser ce que je vais dire-, l'Etat se désengage. Ce qui veut dire que les Départements français vont devoir mettre la main à la poche un peu plus qu'ils ne la mettaient hier et l'enveloppe du Département du Jura n'est pas extensible à ce niveau-là. Nous mettons à peu près 700 000 € à 800 000 € par an d'aides directes couplées avec l'Europe, avec la Région et avec l'Agence de l'eau parfois s'il s'agit de cela, ainsi qu'avec l'Etat. Demain, l'Etat se retire en compensant les Régions, mais pas les Départements ! Ceci me navre parce que ce sont des dossiers que nous devons donc peut-être abandonner. Ce sont tout simplement des lignes que nous devons peut-être rayer de notre schéma d'aide à l'agriculture. J'aime bien votre communication à la Chambre d'agriculture. Au Département, nous sommes très mauvais en termes de communication, en particulier concernant l'agriculture et l'environnement. Nous sommes en train d'y remédier et tant mieux, sur la forêt également. Je voulais donc faire un brossage de pas mal de sujets qui me tiennent à cœur. Sachez qu'au Département, mes collègues de la 3^{ème} commission en particulier sont aux côtés de la Chambre d'agriculture. Ce n'est pas encore voté, mais ça le sera sous peu (car reporté, cela aurait dû l'être il y a quelque temps), sachez que je reconduis les lignes que vous avez présentées cette année dans le programme 2023, en particulier celle qui me tient à cœur et qu'Arnaud Thevenier connaît par cœur, celle qui consiste à accompagner les mutations en agriculture sur les enjeux environnementaux et sociétaux. Il est vrai que l'agriculture a cette transversalité de beaucoup de domaines, que ce soit dans le domaine environnemental, dans le domaine qualité de l'eau, ressource en eau ou dans le domaine de la gestion des déchets puisque quand on fait des plans d'épandage, on gère les déchets de la société, ni plus ni moins. Vous avez donc une transversalité de toutes vos actions qui mérite toute l'attention que nous lui portons et c'est en tous cas l'attention que nous lui portons au Département. Merci.
(applaudissements)

Monsieur François Lavrut

Merci Franck (David) pour ton intervention. Je réitère le lien étroit que nous souhaitons avoir avec le Département sur les différentes actions et là, je ne parle que du contrat Avenir agriculture Jura, mais il y a des dossiers spécifiques où nous sommes aux côtés du Département pour essayer de trouver les meilleures solutions. Je pense à Chalain en particulier, mais également à bien d'autres secteurs. Pour ce qui est du PDR, je sais que c'est un pilotage régional, qu'il y a besoin de cofinancements départementaux et c'est aussi un dossier avec des priorités qui a été un peu travaillé par la profession en amont.

⁴⁷ Plan de stratégie national

⁴⁸ Programme de développement rural

On espère donc que, ce qui a été enfilé dans les tuyaux par la profession arrivera au bout et que les financements pour la modernisation de l'agriculture pourront se mettre en place entre les différents acteurs.

Monsieur Frédéric Perrot

Franck (David), avant ton départ, je voudrais te remercier pour ce que tu as dit car tu as évoqué des fondamentaux en tant qu'élu. Je vais donc réagir très vite par rapport à ce que tu as dit. Aujourd'hui, qui est-ce qui veut encore traire chez nous ? J'ai des enfants qui sont encore à l'école et quand on sait ce qu'on leur raconte concernant l'agriculture, ils n'ont pas envie de s'installer ! On ne leur dit que des choses négatives sur ce que l'agriculture fait. Ma fille est dans une classe de seconde où elles sont deux filles de paysans. Elle ne dit pas qu'elle est fille d'agriculteur, alors qu'elle est à Nodier. Du moins elle le dit, mais elle se fait régulièrement "casser". On lui dit qu'on pollue, etc, sans arrêt. Je vais m'adresser à l'administration, à Monsieur le préfet et au directeur de la DDT qui sont présents. La zone que tu as citée, on l'a mise en zone vulnérable. Que constate-t-on ? Il y a tout de même moins de prés puisque les gens arrêtent de traire, ils arrêtent de faire des vaches allaitantes avec lesquelles ils ne gagnent plus rien depuis 10 ans, même si c'est peut-être un peu mieux aujourd'hui... On va donc encore amplifier la chose. Quand on met des zones vulnérables, qu'est-ce que cela veut dire ? Augmentation encore des capacités de stockage, encore des dossiers à n'en plus finir ! Les agriculteurs en ont ras le bol alors que jusqu'à maintenant, ils travaillaient bien. Après, concernant les mesures environnementales globales comme les ZNT⁴⁹, etc, les agriculteurs ne veulent plus se battre. Ils font des bandes enherbées parce qu'ils en ont marre (au niveau des voisins). Voilà où nous en sommes arrivés ! Pour des jeunes qui ont envie de bosser, c'est donc tout de même compliqué. Concernant la loi Egalim⁵⁰, l'Etat et les députés doivent travailler là-dessus parce qu'il y aurait moyen de trouver du revenu qui retombe, qui ruisselle -le fameux mot à la mode- sur le monde agricole. Oui, il faut des prix, il faut du revenu, mais avec quel temps de travail ? Parce que le problème est là aussi ! Je reviens à mon propos introductif : qui veut encore traire aujourd'hui ? À part en AOC⁵¹... et encore. Chez les AOC, ça tombera aussi le jour où les jeunes ne voudront plus travailler le dimanche soir. Chez nous, ça commence aujourd'hui. Dans mon exploitation, on recherche un salarié pour remplacer une salariée qui est en congé maternité. On n'a trouvé personne après quatre mois d'inscription dans le Jura Agricole, des petites annonces, etc. Plus personne ne veut venir dans l'agriculture. Le vrai problème est là. Je suis donc très interrogatif pour l'avenir. Certes, on va transformer des hectares de prés en céréales avec tout ce que cela comporte derrière. Peut-être que les céréales seront bonnes cette année, mais je suppose que c'est conjoncturel... Je pense que nous devrions tous avoir un électrochoc à ce sujet. Dans le Jura, il y a effectivement des zones qui s'en tirent mieux que d'autres, notamment au niveau des AOC et tant mieux, mais globalement, on a tout de même des zones qui sont en déperdition complète en termes de revenus. Et quand je vois l'acharnement administratif qu'il peut parfois y avoir pour imposer des choses... J'étais un peu aux commandes quand on faisait la ZNT. C'est une honte que d'avoir mis la ZNT sur certains cantons dans le département du Jura, mais on continue ! Quand je vois mon voisin, Emmanuel Schouwey, et la façon dont il se débat sur le problème de l'irrigation...

⁴⁹ Zones de non-traitement

⁵⁰ Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

⁵¹ Appellation d'origine contrôlée

On va bientôt nous demander de produire plus pour compenser la perte de l'Ukraine et de la Russie, on y va tout droit. Comment va-t-on faire ? Plus personne n'a envie de bosser. On va encore nous imposer des règles nouvelles. On fait croire que les associations d'environnement seront meilleures que les paysans pour compenser, pour dire ce qu'on a le droit de faire. Je suis très aigri par rapport à tout cela et j'en veux beaucoup aux gens qui tenaient les rênes du pouvoir et qui n'ont rien fait depuis 5 à 10 ans, qui ont abandonné des régions entières qui sont en polyculture élevage, ceci alors qu'on nous rebat les oreilles avec cela. Quand j'étais responsable de la Région, la « polyculture élevage » était la meilleure chose et en fait, ce sont ceux qui sont le plus condamnés aujourd'hui !
(applaudissements)

Monsieur François Lavrut

Frédéric (Perrot), merci pour ton intervention. Je vous propose de débiter mon intervention. Monsieur le préfet, vous pourrez répondre après. Je remercie les services pour le rapport d'activité, cela permet, même si on a pris du temps pour le présenter, de montrer à l'ensemble des élus et à nos invités l'action de la Chambre au quotidien sur de multiples facettes, sur des dossiers que nous avons l'habitude de gérer dans la continuité, d'année en année. Nous sommes souvent dans la réactivité concernant le changement de réglementation afin d'adapter au local, au territoire, pour répondre à la demande et aux mutations. Je peux vous assurer qu'au quotidien, l'ensemble des agents de la Chambre et l'équipe de direction s'affairent toujours pour répondre aux situations !

Intervention de M. François Lavrut, président

Monsieur le préfet, merci pour votre présence ce matin. Je pense qu'il est important, même si cela ne fait pas toujours plaisir, d'entendre les revendications ou les inquiétudes de nos collègues agriculteurs.

Madame la députée Brulebois, merci également d'assister à notre session aujourd'hui.

Monsieur le vice-président du Conseil départemental, cher Franck, Mesdames, Messieurs mes collègues élus, Mesdames, Messieurs les élus en général, les invités, chères et chers collègues, les jours, les mois, les années défilent rapidement. Nous voilà déjà à mi-mandat pour la période 2019-2025. Nous sommes là à gérer les dossiers, à accompagner la réglementation, à pallier les effets du dérèglement climatique, à anticiper les sujets de demain et cela au service de la profession agricole. Nous nous adaptons en continu aux situations, à un rythme qu'il ne serait pas possible de suivre sur nos exploitations agricoles. La succession d'événements, de crises, de décisions législatives et réglementaires nous impose ce rythme.

Ainsi la crise sanitaire due à la Covid-19 commence à être derrière nous et nous ne pouvons que nous en réjouir. Mais les événements à l'est de l'Europe, la guerre en Ukraine conduite par le président russe, nous montrent la fragilité de la paix sur notre continent et dans le monde. Il y a encore un mois, nous pensions que cela n'arriverait plus jamais. Cette guerre va entraîner une catastrophe en termes humains et une crise longue ; elle nous rappelle (au même titre que la Covid-19) notre fragilité d'être dépendants des autres pays pour nos approvisionnements de matières premières et en premier chef notre alimentation, les produits agricoles. D'où l'intérêt de garder une politique agricole forte en France et en Europe et de disposer de la sécurité et souveraineté alimentaire pour notre pays.

La Chambre d'agriculture du Jura est active pour conseiller, accompagner les agriculteurs et les acteurs du territoire jurassien. On vient de le rappeler dans le rapport d'activité.

Je vous propose de passer en revue quelques actions ou positions prioritaires du moment.

La nouvelle PAC va entrer en application en 2023. Pour la ferme Jura, l'enveloppe financière globale est plutôt en progression. C'est une bonne chose. Nous avons organisé des rencontres avec les agriculteurs pour expliquer, en l'état de nos connaissances, les règles qui vont se mettre en place. Notre structure nationale a mis au point un simulateur PAC qui permet de mesurer l'impact sur le montant des aides et les éco-régimes. Nous pouvons vous apporter ce service avec la calculatrice PAC afin de vous préparer à cette nouvelle PAC et pouvoir vous ajuster au besoin pour optimiser les aides et le système de production. Nous suivons, avec les services de l'Etat, l'adaptation et la mise en place du monitoring.

Je suis un peu écœuré des moyens disproportionnés à disposition pour nous contrôler par manque de confiance envers nous, les paysans.

Le sujet de l'installation et de la transmission est une source d'inquiétude aujourd'hui. L'enjeu est vital pour l'agriculture jurassienne compte tenu de la pyramide des âges des exploitants agricoles et du nombre important d'exploitations qui seront à remettre ces prochaines années. Mais mon inquiétude est renforcée par les décisions qui se prennent actuellement sur les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement de l'installation dans notre région. Aujourd'hui, la Chambre d'agriculture du Jura, comme toutes les chambres, se voit déléguer une mission de service public par l'Etat pour pré-instruire et suivre les dossiers d'aides à l'installation. La Chambre d'agriculture est également labellisée par l'Etat pour accueillir tous les candidats à l'installation afin de les aider à monter leur projet et tous les cédants qui souhaitent transmettre. La Chambre d'agriculture est également labellisée pour proposer à chaque candidat un PPP⁵². Pour résumer, l'Etat nous a confié le portage de la politique phare du ministère de l'agriculture : le renouvellement des générations en agriculture.

Demain, tout sera remis en cause : l'instruction des dossiers d'aides à l'installation ne se fera plus avec la DDT mais avec le Conseil régional, nous privant ainsi d'une relation de proximité des services (relation parfois houleuse mais toujours constructive) et bénéfique aux jeunes. La volonté collective d'avoir une seule porte d'entrée par département pour accueillir les futurs installés pourrait être également remise en cause, ce qui ne rendrait pas plus lisible la politique d'installation et conduirait sans doute à ce que de plus en plus de jeunes s'installent hors du parcours aidé. Bref, certains détricotent en peu de temps ce que la profession et l'Etat ont construit depuis des années, alors même que la transmission des exploitations devient cruciale pour l'avenir de nos filières.

La restauration collective doit s'approvisionner avec 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits bio. De nombreux produits sont présents sur notre territoire et répondent ou peuvent répondre à la qualification de produits durables et de qualité. Il faut en effet le marteler : on veut toujours produire ce qui ne l'est pas ici, mais nous avons déjà plein de productions qui répondent au cahier des charges. En premier lieu les fromages, la viande, les œufs, les céréales dont le blé avec certaines entreprises certifiées HVE et un peu de pommes de terre dans le Finage. Il y a 100 hectares de légumes dans le Finage actuellement. Nous avons des atouts. Bien que le Jura ne coche pas toutes les cases en termes de diversité de production, il en coche déjà beaucoup. Nous devons d'abord utiliser les productions locales existantes et, en parallèle, développer là où il y a des carences. La Chambre d'agriculture a fait le choix de renforcer son équipe avec une chargée de mission sur la production et l'organisation de la filière légumes, pour répondre à la demande des collectivités dans le cadre des PAT. Pour que des paysans s'investissent, il leur faut de la lisibilité dans la durée, avec des prix qui rémunèrent leur travail car nous ne serons jamais aussi compétitifs que d'autres pays ou d'autres organisations de filières. Deux points majeurs sont à régler pour y arriver :

1. La question du prix des produits avec un engagement dans la durée afin que les producteurs aient de la lisibilité.
2. Définir comment les filières se mettent en place entre le producteur et la demande d'un gestionnaire de cantine.

⁵² Plan de professionnalisation personnalisé

Il faut assurer les différents maillons : transformation, conditionnement, acheminement, etc... Il y aura besoin d'une vraie volonté et action au-delà de l'acte de production. La Chambre d'agriculture s'est engagée fortement et depuis longtemps sur l'accompagnement des agriculteurs à la conversion à l'agriculture biologique. Bon nombre d'agriculteurs ont franchi le pas. En Comté, le développement s'est appuyé sur une filière d'excellence et bien organisée, que ce développement se soit réalisé en ateliers 100% bio ou en ateliers mixtes. Pour d'autres productions comme le lait standard, les œufs, etc, c'est plus délicat. Les conversions sont nombreuses, la production augmente, mais la consommation ne suit pas. C'est notamment le cas pour le lait bio. On voit que pour assurer du revenu et une stabilité de l'organisation, la production doit être en phase avec la consommation. Il faut vendre avant de produire ou produire ce que le marché peut absorber avec des prix rémunérateurs pour le producteur.

Le 8 février dernier, nous avons organisé un colloque sur le lien entre l'agriculture, la production agricole et l'eau, que ce soit sous l'angle de la qualité comme de la quantité, dans un contexte de changement climatique. Nous avons baptisé cette rencontre RAIS'EAU, rendez-vous agricole sur les impacts et les solutions autour de la ressource en eau. Ce colloque est arrivé à point nommé avec les conclusions du Varenne de l'eau initié par les ministères de la transition écologique et de l'agriculture. Cette journée a permis de mettre un bon nombre d'acteurs (institutions, scientifiques, économiques, élus, collectivités, associatifs, etc) autour de la même table pour, dans un premier temps, s'écouter, échanger, et, dans un deuxième temps, se comprendre. Malgré le succès de cette journée, il reste beaucoup de chemin à parcourir pour faire reconnaître le besoin en eau pour la production d'alimentation sur le territoire en France et en Europe, tout en préservant l'environnement et les ressources naturelles. Sans eau, rien ne pousse. Ce sont les conclusions du premier ministre lors du Varenne de l'eau. Et il n'y a pas que les cultures qui vont manquer d'eau ; sur les plateaux karstiques du Jura se pose déjà la problématique du manque d'eau pour abreuver les animaux en période estivale. Nous perdons des parts de marché face à des pays éloignés de la France, dont les règles de production sont bien différentes des nôtres (bilan carbone lié au transport, règles environnementales, produits phytosanitaires interdits en France, main-d'œuvre à bas prix). Le ministre de l'agriculture souhaite mettre en place des clauses miroirs, il est urgent que cela aboutisse ! Lors de cette journée, le sujet de la qualité de l'eau du robinet a été abordé. La Chambre est là pour accompagner, dans les aires d'alimentation de captages, les syndicats des eaux ou les gestionnaires de captages, en étant force d'animation, de proposition, de contractualisation avec les différents acteurs, dont les agriculteurs, avec la volonté de l'ensemble des acteurs d'améliorer toujours plus la qualité de l'eau.

Après une année compliquée pour la viticulture : gel, grêle, maladie, des à-coups climatiques importants d'une année sur l'autre, des rendements qui chutent, la profession viticole a montré sa volonté de relever différents enjeux : en termes de volume de production, en gestion du foncier, en renouvellement des générations, en adaptation au changement climatique. Les défis qui nous attendent sont nombreux pour préparer l'avenir. Nous serons force de proposition et d'organisation, aux côtés des viticulteurs du Jura, avec la SVJ, le CIVJ⁵³ et l'ensemble des acteurs. Une réflexion est d'ailleurs en cours sur la problématique foncière.

⁵³ Comité interprofessionnel des vins du Jura

La loi a été votée, mais la loi qui permettra aux SAFER de pouvoir préempter sur des parts de sociétés est un point important si nous voulons mettre une politique foncière forte en place.

Le photovoltaïque suscite toujours beaucoup de questionnements. Bon nombre d'agriculteurs ont investi pour valoriser une toiture quand le raccordement est possible. Bien consciente que l'objectif de l'Etat est de multiplier par 30 la puissance installée en photovoltaïque, la Chambre d'agriculture n'est pas favorable au photovoltaïque au sol. L'agrivoltaïsme est peut-être la solution pour répondre à l'objectif de l'Etat en matière d'énergie solaire et de production agricole ; les projets doivent apporter une plus-value aux acteurs du territoire et en premier lieu aux agriculteurs.

Le Jura a la particularité de porter plusieurs AOC qui apportent une valeur ajoutée au territoire et à l'ensemble des acteurs. Aussi, ce n'est pas ce territoire qui doit être mis en priorité pour répondre aux objectifs de l'Etat. Par contre, le pire serait que les projets se réalisent contre l'avis des acteurs du territoire, notamment les agriculteurs et les propriétaires de forêts ou de terrains agricoles.

La réglementation évolue en matière de conseil phytosanitaire avec la mise en place du CSP⁵⁴. La Chambre d'agriculture a testé le dispositif pour être en mesure de répondre aux attentes des agriculteurs. Il est assez lourd à mettre en place. Nous sommes opérationnels pour répondre à la demande. Dès les mois qui viennent, je vous invite à anticiper les prises de rendez-vous.

Nous avons désormais 89 communes en zone vulnérable nitrate (contre 21 précédemment). Là aussi, les services de la Chambre peuvent répondre à vos demandes. Pour les éleveurs, vous pouvez obtenir un délai supplémentaire pour la mise aux normes des capacités de stockage des effluents d'élevage : il faut déposer auprès de la DDT une déclaration d'engagement avant le 30 juin 2022 pour avoir un délai de mise aux normes repoussé d'un an, voire deux. La DDT a bien pris le temps d'informer les agriculteurs –c'était une demande de la profession- mais, Covid oblige, les réunions d'information ont été réalisées principalement en visioconférence, ce qui n'est pas des plus facile à suivre et à comprendre. Avec un diaporama d'une quarantaine de pages, c'est difficile à comprendre lorsqu'on est sur sa ferme et qu'il faut mettre la réglementation en place. Je passe sur toute la problématique de l'arrêt de l'activité d'élevage, sachant que pour la Chambre d'agriculture, le zonage est défini et qu'il y a une adaptation et une réglementation à appliquer. La Chambre ne peut pas se positionner autrement, mais je partage la position de Frédéric Perrot disant que c'est vraiment une double peine.

Il nous faudra donc poursuivre l'information et l'accompagnement, je pense que c'est très important.

Je n'oublie pas la forêt, secteur économique, mais pas que..., de nos territoires ruraux. Elle couvre près de 50% du Jura avec la moitié de forêt privée, partie relevant de la compétence de la Chambre du Jura et pourvoyeuse d'emplois et de matières premières pour différentes filières (construction, énergie, ameublement, etc...). D'ailleurs, le premier ministre était présent vendredi dernier dans le Jura à la scierie Grandpierre à Champagnole pour constater et féliciter les acteurs jurassiens.

⁵⁴ Conseil stratégique phytosanitaire

J'aurais pu aborder d'autres sujets tout aussi importants : l'arrêté cadre sécheresse, relancer « Bienvenue à la ferme » et tout ce qu'on a vu vis-à-vis du rapport d'activité. Mais j'ai voulu cibler quelques éléments. J'aurais aussi pu parler des travaux sur le site qui ont pris énormément de retard, mais je pense qu'il n'y avait pas grand intérêt. Cela me gêne un peu car nous avons pris du retard, il y a des complications. On l'a vu dans le budget, je n'y reviens donc pas.

Depuis 2017, les fonctions supports (comptabilité, gestion des ressources humaines, achats) ont été transférées à la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et l'informatique a basculé directement au niveau national. Nous avons eu le départ de Stéphanie Naval, comptable, remplacée par Hélène Chassain, qui est présente. Je la remercie pour le rôle qu'elle assure aujourd'hui à la Chambre d'agriculture tout en étant salariée de la Chambre régionale, et tout récemment, puisqu'il a quitté la Chambre vendredi dernier, Loïc Pouzol, notre responsable budgétaire. Il a choisi de poursuivre sa carrière hors des Chambres d'agriculture. Merci à lui pour ses 10 années passées au service de la Chambre d'agriculture du Jura. Actuellement, un recrutement est en cours par la Chambre régionale. Ce qui m'inquiète, c'est que ce poste est une pièce maîtresse de la gestion financière de la Chambre d'agriculture du Jura. Espérons que la Chambre régionale apporte rapidement la solution à cette situation délicate pour la Chambre d'agriculture du Jura.

Isabelle Bailly, vice-présidente de la Chambre d'agriculture du Jura, a été élue à la présidence du lycée agricole de Montmorot, du CFPPA et du CFA⁵⁵. Félicitation à toi Isabelle ! C'est arrivé la veille de la dernière session, je n'en avais donc pas parlé à ce moment-là. Ton rôle est très important quand nous parlons d'installation et de renouvellement des générations. En partie, la relève se trouve chez les jeunes qui, par passion, se sont engagés dans les formations agricoles. Ce sont les actifs de demain, d'où l'intérêt de travailler en étroite collaboration avec le lycée agricole.

Enfin, les comptes qui viennent de vous être présentés sont conformes au budget rectificatif du mois de novembre dernier, avec une légère amélioration du résultat, du moins du déficit. J'ai demandé à la directrice, dès son arrivée, de se plonger plus finement dans l'analyse des comptes de la Chambre. À l'issue de cette analyse, nous devons faire des choix : arrêter certaines actions, en amplifier d'autres pour répondre aux attentes des paysans et du territoire, tout en restant dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance national –ce qui vous a été présenté plus tôt- et, bien sûr, garder les priorités de notre projet stratégique départemental. Ces évolutions vont bousculer nos habitudes, sans forcément tout révolutionner, mais c'est un passage obligé pour réussir dans les années qui viennent et répondre à la demande, avec une Chambre solide et pro-active. Je compte sur l'ensemble du personnel pour s'engager dans cette démarche collective. J'ai la volonté d'échanger avec les représentants du personnel. L'équipe de direction et moi-même restons entièrement à votre écoute. Je profite de cet instant pour remercier le personnel pour son engagement et son professionnalisme au sein de la Chambre d'agriculture du Jura.

⁵⁵ Centre de formation des apprentis

Après une année blanche en 2021, le monde paysan était heureux de se retrouver porte de Versailles à Paris au Salon de l'agriculture nommé « le Salon des retrouvailles ». Les Jurassiens étaient présents aux concours avec vins, fromages, charcuteries et animaux. Eleveurs et producteurs jurassiens ont su mettre en avant notre savoir-faire et récolter bon nombre de médailles et prix. Félicitations à toutes et tous.

Merci de votre écoute. J'ouvre le débat.

(applaudissements)

Débat avec la salle et interventions des invités

Monsieur Emmanuel Rizzi

Merci. Je suis président de la Coordination rurale du Jura. Monsieur le préfet, Madame la députée, Monsieur le président de la Chambre, Mesdames et Messieurs, la Coordination rurale a toujours affiché depuis le début de cette mandature sa volonté d'améliorer la vie des agriculteurs dans un état d'esprit d'ouverture et basé sur le dialogue. C'est dans ce même état d'esprit que je vous interpelle aujourd'hui sur les actions de plus en plus radicales qui secouent le paysage agricole. Le problème ne date pas d'hier. On se souvient tous du McDonald's démonté à Millau, coup d'épée dans l'eau d'un point de vue agricole, mais belle réussite pour lancer la carrière politique d'un *leader* syndical de l'époque. On peut aussi citer les faucheurs volontaires, autre dénomination pompeuse pour des terroristes qui saccagent impunément les essais de nos semenciers nationaux. Parlons encore de la ferme des 1000 vaches maintes fois entravée (la ferme et pas les 1000 vaches !). Début mars, c'est l'usine Bayer à Lyon qui a été la cible de dégradations. Ailleurs, ce sont des retenues d'eau qui ont été détruites et leurs équipements volés. D'un point de vue local, nous avons assisté, le 29 janvier dernier, à une spoliation pure et simple. Un terrain privé a été envahi, des travaux lourds ont été entrepris sans le consentement du propriétaire, bien entendu ! Ces actes répréhensibles sont publiquement qualifiés de désobéissance civile par des brigands qui se prennent pour des Robin des bois. Quels sont les points communs de toutes ces actions ? J'en vois deux principaux. Premièrement, la présence systématique d'un syndicat autrefois agricole. La Confédération paysanne est en effet partie prenante si ce n'est instigatrice de ces dérives. J'attire votre attention sur ce que cela implique. Dans le cadre du Jura, c'est le droit de propriété -pourtant une brique de base d'une démocratie en bonne santé- qui a été violé. Dans le cas des bassines, c'est l'outil de travail de plusieurs agriculteurs regroupés pour irriguer qui a été détruit par d'autres agriculteurs, bafouant ainsi toute morale professionnelle. Autre point commun : l'absence de réponse de l'Etat à ces dérives. Toutes ces actions sont illégales et pourtant les interpellations sont peu nombreuses, les procès encore plus rares et les sanctions systématiquement inexistantes. Ce laisser-aller de l'Etat est considéré comme une validation tacite par les délinquants et chaque opération est un peu plus violente que la précédente. Je vous pose donc la question, Monsieur le préfet : combien de temps allons-nous devoir subir ces exactions ? Allons-nous attendre que les victimes excédées en viennent aux mains ou de risquer un nouveau Civens ? Je vous pose la question, Monsieur le président de la Chambre : comment pouvons-nous travailler avec un syndicat qui ne respecte pas les lois de la République et saborde toute avancée, comme l'a montré le refus de signer la charte sur le casse-cailloux. À la Confédération paysanne enfin, je dis très clairement que son comportement me révolte autant qu'il me désole. Je considère que vous n'avez plus votre place à cette table car, pour moi comme pour de nombreux collègues, votre syndicat ne défend plus les agriculteurs, il participe au contraire à l'*agribashing* dont est victime notre profession. Merci.

(applaudissements)

Monsieur François Lavrut

J'entends bien, mais il y a des élections de Chambre et après, chaque personne a le droit de venir autour de la table pour s'exprimer. Je pense que la Chambre d'agriculture, c'est la représentation de l'ensemble de l'agriculture, mais je partage ta position quand je vois des agriculteurs combattre d'autres agriculteurs ou des paysans qui combattent d'autres paysans. J'ai connu une époque, lorsque j'étais aux Jeunes agriculteurs, où nous étions ensemble, avec la Confédération paysanne, et partageions des idées qui étaient un peu différentes sur les types de fermes. Nous étions sur un débat d'idées mais pas sur des alliances avec des ONG⁵⁶ qui font de la désobéissance civique. J'ai côtoyé Guy Mottet et Denis Germain, j'ai commencé ma carrière syndicale avec Jean-François Mouquod qui a été leader de la Confédération paysanne également, mais dans ces temps-là, on partageait des idées et on ne détruisait pas le travail des autres paysans. Aujourd'hui, je pense qu'il y a tout de même une dérive assez forte. J'essaie de me battre pour défendre les paysans du Jura, mais à titre personnel, il y a des choses que je ne comprends plus. Après, chacun a le droit de s'exprimer, chacun a le droit de mener des actions, mais je ne pense pas que ce soit au service du monde paysan, ni des agriculteurs.

Monsieur David Philot

Merci Monsieur le président. Je vais répondre sur l'interpellation qui m'est faite. Tout d'abord pour condamner sans ambiguïté toutes les actions illégales, qui plus est lorsqu'elles sont violentes et conduisent à des dégradations, il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus, c'est non seulement une condamnation ferme mais pas que morale. Derrière, pour ce qui me concerne et ce qui concerne mes services, ce que nous faisons, c'est que nous prenons les plaintes. Ensuite, la justice de notre pays fait son travail. Parfois, elle le fait très vite. Parfois, elle le fait très lentement. Mais c'est quelque chose qui concerne ce sujet et qui concerne aussi tous les autres sujets. On peut en être heureux ou pas, mais dans tous les champs de la société, nous avons cette question d'une justice qui parfois va très vite et qui, parfois, va très lentement, mais qui sera rendue. Ensuite, je ne suis pas juge, il y a une séparation. Je ne dis pas cela pour me défaire, mais pour bien expliquer la ligne. Je condamne. Je pense que c'est condamnable. Je pense qu'il faut punir ces actes de la façon la plus claire, ce qui s'est passé dans les Deux-Sèvres, ce qui se passe dans d'autres endroits, dans la mesure où c'est non seulement illégal mais parfois violent. Je regrette au demeurant ces formes d'expression lorsqu'elles prennent un caractère violent. Je le dis et je peux assumer ce débat parce que c'est un point de vue, chez moi, qui est très clair. Je pense que c'est tout le temps regrettable, tout le temps condamnable, ça l'est d'autant plus dans le climat actuel où la société est sous tension, où elle est fébrile, où les gens, avec les meilleures intentions du monde, pensant que cela ne va pas dériver, se retrouvent confrontés à ces actions, surtout lorsque des éléments extérieurs sont agrégés et qu'on ne les contrôle pas vraiment en réalité. On sait où cela commence, on ne sait pas où cela finit. Je vous le dis : on joue avec le feu. Je condamne donc vraiment cela. Je ne veux pas stigmatiser une organisation que je respecte en tant qu'organisation syndicale, que j'ai reçue hier, que je suis prêt à recevoir encore, comme je recevrai la Coordination rurale à sa moindre demande ou la FDSEA⁵⁷, que je continue à reconnaître comme étant une confédération, comme étant une organisation légitime.

⁵⁶ Organisations non gouvernementales

⁵⁷ Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles

Mais je regrette les modes d'action qui sont en cours parce que je pense qu'ils sont totalement contre-productifs, contrairement à ce qui est bien entendu cru. Ils sont non seulement illégaux, mais qui plus est, même si on pourrait se dire que cela amène parfois du résultat, non, c'est totalement contre-productif parce que cela clive et cela braque les agriculteurs les uns contre les autres, ce qui est aberrant. C'est comme si moi, fonctionnaire, j'allais manifester contre d'autres fonctionnaires ou dégrader leur outil de travail, ou que d'autres fonctionnaires de je ne sais quelle administration venaient endommager les grilles de ma préfecture. Je leur dirais alors que nous ne nous rendons pas service. La deuxième chose, c'est que malheureusement, cela ancre dans la tête de nos concitoyens l'image d'une agriculture et d'agriculteurs qui feraient n'importe quoi, qui seraient condamnables ou qui ne feraient pas leur travail et qui commettraient d'importantes vicissitudes. Ce n'est évidemment pas le genre d'action qui va donner envie à un certain nombre de jeunes de reprendre des exploitations, ce dont nous avons besoin pour nourrir le pays. Il faut donc bien intégrer ce point également : ce type d'action et ce type d'entreprise ne donnent pas une bonne image de l'agriculture. C'est peut-être ce qui me gêne le plus, c'est qu'on essaie de donner une bonne image de l'agriculture, de nos agriculteurs qui assurent la souveraineté alimentaire, comme on le dit maintenant. Mais ce ne sont pas des mots creux « assurer la souveraineté alimentaire », « nourrir le pays ». Je n'oppose pas les modèles les uns aux autres. Je pense sincèrement qu'il y a une place pour tout le monde, mais il y a notamment une place pour nourrir le pays. Nous sommes 70 millions de Français ; il va tout de même bien falloir que nous mangions. Je veux bien me serrer la ceinture, il n'y a pas de souci, mais il faut tout de même que nous mangions. Et on voit aujourd'hui qu'on a besoin d'une agriculture qui produit. On ne l'avait pas oublié, mais on a besoin d'une agriculture qui produit. On n'a pas du tout évoqué la crise ukrainienne, peut-être que cela viendra par la suite, peut-être aussi que cela remettra quelques idées en ordre parce qu'encore une fois, il ne faut pas opposer ces mondes agricoles. Je finirai d'ailleurs par cela. Cela me chagrine un peu dans le Jura notamment, mais particulièrement dans le Jura parce que je suis vraiment convaincu -et au fond de moi totalement convaincu- que ce qui vous rassemble dans le Jura est beaucoup plus important que ce qui vous oppose. Comme j'ai le plaisir de discuter souvent avec vos représentants, la Chambre, et vos organisations syndicales, ce qui me frappe -et cela ne va peut-être pas vous plaire-, c'est la grande convergence des discours. Tout le monde me parle d'installation des jeunes. Tout le monde me parle de transmission, d'un énorme problème de transmission. Tout le monde me dit qu'il faut faire de la qualité, que c'est votre ADN⁵⁸ et que vous êtes le territoire des coopératives, bien sûr, mais des AOC. Tout le monde me parle de travailler à une échelle humaine avec une prise en compte, par une filière importante qui est celle du Comté, des questions de productivité en les encadrant pour préserver non seulement un produit, mais un modèle de production. Il est donc tout de même très étrange que, dans le Jura, on rentre dans des situations conflictuelles. Je vous appelle d'une façon générale à ne pas le faire, mais surtout pas ici. Je suis prêt à en débattre davantage, mais en quelques mots, pour ne pas monopoliser la parole, mon sentiment sur ce sujet est celui-là.

Monsieur François Lavrut

Y a-t-il d'autres interventions ? Jacques (Louis) ?

⁵⁸ Acide désoxyribonucléique

Monsieur Jacques Louis

Il y a une souveraineté dont on n'a pas parlé, c'est la souveraineté énergétique que la crise ukrainienne nous pose sur la table. Elle nous pose surtout le fait que ces dépendances, nous les payons. Nos grands stratèges n'avaient pas prévu cela. Et elle nous ramène à cette réalité que l'agriculture, mais la forêt aussi, puisque je veux en venir à ce sujet, peuvent et doivent y répondre. Demain, on va remettre en cause cette façon mondialisée, totalement mondialisée, de voir les choses, les échanges, les commerces, les flux et on va revenir à des réalités. Vous avez développé le potentiel agricole. Je m'adresse à ceux qui ont un pouvoir sur la forêt. Nous-mêmes, forestiers, détenons un levier pour produire davantage, pour nous organiser, mais je voudrais en venir au potentiel énergétique d'application que le bois possède. L'énergie, on peut en parler avec le chauffage collectif, privé, les bûches, les plaquettes et tout ce que l'on veut qui ne demande qu'à se développer. Et le Jura est formidablement placé partout pour cela, comme d'ailleurs toute la France. Le potentiel du bois en tant que matériau pour des applications est extraordinaire aujourd'hui. Vous avez visité, Monsieur le préfet, la scierie Chauvin ; et vous avez vu tout ce que l'innovation de nos scieurs et autres transformateurs fait. Mais il y a un décalage à mon sens entre ce potentiel et ce que la conscience nationale, les pouvoirs publics nationaux font pour valoriser cette ressource. Il me semble que ce sont, comme vous l'avez dit pour l'agriculture, les forces environnementales associatives qui prennent le pas sur le monde forestier pour nous orienter sur les futures pratiques de gestion. On a une espèce de *forêt bashing*. Concernant les médias, vous avez vu toutes les émissions télévisées qui reportent la forêt. Ce sont souvent des images déformées, certes réelles mais pas généralisables de ce qu'est la forêt. Les actions violentes contre la forêt se développent également. C'est assez inquiétant. Il y a un problème commun avec les agriculteurs concernant les prix de la matière première ridiculement bas. C'est le lot commun à tous les producteurs de matière première que nous sommes. J'en viens aux agriculteurs. Quand je vois la publicité quotidienne des grands journaux que font les groupes Auchan, Leclerc, Unico, etc..., grands copains des agriculteurs, avec des photos d'agriculteurs qu'ils prennent par les épaules et que j'entends ces mêmes agriculteurs qui sortent des négociations avec ces gens-là en disant qu'on a rétropédalé, cela me fait tout de même quelque chose. C'est donc un plaidoyer pour la forêt. Essayons de valoriser tout ce que nous avons. Nous avons, dans le Jura, un potentiel extraordinaire. Nous avons tout. Vous avez vu l'AOC, vous avez vu les scieries. Vous avez vu le lycée du bois, d'ailleurs mon collègue, Patrick Bourgeois, ici présent, était professeur au lycée du bois de Mouchard ; on le laisse tomber. Il manque d'investissements dans les secteurs de pointe qu'il faudrait qualifier, etc... C'est ce décalage qui me choque et sur lequel il faut que l'on fasse quelque chose. L'Ukraine doit être un électrochoc. C'est souvent dans les crises que l'on se retrouve et qu'on rebondit.

Monsieur David Philot

Je veux bien dire quelques mots rapides sur la forêt parce que je suis assez convaincu du sujet forestier. J'ai installé, avec beaucoup d'entre vous, une gouvernance départementale des sujets filière forêt bois. Si le premier ministre s'est rendu à la scierie Grandpierre, ce n'est pas tout à fait par hasard, c'est une proposition que nous avons formulée. Non pas que je sois obsédé par les AOC, mais je trouvais que la scierie Grandpierre, à Champagnole, était illustrative justement d'une démarche collective pour valoriser la forêt jurassienne. Ils font un travail remarquable.

Quelques mots rapides sur la forêt. Je ne fais pas, comme vous le savez, de *forêt-bashing*, mais effectivement, pour l'instant cela ne va pas. On a le paradoxe -dont on a souvent parlé- d'un bois, d'une matière très peu valorisée, notamment la forêt publique, avec des communes qui se paupérisent pour certaines, qui ne peuvent plus investir, des dispositifs en loi de finances qui seront progressifs, une matière très mal rémunérée. Et puis à côté, on exporte, d'ailleurs y compris dans le Jura, assez abondamment aux États-Unis, voire ailleurs et, à côté, des artisans qui importent massivement du bois dans le Jura pour les produits et leur utilisation. Ils le regrettent d'ailleurs. Si vous prenez votre magnifique coopérative Scabois⁵⁹, elle n'a quasiment pas accès au bois jurassien et aujourd'hui, elle importe de Finlande, d'Allemagne, précédemment de Russie, donc de l'étranger. Il est donc extraordinaire d'avoir cette forêt sur place avec de superbes acteurs et puis que cela parte et qu'à l'inverse, on importe des produits transformés. Première conclusion : je pense qu'il y a un petit manque de collectif là aussi. Il y a du collectif, mais il y a un petit manque de collectif, notamment chez les communes forestières. Il y a bien sûr une représentation des communes forestières, mais je pense que vous pouvez peser plus en lien avec l'ONF⁶⁰ sur la relation avec les scieries dans les différents contrats. Deuxième chose : on manque tout de même de transformation. Cela me frappe. Nous avons soutenu quatre scieries dans le plan de relance ; vous avez cité Chauvin. À chaque fois, on me parle de marché. J'aime beaucoup Monsieur Chauvin, mais à chaque fois que je lui parle, il me parle du marché. Je voudrais tout de même dire que nous mettons 4 millions d'euros. Le marché, c'est bien, mais la puissance publique soutient tout de même la modernisation à hauteur de 4 millions d'euros, ce qui n'est pas tout à fait négligeable. Il y a donc un soutien. Pour la scierie Jacquin, SIBC⁶¹, c'est pareil, on met un gros billet. La scierie Mutelet, je les apprécie beaucoup ; on met un gros billet aussi. La scierie Grandpierre bénéficie d'une jolie aide. Il faut tout de même le dire parce que le fait que nous soutenions de façon vraie les acteurs de la transformation est un peu nouveau. Je pense qu'il faut le prendre maintenant par les usages et par la transformation. Là où nous ne sommes probablement pas encore au point, et il faut arriver à accompagner les uns et les autres, c'est sur la seconde transformation. Une fois qu'on a fait la première, il y a la seconde et tant qu'on n'arrivera pas à avoir des acteurs de la seconde transformation dignes de ce nom, on va continuer à envoyer nos bois ailleurs pour les réimporter, ce qui est bizarroïde. Il y aurait plein de choses à dire sur le scolyte, et sur plein d'autres choses. Puis nous ne laissons pas tomber Mouchard, puisque vous en avez parlé, pour échanger régulièrement avec le recteur. C'est d'ailleurs assez étonnant pour moi, préfet, de voir comment, à Mouchard, les modes d'action se développent là aussi. Dans mon monde, cela n'existe pas. Toute la galaxie jurassienne reçoit tout à coup des messages d'alerte, « il y a le feu », etc... La première fois, je me suis demandé ce qui se passait. À la fin des fins, en général, cela s'aplanit. Mais je voudrais surtout rappeler quelque chose de concret, c'est qu'on fait une licence à Mouchard. Vous parliez de monter en gamme. On fait une licence à Mouchard qui n'a jamais été menacée. C'est-à-dire que le recteur en a pris la décision et l'a menée jusqu'au bout, c'est la licence la plus coûteuse de toute la Bourgogne Franche-Comté. De temps en temps, sachant qu'il faut aussi encourager les personnes, on pourrait lui dire « merci Monsieur le recteur, il y a parfois des choses qui ne vont pas, mais vous faites aussi des choses bien ». À Mouchard, ils sont confortés. Ensuite, à eux de sortir !

⁵⁹ Société coopérative des artisans du bois

⁶⁰ Organisation nationale des forêts

⁶¹ Société industrielle des bois conditionnés

Je suis allé voir Mouchard ; ils ne sortent plus beaucoup maintenant... Ils vont nous dire qu'ils n'ont plus le temps, mais ils ne vont plus tellement à la rencontre des entreprises et les entreprises ne vont plus tellement à la rencontre du lycée de Mouchard. Je pense donc que les acteurs, collectivement aujourd'hui, manquent un peu de liant, y compris dans le Jura, pour être plus performants. Pour le bois énergie, vous en avez parlé, il y a beaucoup de choses à faire. Nous soutenons énormément de projets sur le bois énergie et il y a beaucoup de projets. L'ADEME en soutient énormément et il en sort toujours. Je vous appelle aussi à jouer le jeu de l'ONF, les uns et les autres, des contrats d'approvisionnement. Je trouve qu'ils sont un peu seuls. Peut-être que parfois, vous les regardez d'un peu loin, etc, le prix, la prestation. Je vous engage tout de même à travailler avec l'ONF et à faire un tir groupé avec l'ONF de façon à lui donner de la force. Aujourd'hui, la vérité c'est que notre pauvre ONF a 70 000 m³ de taillis –ce qui n'est pas le nom exact- qu'elle ne peut pas valoriser, dont on ne fait rien. On ne fait donc pas de sylviculture parce qu'il n'y a personne qui valorise ces sous-produits. On paupérise donc aussi un peu l'ONF de ce point de vue et, quelque part, cela retombe sur les communes puisque la prestation est plus chère. Il y a donc quelques sujets concrets sur lesquels nous pourrions travailler, ce que nous faisons dans la gouvernance départementale par ailleurs.

Monsieur François Lavrut

Merci Monsieur le préfet, votre réponse est complète.

Monsieur Eric Druot

Bonjour. Je voudrais revenir sur les propos de Franck (David) et de Frédéric (Perrot), avec quelques éléments complémentaires. Le but de mon propos n'est pas d'opposer les productions, mais depuis 2 ans, on nous parle de souveraineté alimentaire dans notre pays. Aujourd'hui, face à la flambée des prix des matières premières, il est vrai que la production de lait standard est vraiment impactée et nous avons le sentiment d'être un peu démunis, dans le sens où les pouvoirs publics ont mis en place des lois -je pense à Egalim- qui ne répondent pas à ce qui se passe. J'entends aussi, de l'autre côté, la forte pression des consommateurs sur le pouvoir d'achat. J'ai donc le sentiment que nous, producteurs -je reviendrai sur les transformateurs- et vous, au niveau des pouvoirs publics, sommes un peu coincés entre tout cela et nous n'arrivons pas à avancer pour rémunérer les producteurs convenablement. Tout en sachant que nous sommes aujourd'hui face à une réelle déprise de la production laitière standard, ce qui est accentué par le fait que des entreprises, qui sont sur d'autres départements que le nôtre et qui collectent sur le département du Jura, avaient prévu des investissements et aujourd'hui, elles n'investissent plus. Elles reculent sur les investissements parce que de plus en plus de producteurs arrêtent pour diverses raisons : sociales, sociétales, des prix plus rémunérateurs... Je pense donc que nous devons vraiment prendre ce dossier à bras-le-corps parce qu'on nous parle en permanence de la souveraineté alimentaire, mais à un moment donné, il va falloir répondre à cette filière lait standard pour ne pas perdre le maillage qu'il y a sur notre territoire. Je suis désolé, mais depuis 50 ans, on a laissé partir l'industrie et il me semble qu'aujourd'hui, on ne doit pas laisser partir notre agriculture. C'est un propos qui revient un peu sur ce qui a été dit, mais il me paraît important de le redire.

Monsieur François Lavrut

On répondra globalement.

Monsieur Gilles Duquet

Bonjour à tous. En préambule, j'excuse Sylvain Charles, président de la caisse de MSA qui s'engage à venir lors d'une prochaine session, sachant qu'il est beaucoup sollicité, ainsi que le directeur, Jean-Marie Boulec qui ne viendra sûrement plus parce qu'il sera remplacé au 1^{er} mai pour cause de retraite. Je souhaite partager une alerte avec vous quant à l'accompagnement des entreprises, notamment l'installation en petite structure ou en production maraîchage, etc. Dernièrement, j'ai été confronté à des gens qui, par difficultés financières, avaient opté pour passer en cotisations solidaires à la MSA et qui, dans le cadre d'une maternité, se retrouvent exclus de toute prestation. C'est donc un point de vigilance qu'il faut que nous ayons. Quand on ne peut pas payer ses cotisations sociales pour cause d'aléas climatiques, économiques, etc..., il y a des dispositifs, mais ce changement de statut n'est peut-être pas bien connu. C'est donc une alerte qu'il faut faire passer à ces personnes qui, finalement, s'excluent de beaucoup de choses. Du coup, on ne pourra ni remplacer, ni intervenir et ils ne bénéficient d'aucune indemnité. Concernant la MSA, on a eu la satisfaction de voir que le côté exonération, prise en charge de cotisations pour le gel allait peut-être aboutir. Nous avons un assentiment positif de la Communauté européenne, mais le message que je voudrais aussi vous faire passer, c'est que, même si c'est la MSA qui gère le dispositif, il y a des filtres qui sont aujourd'hui posés entre les déclarations calamités, les structures qui seraient assurées ou pas assurées. Au-delà de l'effet d'annonce des 170 millions qui étaient prévus pour le national, sachant que nous avons tout de même 347 dossiers au niveau du département, on ne sait pas ce que cela va donner au final et je pense qu'il y aura sûrement des déceptions.

Je prends maintenant ma casquette SOÉLIS, sachant que je représente aussi SOÉLIS à la MSA. Sur l'attractivité des métiers et globalement du département, je crois qu'on a intérêt à se serrer les coudes, toutes organisations confondues, pour continuer cette attractivité du département justement pour satisfaire notre besoin de renouvellement des générations, bien sûr, mais aussi des besoins purement d'emplois dans nos entreprises. On peut déplorer, comme l'a fait Franck David tout à l'heure, la déperdition de valeurs ajoutées ou de productions dans le département, mais si on n'a pas les bras pour le faire, les machines ne remplaceront pas tout ! Voilà le dernier message que je voulais vous délivrer.

Monsieur François Lavrut

Merci. J'entends bien la main tendue de la MSA sur les cas difficiles. Il y a peut-être une coordination à avoir pour repérer cela. Il y a des éléments et la Chambre intervient sur certains dossiers. Je t'avais envoyé un SMS⁶² l'autre jour sur la façon dont tout cela est pris en charge pour diriger la personne du mieux possible. Je pense qu'il y a des choses à construire avec la MSA qui peut financer les études des différents intervenants des agriculteurs en situation difficile. Je donne la parole à Alexandre (Camuset).

Monsieur Alexandre Camuset

Merci. J'interviens pour la Confédération paysanne. Je voudrais revenir sur les propos d'Emmanuel Rizzi qui me sont directement adressés puisqu'il remet publiquement en cause ma participation à la session.

⁶² *Short message system*

Il remet en cause la démocratie. Nous sommes tout de même deux élus Confédération paysanne au niveau de la Chambre d'agriculture... Après, il a listé un certain nombre de choses dont la Confédération paysanne est à l'instigation. Pour rester au niveau local, puisqu'il a fait clairement allusion à l'action de Passenans et au défrichage, je ne pense pas qu'il y ait eu de dégradations. Quand on parle de défrichage, je ne pense pas que ce soient des dégradations. Après, cela reste une action de désobéissance civile non-violente. Quand on voit ce qui s'est passé sur le salon international de l'agriculture, notamment avec notre porte-parole, je ne sais pas si la non-violence vaut chez tout le monde...

Monsieur Emmanuel Rizzi

C'est-à-dire ?

Monsieur Alexandre Camuset

Une plainte a tout de même été déposée. Comme le disait Monsieur le préfet, la justice fait son travail, donc laissons la justice faire son travail par rapport à l'action de Passenans et la Confédération paysanne et laissons la justice faire son travail sur ce que subi Monsieur Nicolas Girod, porte-parole national mais aussi éleveur dans le Jura sur le stand de la Confédération paysanne au salon de l'agriculture.

Monsieur Emmanuel Rizzi

Je suis prêt à donner des détails si besoin, concernant Nicolas Girod notamment.

Monsieur Alexandre Camuset

Pour l'instant, c'est mon propos. Tu as eu ton temps de parole tout à l'heure. Si la justice a besoin de compléments d'information, je pense qu'elle saura venir les chercher là où il faut aller les chercher. On va donc laisser la justice faire son travail. On parle d'installations ou de choses comme cela, mais quand on fait une action sur du défrichage, c'est aussi pour montrer que pour créer de l'installation, il y a aussi des terrains qui sont disponibles et qui sont inoccupés, qu'il y a de la spéculation foncière, qu'il y a des problèmes. On parlait tout à l'heure de la loi pour que la SAFER puisse intervenir sur les parts sociales de sociétés ; ce sont là des choses que nous dénonçons et sur lesquelles il faut avancer.

Monsieur Guillaume Martin

Merci de me donner la parole. Je voudrais juste évoquer le sujet de l'installation qui est cher au cœur de Jeunes agriculteurs. Nous travaillons conjointement et de façon très proche avec la Chambre d'agriculture. Lors de l'assemblée générale de Jeunes agriculteurs de la semaine dernière, j'ai interpellé sur les chiffres et notamment sur la DJA⁶³. Un petit rappel : la programmation actuelle était de 18 millions d'euros par an en Bourgogne Franche-Comté, 6 de l'Etat et 12 de l'Europe pour 420 installations. Le Conseil régional avait fait le souhait de descendre le nombre d'installations par an à 380 avec un peu plus de 32 000 € de DJA moyenne, sachant qu'il ne prend pas en charge la partie où l'Etat se désengage. C'est pour cela qu'il y a une baisse de la DJA. Nous avons appris, en fin de semaine, qu'en fin de compte, sans avis de la profession, le Conseil régional a rendu ses chiffres au niveau national à 410 installations, descendant la DJA forcément à 30 500 €.

⁶³ Dotation jeune agriculteur

Ce qui me gêne dans tout cela, c'est que, quand on parle d'ambition, puisque ce sont les termes qui ont été employés par Christian Morel à l'assemblée générale de Jeunes agriculteurs du Doubs, en disant qu'il fallait remonter de 380 à 410, sachant qu'aujourd'hui, on installe 420 installations en moyenne, je ne suis pas sûr que ce soit très ambitieux comme nombre d'installations... Aujourd'hui, on entend énormément parler des problèmes : les problèmes de l'âge, les problèmes qui peuvent découler de la conjoncture sur les prochaines installations. En plus de cela, on évince la profession de la construction de la prochaine DJA. En ce moment, c'est donc en train de monter dans les rangs des Jeunes agriculteurs. Je ne sais pas comment cela va se terminer. Plusieurs présidents de différents départements ont dit qu'il y avait eu des grilles secouées à Dijon il n'y a pas si longtemps que cela, et que cela risquait de recommencer et que ce ne serait pas aux mêmes endroits. Je rapporte ici les termes qui ont été employés.

Je voulais donc interpeller toute la profession à ce sujet, sachant qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas mis dans la boucle, ce qui est très décevant.

Monsieur François Lavrut

Pour moi, c'est clair. Je n'ai pas grand-chose à répondre aux remarques des uns et des autres. Je donne la parole à Didier (Ciresa), président d'Alliance Comtoise.

Monsieur Didier Ciresa

J'ai aussi assisté à l'assemblée générale de Jeunes agriculteurs. Il se fait quelque chose de bien au niveau national entre CER France, les syndicats, les Chambres d'agriculture au niveau de la transmission-succession. Je pense qu'il est *hyper* important que nous travaillions ensemble sur ces sujets-là, parce que nous sommes tous concernés. Ce n'est pas le président d'Alliance Comtoise qui va vous dire que l'économie n'est pas un sujet majeur dans nos préoccupations, mais ce qui se passe à nos portes va probablement rebattre bien des cartes. Et la PAC qui vient d'être écrite, on se demande si elle a bien été écrite parce que ce sont des choses que personne n'a vu venir, bien évidemment. Il est important également de travailler aussi dans les filières parce que tu l'as évoqué François (Lavrut) dans ton intervention, on envoie parfois des gens dans l'agriculture biologique et il faut faire attention au fait que les filières aient été bien construites, car en matière de lait conventionnel, il me semble qu'on est un petit peu à côté des choses... Il est donc important que nous travaillions ensemble. Nous avons le bilan carbone sur lequel nous avons aussi des travaux à faire ensemble ; CER France est habilité à le faire. Agrilean est un *super* exemple dans nos départements, aussi bien dans le Doubs que dans le Jura et il faut que nous nous appuyions là-dessus pour continuer à toujours travailler et œuvrer ensemble pour les paysans de nos départements.

Monsieur Christophe Buchet

Vous vous doutez bien que je voudrais aborder un certain nombre de sujets. Je vais revenir sur ce qu'ont dit mes collègues. Les JA –je le dis et le redis-, nous sommes bien évidemment à vos côtés dans ces discussions. Je trouve dommage que nous n'ayons pas de représentant du Conseil régional. Ils ont souhaité, du moins à travers les discussions au niveau national, prendre un peu plus d'épaisseur dans la gestion des dossiers. C'est leur choix, mais je trouve dommage qu'on ne l'ait pas un peu plus souvent et un peu plus facilement en tant qu'interlocuteur. Les discussions sont compliquées sur le dossier installation et c'est fort dommage.

Mais sur d'autres dossiers, je peux vous dire que pour tout ce qui concerne l'agriculture, les discussions sont compliquées pour arriver à faire en sorte que notre activité, qui est aussi une activité économique, soit reconnue en tant que telle et qu'elle puisse être accompagnée, comme d'autres secteurs, et que l'on sorte un peu de ce côté « militantisme », souvent qu'avec une seule entrée malheureusement. Je veux donc vous dire que nous sommes à vos côtés et que nous travaillons pour essayer de faire en sorte que l'agriculture ne soit pas oubliée dans les discussions au niveau régional. Pour faire écho à ce qu'ont dit Frédéric (Perrot) et Éric (Druot), il y a effectivement beaucoup d'inquiétudes par rapport à l'élevage, surtout dans la zone basse, que ce soit l'élevage en lait standard ou par rapport à l'élevage allaitant. L'aspect économique, l'aspect sociétal font que nous avons des personnes qui arrêtent de traire alors même qu'on a parfois de la réussite économique. C'est un véritable souci, comme le disait Frédéric (Perrot), sur des systèmes polyculture élevage où on a tout de même l'atelier végétal et l'atelier animal qui sont complémentaires. On doit donc avoir des systèmes qui tendent vers l'autonomie, qui tendent vers la résilience. Ce sont des systèmes très gourmands en temps de travail et qui, malheureusement, passent souvent au travers des aides qu'il peut y avoir. Nous avons donc des systèmes qui deviennent de plus en plus compliqués et c'est dommage que nous n'ayons pas la capacité de mieux les accompagner. Je pense qu'il faut collectivement, avec la profession, les pouvoirs publics et les financeurs, trouver des solutions pour que l'on puisse garder des animaux sur l'ensemble de notre territoire. Par rapport à l'actualité, tout d'abord permettez-moi, en mon nom et au nom du syndicalisme majoritaire de la FDSEA, d'avoir une pensée pour le peuple ukrainien et pour les agriculteurs ukrainiens dont les conditions de travail en ce moment sont très compliquées. Je pense que c'est un véritable drame, vous l'avez dit les uns et les autres. J'ai croisé rapidement Jérémy Decerle lors du Salon international de l'agriculture à Paris. Il est député européen. On sentait énormément d'émotion dans sa voix et je pense que, quand vous êtes élu député européen, vous ne vous imaginez pas parler de la guerre, échanger sur la guerre aux portes de l'Union européenne. On sentait que Jérémy était très affecté et avait beaucoup d'inquiétudes vis-à-vis de ce qui se passe. Je voudrais souligner la mobilisation de nos concitoyens ainsi que des agriculteurs jurassiens. Je pense que la solidarité n'est pas un vain mot, elle fait partie des valeurs de notre syndicat. Il est donc important que nous puissions amener notre pierre à l'édifice. Je pense qu'il y a beaucoup de questionnements sur, finalement, quelles vont être les incidences. On en entend déjà parler et on en a déjà, même s'il faut aussi rester vigilant par rapport à la spéculation. Néanmoins, les décisions politiques qui vont arriver, qu'elles soient européennes ou françaises, vont tout de même avoir des répercussions importantes sur le fonctionnement de nos exploitations, sur notre métier et sur la question de ce que l'on veut de l'agriculture française. Je ne vais pas rentrer dans le détail de ces conséquences. Sachez que notre syndicat travaille et que nous avons eu un échange avec une structure nationale de façon que nous puissions avoir une soirée débat avec des experts. Nous travaillons donc dans ce sens-là pour pouvoir plus largement discuter et échanger sur les conséquences de cette guerre, que ce soit à l'échelon national, mais aussi à l'échelon régional, voire dans notre département. Toujours est-il que nous avons besoin d'une culture qui produit. Je reprends ici les mots de Monsieur le préfet. Je ne peux qu'acquiescer par rapport à ces propos-là. Je crois que produire est notre raison d'être à nous, agriculteurs. Ce n'est pas un gros mot. Je crois qu'il faut qu'on se le dise. Nous avons cette capacité, notamment sur tout ce qui est filière végétale parce que c'est ce qui va devenir un fort enjeu. Nous avons la capacité de produire plus.

Quand je dis produire plus, cela ne veut pas dire mal produire, cela veut dire produire plus et produire durablement. Je le dis, je le répète, si la France est reconnue comme le modèle agricole le plus durable au monde, cela veut dire que la prise de conscience des agriculteurs s'est faite et que les organismes -comme la Chambre d'agriculture- qui nous accompagnent en sont conscients également et que, s'il faut produire plus, on peut y arriver. On le fera durablement. On le fera aussi en étant conscient des ressources que nous avons, mais on peut le faire ! Je pense que dans notre raison d'exister et dans notre métier, notre devoir est avant tout de produire et de produire davantage si on nous le demande. Quand je dis cela, il faut aussi arrêter avec cette forme de décroissance dont on entend parler un peu partout. Même si on n'entend pas le mot, on sent bien qu'à travers les actes, il y a ce mot de décroissance. Je pense que vous l'avez vu avec les différents ministres ou premier ministre qui sont venus sur un certain nombre d'industries ou d'activités ; on a des investissements, on a des entreprises qui demandent aussi à investir, à produire davantage et je ne vois pas pourquoi l'agriculture aurait des contraintes de ce côté-là. Mais pour produire, il faut aussi, qu'à un moment donné, on réussisse à desserrer un peu cet étau environnemental, du moins ce rouleau compresseur. Les sujets arrivent les uns après les autres, donc stop ! À un moment donné, on a la capacité de travailler en étant conscient des ressources naturelles, en étant conscient de l'environnement, en étant conscient aussi de la société et de ses demandes, donc, qu'on nous laisse travailler ! Il me semble que c'est la demande des agriculteurs et je pense que -comme François (Lavrut) l'a dit-, c'est une question de confiance, sachant que nous avons la capacité de faire notre métier correctement et même de mieux le faire.

(applaudissements)

Monsieur François Lavrut

Merci Christophe (Buchet). Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? (*néant*). Les différentes interventions n'appellent pas forcément de réponses. J'ai répondu à Gilles (Duquet) en direct. Sur le mal-être et la rentabilité de certains systèmes, je partage mais je n'ai pas de réponse à apporter... Concernant l'Ukraine, je n'ai pas voulu développer car cela a été le thème de la session de la Chambre régionale vendredi dernier, avec un focus. C'est très préoccupant, et on ne sait pas où on va atterrir. Je suis très inquiet, et je ne suis pas le seul... C'est un peuple opprimé, un drame humain, comme je l'ai dit dans mon intervention. C'est grave et je n'ai pas d'autres mots aujourd'hui. Une chose est sûre, c'est que l'Ukraine, au-delà de la problématique humaine, c'est 30% des exportations mondiales de céréales. On sait qu'un marché, à 1 ou 2%, est complètement déstabilisé. Imaginez que 30% des agriculteurs ukrainiens ne mettront pas sur le marché leur récolte l'année prochaine. Je n'ose même pas l'imaginer ! On sait que les équilibres sont fragiles. Tout le monde sait que les pays du Maghreb achètent énormément d'alimentation pour qu'il n'y ait pas de guerre civile, pour qu'il n'y ait pas d'immigration de masse. On sait que si les gens n'ont pas à manger, cela peut soulever des montagnes. C'est ce que je peux dire à mon niveau, mais je ne sais pas où nous allons atterrir. Monsieur le préfet et Madame la députée seront nettement plus à même que moi pour parler d'un sujet aussi grave. Danielle (Brulebois), vous voulez dire un mot ?

Madame Danielle Brulebois

Oui. Monsieur le préfet, Monsieur le président, Monsieur le vice-président, Madame la directrice générale, Mesdames et Messieurs les directeurs des services de l'État, Mesdames et Messieurs les directeurs et personnels de la Chambre d'agriculture, Mesdames et Messieurs les présidents, les représentants des divers collèges de la Chambre d'agriculture, Monsieur le Président, je vous remercie pour votre invitation. C'est toujours un moment très important et majeur que d'assister à votre session. Je veux d'abord vous féliciter pour le rôle important que vous tenez dans notre département du Jura, avec un mot « Jura » qui est indissociable du mot « agriculture » tant l'agriculture fait partie de son identité, de sa fierté et de la vie de nos territoires. Je veux vous féliciter pour le travail accompli parce que vous nous avez présenté tous les développements des axes stratégiques de votre contrat d'objectifs et de moyens. C'était un beau contrat d'objectifs qui avait retenu l'attention au niveau national, Monsieur le président, quand vous l'aviez présenté. Vous avez déployé des actions avec beaucoup d'efficacité, beaucoup d'énergie auprès de nos agriculteurs et en proximité. Monsieur le vice-président, vous avez dit que vous étiez bons, mais moi je vous dirais même que vous êtes excellents dans tout ce que vous faites, à l'image de notre agriculture jurassienne qui innove, qui se développe, qui s'adapte et qui réussit malgré toutes les crises et malgré toutes les difficultés qu'elle peut rencontrer. Comme vous l'avez dit, on l'a vu au Salon de l'agriculture qui est une belle vitrine pour notre agriculture jurassienne qui a particulièrement brillé, avec un nombre impressionnant de médailles, que ce soit avec les éleveurs, les Montbéliardes et Simmental, mais aussi les fromages et les vins. Donc bravo à vous pour ce travail fait auprès de nos agriculteurs. Vous avez évoqué le sujet de l'Ukraine ; merci pour vos mots de solidarité. Nous les partageons et nous sommes tous, comme vous, en soutien à ce peuple ukrainien, en particulier aujourd'hui aux agriculteurs parce qu'un agriculteur ukrainien a les mêmes valeurs, les mêmes préoccupations qu'un agriculteur jurassien et aujourd'hui, on se met à leur place alors qu'ils ne pourront pas engager les semences, le travail dans les champs et s'occuper de leurs bêtes. Nous sommes donc totalement solidaires avec vous et merci pour vos mots de solidarité. J'ai entendu que l'Etat se désengageait du point de vue de l'agriculture. Je pense qu'on ne peut pas vraiment dire cela. Sur les difficultés qui vont découler de cette tragédie en Ukraine, il y aura forcément des mesures prises qui seront annoncées demain. Un plan de résilience est en cours d'élaboration et je sais qu'il a été réalisé avec vos diverses organisations qui ont été consultées. En tous cas, il y a des sujets importants, vous les avez évoqués, dont le sujet de l'énergie. En agriculture, même si le Jura n'est pas trop touché par les exportations, nous serons touchés par les importations, en particulier sur la nourriture du bétail, sur les intrants, que ce soient les engrais ou les phytosanitaires. Nous serons forcément touchés. Le gouvernement est en train de réfléchir à des actions de soutien, à un plan de résilience en direction de l'économie, parce que nos entreprises et notre économie seront forcément touchées gravement aussi, de même que chacun de nos concitoyens et que notre agriculture. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres de la Chambre d'agriculture, vous avez été particulièrement actifs pour tous les crédits mobilisés par l'Etat et ils ont été importants. Cette année, c'est près de 3 milliards d'euros, donc en hausse par rapport à 2020. Pour le renouvellement de la PAC -vous en avez parlé-, le budget a aussi été en hausse. Je pense que, dans le Jura, les orientations que nous avons prises correspondent parfaitement à celles qui ont été prises par la PAC et elles devraient être bénéfiques pour le Jura.

Vous avez fortement participé au déploiement du plan France relance, c'était 1,2 milliard d'euros pour l'agriculture. Dans l'agriculture jurassienne, de nombreuses filières en ont profité. Je vous remercie pour votre investissement sur ce sujet-là. Vous avez aussi été particulièrement investis sur le déploiement du plan gel qui a été important pour le Jura, avec une somme de 6 millions d'euros sur les calamités agricoles. Vous avez été aussi particulièrement investis sur la loi Egalim et je vous remercie pour les relations de confiance que nous avons pu établir parce que vous êtes très présents au niveau local, mais vous êtes aussi très présents au niveau national et il est important de faire remonter les attentes, les difficultés. Je veux donc vous remercier pour les relations de confiance que j'ai pu établir avec les uns et les autres. Il y a eu ce plan gel, il y a eu la loi Egalim. J'ai entendu dire, par rapport à la loi Egalim, qu'on n'allait jamais assez loin pour faire en sorte que le travail des agriculteurs soit rémunéré à sa juste valeur. La loi Egalim 1 n'a pas été satisfaisante ; on l'a reprise avec la loi Egalim 2. C'est l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire. Les négociations sont parfois difficiles. Il faut savoir que le secteur de la grande distribution, la LMA⁶⁴, qui a supprimé les marges arrière, a fait en sorte qu'aujourd'hui, on ait une concentration de grandes centrales d'achats, ce qui fait que les négociations sont de plus en plus difficiles. J'ai été à votre écoute sur le sujet d'Egalim 2, en particulier pour la filière Comté parce que nous avons quelques difficultés sur ce sujet-là. Il y a eu aussi des avancées. J'ai entendu parler de l'installation des jeunes et du foncier. Une loi va maintenant permettre des contrôles administratifs beaucoup plus poussés sur les cessions de parts et d'actions des sociétés agricoles, qui seront exercés par la SAFER et les préfets. Je pense que c'est tout de même une avancée sur l'accaparement des terres par les financiers et le Jura n'en était pas exempt. Il y a eu aussi la loi sur les pensions de retraites agricoles pour améliorer les pensions de retraites les plus faibles. Enfin, je peux vous dire que l'Etat ne s'est pas désengagé, je ne pense pas que l'on puisse dire cela. L'Etat ne s'est pas désengagé pour notre agriculture, en particulier l'agriculture jurassienne qui a déjà su s'engager vers l'agriculture de demain et qui entre dans beaucoup de critères des différents appels à projets auxquels vous avez répondu en nombre. C'est grâce à vous si l'agriculture jurassienne a pu émerger aussi largement au fonds attribué par l'Etat. Donc merci à vous tous.

Monsieur François Lavrut

Merci Madame la députée. Il est vrai que la loi Egalim ne va pas aussi loin qu'on le souhaiterait. Les grandes surfaces ont un poids énorme. Comme je l'ai sous-entendu dans mon discours, il y a les clauses miroirs et, à un moment donné, on ne pourra pas continuer d'importer des produits avec des bilans carbone catastrophiques, des conditions de productions différentes. Les légumes qui nous envahissent et qui sont souvent bio viennent du Maroc, avec des camions qui ont fait 2 000 kilomètres. On met donc des boulets aux pieds des producteurs français et on laisse importer des choses avec des conditions de productions différentes. Je pense qu'il y a encore du travail à faire dans ce sens-là. Je n'irai pas plus loin dans le débat, mais il y a de la distorsion de concurrence qui est trop forte par rapport à nos conditions de vie en France. Merci Madame la députée pour votre intervention. Monsieur le préfet, je vous donne la parole pour conclure nos travaux et je vous remercie encore une fois pour votre présence à nos côtés aujourd'hui. Je me permets même de vous dire que, si vous n'êtes pas trop long, nous pourrions déjeuner ensemble...

(rires)

⁶⁴ Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche

Clôture par M. le préfet du Jura

Monsieur David Philot

Merci Monsieur le président. Je suis tout aussi impatient que vous d'aller déjeuner, d'autant qu'à 14 heures 20, je dois être dans ma belle préfecture et je ne voudrais pas affamer le public pendant une session de Chambre. Je vais donc du coup être très succinct. Je ne reprendrai pas beaucoup d'éléments qui ont été abordés par Madame la députée et que je reprends bien volontiers à mon compte. Merci pour l'organisation de cette session. Je voulais évoquer quelques sujets très rapidement. La crise ukrainienne inquiète effectivement vivement nos concitoyens. Je ne reviens pas sur l'accueil des réfugiés, le président a dit hier soir que nous en attendions 100 000 en France, mais en disant que l'idée était de pouvoir aller plus loin s'il en était besoin. Cela ne concerne pas directement la Chambre, mais je partage les éléments. On s'organise vraiment sur ce sujet ; il y a des arrivées ponctuelles, des gens qui vont les chercher, etc, tout cela dans un système qui n'est pas très organisé et puis, il y a un système que nous mettons en place avec des accueils organisés. Les premiers vraiment organisés vont arriver, avec des lieux identifiés, une prise en charge, un accompagnement. Je suis assez serein sur notre capacité à faire face à cet afflux dans le Jura. L'organisation avec les collectivités locales et avec les structures d'accompagnement est en place. Je reviens au sujet économique parce que c'est évidemment là-dessus que les incertitudes sont les plus fortes. Je réunirai d'ailleurs bientôt, en préfecture, les acteurs économiques pour une réunion d'échange parce qu'il y a plein d'impacts, bien sûr chez les artisans, mais aussi dans l'industrie, tous ceux qui sont dans la métallurgie avec les prix de l'acier quand il y en a parce que parfois il n'y en a plus, du nickel si on veut faire de l'acier galvanisé, etc. Donc plein de choses qui ne vous concernent pas, mais que je commence à bien voir dans le Jura. Je vais en venir à l'agriculture. Sur la production d'acier galvanisé, vous n'en faites pas beaucoup. Vous en achetez pour les bâtiments, mais vous n'en fabriquez pas. Il y a un gros impact sur des acteurs jurassiens qui ont des filiales de production d'acier en Ukraine et dont nous découvrons l'existence pour certains. J'en viens à l'agriculture. Il y a tout de même un premier point dont on ne va pas se satisfaire dans ce monde de malheurs, mais il illustre tout de même quelque chose et encore une fois, vous ne me verrez jamais opposer les deux agricultures qui communiquent parfois vivement. Je pense qu'il y a vraiment la place pour les deux choses, mais je ne refais pas la discussion. Il y a donc tout de même quelque chose que met en lumière la crise ukrainienne, c'est qu'il fait bon être souverain. Aujourd'hui, il vaut mieux être ici que dans le nord de l'Afrique ou dans certains pays du sud qui importent massivement les céréales ukrainiennes ou russes. Parce qu'aujourd'hui, la question que nous aurions ne serait pas aussi posée, elle serait de savoir comment on va manger et ceci très vite. Aujourd'hui, nous n'en sommes pas à nous demander si nous aurons à manger parce que nous avons des agriculteurs qui sont là et qui font des céréales. Nous sommes un grand pays de céréales. Cela nous paraît évident parce qu'on le sait, parce que nous vivons dedans, mais très franchement, pour tous les citoyens du monde qui sont ailleurs et qui ne produisent pas de quoi manger, ce sera compliqué.

Les sujets à l'ordre du jour ne sont pas les mêmes, c'est la famine. Il faut en effet parler de choses simples, c'est comment vont-ils faire pour manger. Les questions de souveraineté alimentaire sont donc majeures, c'est le premier des sujets. Ne partons pas du principe que dans tous les cas, le monde du libre-échange, des échanges entre états va nous permettre d'importer quand on veut, ce que l'on veut dans une joyeuse abondance. Pas du tout ! On est sûr que de ce que l'on produit. Le reste est à voir. Quand c'est en Europe, c'est un peu plus sûr. Quand c'est ailleurs, gros aléa. C'est le premier constat ; nous ne sommes pas, autant que d'autres, assujettis à cette épée de Damoclès monumentale. Ensuite, ce que l'on voit tout de même venir, c'est que la Russie et l'Ukraine sont des clients relativement marginaux pour la France. Il y a quelques marchés sur lesquels nous exportons, mais ce n'est pas massif. Nous importons des choses et c'est là-dessus qu'il y aura un impact, même si ce n'est pas massif non plus. Ce que l'on voit, c'est l'effet prix parce qu'on importe du pétrole, il y aura donc évidemment un impact sur les coûts de transport et le coût de travail du sol. On importe du gaz, même si ce n'est pas massif. Vous le voyez bien avec les augmentations des prix du grain avec les impacts sur le séchage, l'augmentation des coûts de fabrication de certains produits, comme l'amidon et le sucre, l'augmentation du coût du chauffage des bâtiments agricoles, l'augmentation bien sûr –et c'est par contre très significatif– du prix des engrais. Vous savez tout cela. Il y a des questions qui commencent à se poser par certains d'entre vous sur la disponibilité même des engrais. Là, nous avons un vrai sujet sur les engrais : comment fait-on alors que là, pour le coup, la Russie en produit et que nous ne savons pas faire. Et puis le plus gros des sujets sur l'alimentation animale, qui revient beaucoup dans les territoires. Le Jura est peut-être un petit peu moins concerné, mais il y a tout de même le sujet de l'alimentation animale avec les tourteaux de tournesol pour un certain nombre de secteurs. Et plus généralement l'augmentation, au-delà des oléagineux, du prix des céréales. Est-ce que les agriculteurs pourront répercuter ces augmentations de prix qu'ils vont subir ? C'est toute la question. S'ils le font, cela préservera leurs comptes, mais cela pénalisera le pouvoir d'achat. S'ils ne le font pas, cela pénalisera leurs trésoreries. On a donc un vrai impact. Il y a une deuxième chose, ce sont les arbitrages entre cultures et nous y serons attentifs. Là-dessus, il faut que l'on regarde ce qui se passe dans le Jura. Avec la flambée des prix des céréales, dans un département où on est sous pression foncière, il peut y avoir des arbitrages qui se transforment en disant que cela ne peut qu'inciter à accélérer une transition vers les céréales. Ce sont des calculs sur lesquels nous devons être attentifs parce que la souveraineté dont je parle s'accommoderait mal de la disparition de la filière allaitante, sachant que nous avons tout de même besoin de manger de la viande ou du lait conventionnel. Ceci repose bien la question aussi des filières de notre souveraineté, de notre capacité à nous nourrir -j'en reviens tout de même là- avec nos filières françaises. On importe beaucoup de viande, vous le savez mieux que moi. On en importe trop et c'est tout de même un problème. Et vivre avec cela n'est pas possible en réalité. Il y a des sujets qu'on n'aborde pas dans ces instances parce que c'est compliqué, mais on a tout de même besoin de produire nos porcs, nos volailles, nos bovins et nous avons besoin de produire notre lait. Je suis soucieux de la filière allaitante, comme l'est le vice-président du Conseil départemental Franck David. Je n'en parle jamais beaucoup et toujours succinctement parce que ce n'est pas la filière la plus présente dans le Jura, mais je ne verrais que des avantages à ce que nous ayons un groupe de travail où débattre de fond à la bonne échelle. Nous en avons déjà parlé avec le Président et je peux entendre que cette bonne échelle ne soit pas le Jura. Je pense que c'est au moins la Franche-Comté.

Je ne suis pas sûr que ce soit la Région pour ma part. Je veux bien en discuter ; ils ne sont pas là, vous l'avez relevé. On peut donc toujours dire que la bonne échelle, c'est la région, mais il faudra trouver des cercles de discussion. Aujourd'hui, nous sommes faibles et heureusement que nous ne sommes pas en Saône-et-Loire, mais nous sommes faibles sur la filière allaitante. Très sincèrement, c'est parce qu'on ne travaille pas suffisamment collectivement sur des filières fortes sur ces sujets. Et qu'on ne me dise pas que ce n'était pas possible ou que ce n'est pas possible. Il est encore temps de se mettre un gros coup de pied au derrière sur la filière allaitante, mais il y a le feu. Je considère qu'on ne le fait pas du tout et je suis à votre écoute, en tant qu'humble préfet du Jura, comme je l'étais dans le Territoire de Belfort, avec cette même frustration que vous connaissez bien. Je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas un groupe de travail régional ou franc-comtois et selon moi -je l'assume-, il devrait être franc-comtois pour travailler sur la valorisation de la filière allaitante en Franche-Comté autour, par exemple, du Bœuf Comtois avec le soutien des structures, des supermarchés, des chaînes, etc, qui pourraient nous aider. Je pense qu'il y a un espace de discussion et qu'on ne le fait pas. Ce point étant passé, je voudrais revenir sur des sujets de gestion très conjoncturels. La PAC a été évoquée. Je ne reviens pas sur les vérifications automatisées parce que je pense que ce n'est pas forcément l'heure, ni au niveau des discussions que nous avons eues concernant les vérifications automatisées de l'éligibilité des surfaces. Vous avez été associés à tout cela, vous savez comment cela fonctionne. Ensuite, s'il y a des problèmes, des vérifications peuvent être faites en proximité. J'ai entendu -elle est très perceptible- l'inquiétude sur le transfert de gestion sur les aides. Nous sommes attentifs, pour notre part, à la transmission de compétences d'ETP pour commencer, puisque nous transférons nos effectifs. Il semble que les Français soient favorables à la décentralisation. Ce qui est formidable. Je suis moi aussi un grand fan de décentralisation, sauf qu'à chaque fois qu'on le fait, on nous dit que cela fonctionne moins bien. J'en fais le constat. Je n'en fais pas de déduction. L'Etat sur lequel on tape en permanence a bien des défauts, mais à chaque fois qu'on transfère une compétence, on nous dit que finalement, ce n'était pas plus mal avant. Là, on a fait le pari de la décentralisation. Donc c'est bien, c'est décentralisé. Vous verrez que ce sera bien. On va transférer trois ETP dans le Jura, qui étaient d'honnêtes fonctionnaires d'Etat ; cela va donc bien se passer. En tout cas, de notre côté, nous faisons tout pour que cela se passe dans les meilleures conditions en termes de transfert d'effectifs et de compétences. Je ne parle pas des questions de fond. Sur la question des aléas climatiques, des calamités, etc, je veux juste vous dire, mais vous le savez puisque vous êtes dans les groupes de travail, que l'instruction pour le gel sera finie début avril et que, par ailleurs, sur les cotisations sociales, le régime d'aide a été acté par la Commission européenne. C'était attendu, c'est fait. Il y a une articulation à trouver et là, je pense que les décisions seront plutôt prises fin avril parce qu'il y a un cumul d'aides à vérifier sur les cotisations, mais ce sera début avril pour la partie calamités. Sur les intempéries de juillet, les inondations, il y a eu deux demandes. On les examinera au niveau national le 21 avril. Il y a une petite alerte, Madame la présidente de la SVJ, sur la partie viticulture. Je ne suis pas très optimiste sur ce volet-là et son éligibilité. J'aurais voulu revenir sur des sujets de fond. Sur les sujets structurels, je dois vous redire que pour France 2030, pour l'agriculture, cela représente tout de même 2,3 milliards d'euros.

Il faudra donc être attentifs, dans le Jura, donc la Chambre, mes services et vous tous, à aller chercher avec beaucoup d'efficacité, à aller concourir aux appels à projets de France 2030 et à ces 2,3 milliards d'euros sur les transitions agricoles et alimentaires, les investissements d'avenir, sur la structuration des filières -vous en avez parlé-. Qu'est-ce qui nous empêche de structurer une filière allaitante en Franche-Comté ou en Bourgogne-Franche-Comté ? Je ne sais toujours pas pourquoi on ne se lance pas là-dedans avec un collectif qui travaillerait Etat, collectivités, Interbev⁶⁵ ou d'autres et le Bœuf Comtois, l'accélération de l'industrialisation des solutions et établirait les conditions d'un système alimentaire durable, structuré et compétitif. France 2030 est donc un gros sujet. Le sujet de l'installation des jeunes agriculteurs a été porté par vous tous comme étant peut-être le sujet principal. Nous sommes évidemment à disposition sur ces questions pour continuer à accompagner. La question de la rémunération des filières est absolument essentielle. Egalim ne fournit peut-être pas toutes les réponses, mais elle fournit des réponses et il faut tout de même encourager nos agriculteurs les plus concernés par la question de la rémunération à s'engager dans Egalim pour tout de même tirer parti des protections offertes par la contractualisation obligatoire pour construire un prix rémunérateur. Sur les filières les plus exposées à des négociations asymétriques ou déséquilibrées -je pense effectivement à la filière allaitante, mais on peut parler du lait conventionnel-, il est important de se saisir de ces outils de contractualisation et, s'il y a des difficultés, de nous les remonter. Je suis, comme Madame la députée, moins inquiet sur la question du Comté, même si je sais qu'il y a eu des échanges. Il y a en effet une capacité d'organisation. Dans d'autres secteurs, je n'observe malheureusement pas une telle capacité à peser sur le réel. Là-dessus, je reste à votre disposition pour y travailler. Sur les sujets de filières, d'organisation et de rémunération, il y a des amortisseurs qui pourraient être des amortisseurs publics. Dans le Jura, on a soutenu des projets alimentaires territoriaux parce qu'il y a des acteurs qui sont volontaires. Nous sommes le département, en Bourgogne-Franche-Comté, qui a le plus de PAT lancés. Avant, il y avait surtout le pays lédonien. Aujourd'hui, il y en a quatre, ceci parce qu'ils ont été soutenus, qu'il y a eu une grosse impulsion, qu'il y a eu de l'argent. Cela a été toute une mobilisation. Mais si, dans ces PAT, on travaille encore davantage sur la restauration collective -je fais le lien avec le sujet de la restauration collective-, sachant qu'on est loin d'y arriver sur les 50% de produits durables et de qualité dans la restauration collective, cela coûtera effectivement un peu d'argent aux collectivités. Mais il faut échanger avec elles parce que je pense que le jeu en vaut la chandelle. Cela permet effectivement de mieux rémunérer les agriculteurs en proximité et de solidifier des filières. Aujourd'hui, on est trop loin sur ce sujet. Je pense donc que dans le Jura, y compris dans la discussion des PAT, l'objectif premier devrait être d'atteindre cet objectif de 50% en restauration collective. Je vous invite aussi à consulter la plateforme en ligne « ma cantine » qui permet de vérifier où on en est dans le Jura. Je m'en tiens là sur ces questions. Les grosses questions de l'eau, de l'accès à la ressource en eau, ont été abordées par le président. On n'en a pas beaucoup parlé aujourd'hui, je ne serai donc pas très bavard. Nous travaillons sur l'arrêté sécheresse. Vous nous avez demandé les quatre zones, nous les avons faites parce que nous pensions que c'était judicieux dans l'analyse. Ce n'était pas pour vous faire plaisir, mais parce que notre analyse corroborait la vôtre. Nous avons donc fait nos quatre zones en considérant que cela avait du sens. Maintenant, vous êtes dans des discussions un peu plus difficiles.

⁶⁵ Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes

Moi, je souhaite protéger toutes les cultures, mais particulièrement les cultures à valeur ajoutée, les semences en particulier parce qu'il serait aberrant de tuer -au moment où on parle de souveraineté- la filière d'excellence sur les semences. Il faut vraiment que nous soyons cohérents sur ces sujets. Je ne reviens pas sur la question forêt-bois. Sur le sujet du photovoltaïque, je partage votre inquiétude. Je vois beaucoup de sollicitations. J'ai sollicité le ministère de l'agriculture et si, j'ai des marges de choix, je suis défavorable à des projets -et je vous demande de m'épauler là-dessus- qui sont en train de se faire ou de se proposer dont un projet de 8 hectares. Les maires y sont favorables. Je vous rappelle que face à ce sujet, tout le monde n'est pas uni. Il y a un projet qui est lancé, auquel je suis tout à fait défavorable parce qu'il mange 8 hectares. Si j'ai les marges juridiques... parce que je ne veux pas être dans l'illégalité, parce qu'après c'est plus dur pour expliquer qu'il faut respecter la loi si on commet soi-même des illégalités. Mais, si c'est légal et si je peux, je serai défavorable à ces projets au sol quand ils sont sur des terres agricoles, c'est évident. Nous avons bien assez de sujets et là aussi, nous n'avançons pas suffisamment vite, même si cela progresse, pour faire du photovoltaïque en toitures, sur les friches, etc, qui sont des sujets consensuels, sans aller chercher des sujets faciles et conflictuels. On n'a pas besoin de cela. Commençons par faire ce que nous pouvons faire et faisons le bien, mettons en place une *task force* -et je suis conscient que cela prend du temps- plutôt que d'aller se lancer n'importe comment. Ceci reprend la question du foncier. Je voulais finir sur la question du foncier. Nous avons une énorme pression foncière, que je ne résumerai pas, personnellement, même si c'est quelque chose qui est repris sur tous les bancs, sur le thème de la spéculation. Je trouve que c'est du vocabulaire un peu rapide. Il n'y a pas nécessairement qu'une question de spéculation. Il y a un département d'excellence qui a une taille limitée, qui a des projets d'excellence sur plein de sujets. C'est-à-dire que l'industrie, dans le Jura, est très forte ; elle veut s'étendre parce qu'elle a des super projets. Il y en a des dizaines et ils sont dans tout le territoire. C'est-à-dire que s'ils étaient concentrés à Tavaux, on pourrait se dire qu'une fois qu'on aura fait le tour de Tavaux, ce sera terminé et on met 300 millions. Ce n'est pas le cas. L'industrie jurassienne est dans tous les territoires et elle pousse, elle grandit et elle a des besoins. Il y a donc une pression sur le foncier. Pour la faire travailler, cette industrie, il faut des personnes qui s'installent. Je formule le vœu que les consulaires n'abandonnent pas le travail que nous avons engagé sur l'attractivité résidentielle qui était bien lancé. Et je ne comprendrais pas que l'on mette un an là où il suffisait de 2 mois pour aboutir, ceci pour telle ou telle raison. J'ai en effet été beaucoup surpris de voir que, fin mars, on arrêtait tout alors que c'était bien lancé, qu'on avait fait une réunion en préfecture. Si cela vous convient, à moi aussi, mais après, ne me parlez pas d'urgence, on a donc le sujet du foncier ; ça pousse partout. Je reviens à la viticulture. Avant d'en venir au sujet spéculatif, les fonds, les capitaux, j'entends bien, mais regardons tout de même les choses. Dans ceux qui veulent s'installer, il y a déjà des jeunes qui ne sont pas particulièrement des grands capitalistes qui seraient appuyés sur des fonds puissants. La pression foncière de la demande par rapport à une offre qui n'existe pas, elle est là. Elle est là aussi pour des jeunes qui veulent s'installer et il y en a beaucoup. Elle est là de la part des personnes qui sont en place et qui -il faut rester raisonnable- veulent consolider leur exploitation. Elle est là de la part de personnes qui pensent -et j'en fais partie- qu'il faut diversifier l'agriculture dans le Jura. Je constate -mais je le savais- que la Chambre d'agriculture en fait partie puisque vous embauchez quelqu'un sur le maraîchage. Il y a donc cette pression.

Ensuite, il y a des garde-fous par rapport à des pressions qui peuvent s'exercer, qui sont nuisibles et qui peuvent effectivement s'assimiler à des pressions spéculatives. Mais aujourd'hui, ce n'est pas nécessairement le facteur unique de la pression foncière. Il y a de toute façon un déséquilibre entre l'offre de foncier et la demande. Comment va-t-on gérer toutes ces transitions ? Je ne sais pas. Je salue très sincèrement le travail par ailleurs de Madame la présidente de la SVJ parce que nous avons besoin, avec la Chambre, d'acteurs qui travaillent. On voit bien, sur la viticulture, qu'il y a un sujet. Il y en a un sur le maraîchage, il y en a un sur la viticulture. Prenons-le calmement, techniquement, de façon dépassionnée, regardons quels sont ces jeunes qui veulent s'implanter, s'ils ont des qualifications parce que sinon, je vais moi aussi m'installer en tant que viticulteur. Il y en a effectivement, donc regardons ce vivier. Regardons les transmissions qui vont se faire, anticipons-les. Ce n'est pas juste au moment de la transmission que l'on peut intervenir. Regardons comment nous pouvons les préparer dans de bonnes conditions. Donc ayons un vivier de terres qui peuvent se libérer et regardons ce que nous voulons en faire. Il est légitime de se poser ces questions en terre Comté ou en terre non-Comté pour savoir comment on se projette dans l'avenir sur l'agriculture du Jura, si oui ou non on veut de la diversification et, concrètement, comment on s'y prend. Si on prend la viticulture, que veut-on pour la viticulture ? Il y a 2 000 hectares de viticulture. Est-ce qu'on se dit qu'on s'en tient là et cela se concentre ou est-ce qu'on se dit que la ligne directrice, que les pouvoirs publics se fixent avec vous, c'est d'avoir plus de terres viticoles puisqu'historiquement, vous en avez tout de même beaucoup plus ? Donc que l'on veut plus de terres viticoles, que l'on veut des personnes qualifiées, mais que l'on veut pouvoir installer des jeunes, qu'il y a peut-être des tailles minimales, mais qu'il y a peut-être aussi une course à la taille qu'on ne veut pas. Je pense que ce sont là des discussions qu'il faut avoir sur le foncier, peut-être en partant de la viticulture, mais plus globalement, ceci avant d'être rattrapé par la réalité. C'est-à-dire que nous allons avoir une envolée des prix, nous allons avoir des cultures qui vont s'implanter parce qu'elles seront mieux valorisées que d'autres et, finalement, on ne fera pas ces choix parce qu'on n'aura pas réussi à avoir le cadre de discussion démocratique raisonné et apaisé pour poser ensemble les sujets et apporter, comme vous savez le faire en tant que Jurassiens, des solutions pragmatiques et concrètes. Je finirai par cela, en saluant de nouveau le travail de la Chambre, très sincèrement, travail de très grande qualité. Ceci en étant bien convaincu que vous avez toutes les intelligences, toutes les ressources au sens moral du terme pour arriver à penser votre avenir à court terme, parce que les sujets dont on parle tels que l'urgence climatique, l'Ukraine, la pression sur le foncier, la pression sur le modèle, c'est maintenant, et cela concerne tout le monde, donc pour trouver les solutions pragmatiques et avancer assez vite. Merci Monsieur le président.

(applaudissements)

Monsieur François Lavrut

Merci Monsieur le préfet. Il est vrai que les sujets ne manquent pas. Celui du foncier, je pense que nous sommes en train de l'empoigner à bras-le-corps puisque nous avons encore échangé il n'y a pas si longtemps ensemble, avec Valérie (Closset), présidente de la SVJ également. Nous allons caler une méthode en essayant de mettre un maximum d'acteurs autour de la table.

Merci à toutes et à tous.






Je vous donne rendez-vous au restaurant les Monts Jura à Pannessières pour ceux qui souhaitent déjeuner avec nous.


- : - : - : - : - : - : -

(l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures)

Annexes

Session du mardi 15 mars 2022 au siège de la Chambre d'agriculture à Lons le Saunier

N° ordre	Collège	Titre	Prénom usuel	NOM	Emargement
1	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Jean-Baptiste	ALPY	
2	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Franck	BAILLY	
3	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Madame	Isabelle	BAILLY	
4	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Madame	Yevgeniya	BANDERIER	
5	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Olivier	BLONDEAU	
6	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Cédric	BONGAIN	
7	Collège 5a - Autres sociétés coopératives agricoles et SICAs	Monsieur	Mathias	BOUILLET	
8	Collège des propriétaires forestiers	Monsieur	Patrick	BOURGEOIS	
9	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Christophe	BUCHET	
10	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Alexandre	CAMUSET	
11	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Eric	DRUOT	

12	Collège 3b - Salariés des Groupements Professionnels agricoles	Madame	Carmel	DUC	
13	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Vincent	DUQUET	
14	Collège 5e - Organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles ou de jeunes agriculteurs	Monsieur	Emmanuel	FERREUX	
15	Collège 4 - Anciens exploitants agricoles et assimilés	Monsieur	Christian	GERARD	
16	Collège 5d - Caisses AMA et MSA	Monsieur	Jean-Pierre	GROS	
17	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Madame	Elise	GROSSIORD	
18	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Rémy	GUILLOT	
19	Collège 3a - Salariés de la production agricole	Monsieur	Jean	JOUFFROY	
20	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	François	LAVRUT	
21	Collège des propriétaires forestiers	Monsieur	Jacques	LOUIS	
22	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Madame	Sylvie	MICHAUD	
23	Collège 5a - Sociétés coopératives agricoles de production	Monsieur	Patrick	MOUGEOT	visio
24	Collège 2 - Propriétaires et usufruitiers	Monsieur	Gilbert	MOYNE	Moyne
25	Collège 5c - Caisses de Crédit Agricole	Madame	Marielle	PATENAT	

26	Collège 3b - Salariés des Groupements Professionnels agricoles	Monsieur	Emmanuel	PERROD	
27	Collège 5b - Autres sociétés coopératives agricoles et SICA	Monsieur	Nicolas	PERRODIN	
28	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Frédéric	PERROT	
29	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Madame	Lucie	PONCET	
30	Collège 3a - Salariés de la production agricole	Monsieur	Sylvain	PONCET	
31	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Emmanuel	RIZZI	
32	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Nicolas	SAIVE	
33	Collège 5b - Autres sociétés coopératives agricoles et SICA	Monsieur	Emmanuel	SCHOUWEY	
34	Collège 3a - Salariés de la production agricole	Monsieur	Yves	SOCIE	
35	Collège 3b - Salariés des Groupements Professionnels agricoles	Monsieur	Patrick	VUITTON	

COMPTE FINANCIER 2021

Session du mardi 15 mars 2022

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint, les documents qui seront présentés et pour certains *soumis au vote* lors de la session.

Merci de vous munir de l'ensemble de ces documents le jour de la session, ils ne sont pas redistribués en séance

- Rapport de gestion de l'ordonnateur CF 2021
- Tableau 1 – Tableau des emplois*
- Tableau 2 – Situation patrimoniale et présentation par masse*
- ~~Tableau 3 – Présentation par destination (programme)~~
- Tableau 4 – Opérations pour compte de tiers
- Tableau 5 – Plan de trésorerie
- Tableau 6 – Opérations pluriannuelles (exécution)*
- Détail subventions/cotisations versées
- Détail charges / produits - BR 2021 / CF 2021 / CF 2020
- Présentation détaillée par masse et compte à 3 chiffres – cadre 2 ; 3 ; 4

Si des documents manquent dans votre envoi, n'hésitez pas à vous adresser au
03 84 25 14 24 (Geneviève MARAUD)

RAPPORT DE GESTION DE L'ORDONNATEUR CF 2021 (et variations par rapport au Budget Rectificatif 2021)

L'année 2021 reste assez fortement marquée par la crise sanitaire qui a impacté la chambre d'agriculture. Si les activités de la Chambre ont pu revenir à une certaine normalité, l'organisation de nos actions a été complexifiée par les restrictions sanitaires (confinement au printemps, passe sanitaire obligatoire pour certains événements) et les absences de salariés impactés directement ou indirectement par la maladie. Malgré ces difficultés, le montant des prestations réalisées est un peu supérieur aux hypothèses du budget rectificatif, signe des efforts conduits par les équipes et par la confiance des agriculteurs.

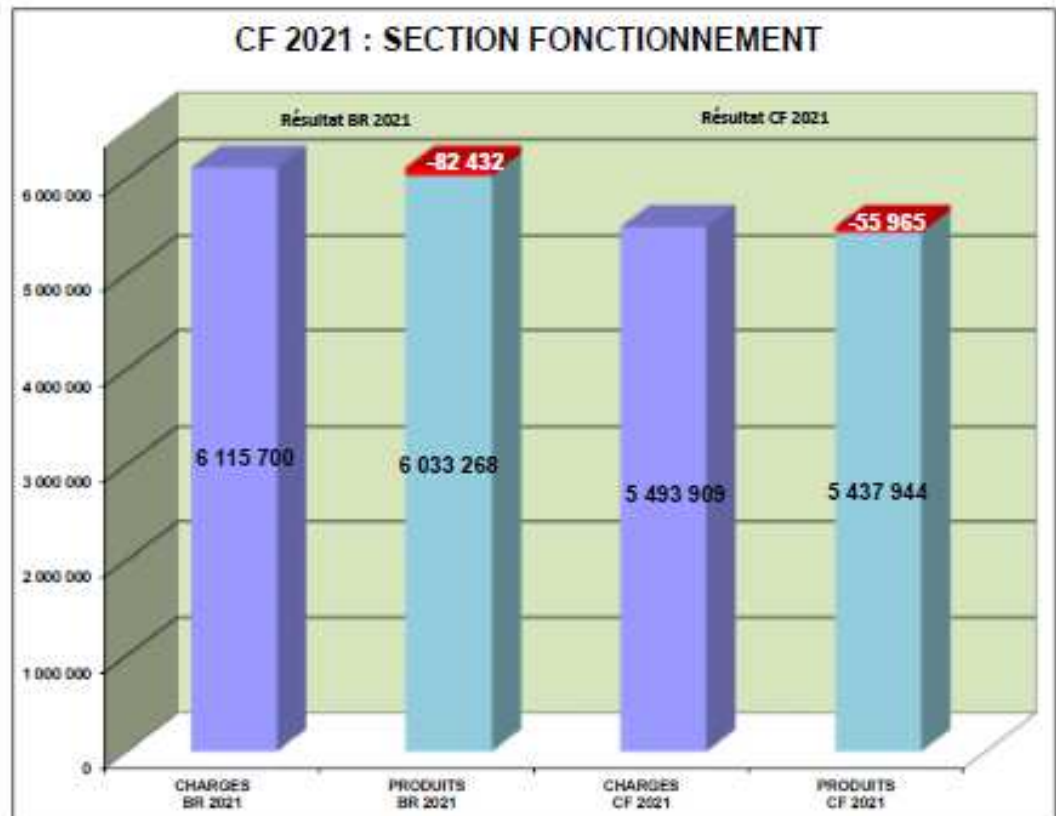
La Chambre d'agriculture a fait le choix d'augmenter sa masse salariale qui avait été réduite par plusieurs départs de salariés. Ainsi 5 nouveaux collaborateurs ont été recrutés en fin d'année 2021 pour renforcer les équipes en place et apporter également de nouvelles compétences (par exemple, création d'un poste de conseiller en maraîchage).

La fin d'année a également été marquée par la signature du contrat d'objectif et de performance des chambres d'agriculture. Ce COP engage les chambres d'agriculture à développer leur réseau, avec une meilleure articulation des chambres départementales et de la chambre régionale (mutualisation, partage des compétences, portage de projets communs) et la confirmation du rôle de la tête de réseau (APCA). Ces démarches étaient déjà en cours (création du centre de prestations régionalisées, création d'un service informatique unique - DNSI) mais elles s'en trouvent renforcées. Pour l'année 2021, l'impact du COP est limité avec toutefois un impact des actions déjà engagées (régularisation de la cotisation DNSI, ajustement du coût du CPR).

Enfin, Les investissements n'ont pas pu être réalisés au niveau souhaité. En effet, les travaux prévus sur au siège n'ont pas été réalisés en 2021 par nécessité de compléter les études, notamment sur l'évacuation des eaux usées et le désamiantage. De plus, l'opération immobilière sur le site de Champagnole (échange de locaux avec la communauté de communes de Champagnole - Nozeroy) n'a pas pu être finalisée en 2022, bien que l'installation des équipes soit quasiment aboutie.

La situation financière de la chambre d'agriculture reste saine et maîtrisée. Toutefois, dans un contexte de renforcement du réseau des chambres d'agriculture, avec de nouveaux besoins d'accompagnement du monde agricole et rural, la Chambre d'agriculture du Jura se doit de poursuivre l'évolution de son modèle économique pour assurer sa capacité de demain à agir pour l'agriculture et les territoires.

La section de fonctionnement (1^{ère} section) de la Chambre d'Agriculture du Jura se solde par un résultat 2021 de -55 965€, nouveau résultat déficitaire après celui de 2021 et qui succédait à une période de 5 années de résultats excédentaires (+ 385k€ entre 2015 et 2019). Il confirme les difficultés rencontrées durant cette seconde année impactée par la crise sanitaire.



Les charges totales du budget de fonctionnement sont de 5 493 909€ et inférieures de -621 791€ / -10% par rapport aux éléments prévisionnels du BR 2021 (6 115 700€). Les produits s'élèvent à 5 437 944€ et sont également nettement en dessous du montant prévisionnel du BR de 5 653 784€ (-595 324€ / -10%).

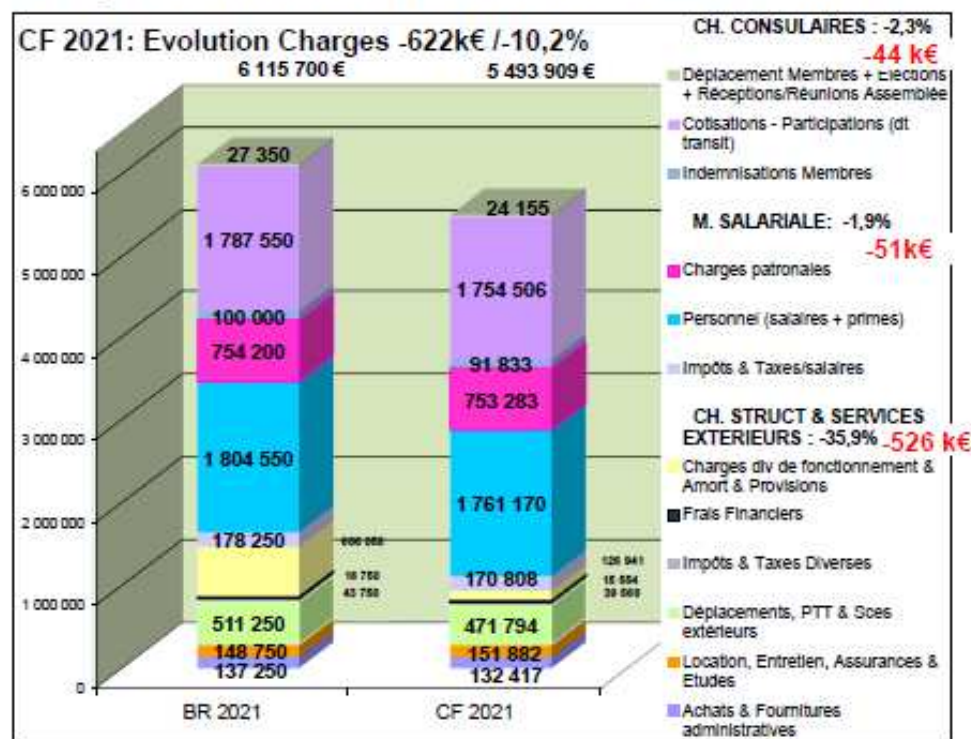
La section investissement est encore cette année assez limitée par rapport aux montants prévisionnels du BR 2021 avec des dépenses à hauteur de 153 990€. Elles sont notamment liées au remboursement du capital des emprunts, à l'achat de locaux et de véhicules de service. Le projet de rénovation des locaux de Lons Le Saunier est également lancé mais se déroule moins rapidement que ce qui avait été imaginé lors de l'élaboration du BI et du BR 2021.

Vu le faible niveau d'investissement, la Chambre n'a pas sollicité de nouvel emprunt en 2021.

1ère section : Fonctionnement

A) LES CHARGES

Les charges de fonctionnement s'élèvent 5 493 909€ soit -621 791€ / -10%.



Les charges de structures & services extérieurs :

Montant de 938 154€, -525 646€ soit -35.9%, Enveloppe budgétaire "Fonctionnement" 2 824 280€ hors cotisations obligatoires (1 660 060€) et non obligatoires (27 601€), déplacements membres élus et frais de réceptions Assemblée (18 955€) et frais d'élection Chambre (5 200€) repris en charges consulaires et hors impôts et taxes liés aux dépenses de personnel repris dans la masse salariale (170 808€) et dans les charges consulaires (3 501€).

L'écart de plus de 500k€ se justifie principalement par 1 élément "exceptionnel", concernant l'opération immobilière de Champagnole et l'échange de locaux avec la Communauté de Communes de Champagnole/Nozeroy : initialement, il avait été prévu que cette opération soit réalisée en 2021 mais elle n'aura finalement été concrétisée que début 2022 (pour rappel : montant du BR 2021 : 500k€ en charges diverses de fonctionnement et 520k€ en autres recettes).

Sans cet élément "exceptionnel", l'évolution est de -24 354€ soit -2.7% et s'explique principalement par les éléments suivants :

- Comme annoncé dans les hypothèses du BR 2021, il avait été décidé de maintenir les "sécurités budgétaires" à un montant de 50k€ en masse fonctionnement et compensées par une recette d'équilibre en prestations non identifiées ("sécurités budgétaires" qui s'élevaient initialement à un montant de 100k€ en BI 2021)
- Une hausse sur les achats et fournitures de +2.5k€ avec notamment +11k€ de plus sur les achats d'études et prestations de services refacturés dans nos prestations, augmentation en partie neutralisée par une baisse de -8k€ sur le poste eau/gaz/électricité

- Une légère augmentation sur les locations, entretiens et assurances de +3k€ avec principalement une forte augmentation d'environ 15k€ sur l'entretien, réparation et la maintenance en partie compensée par des primes d'assurances moins élevées que prévues pour environ -6k€. A noter cette année, la mise en place des redevances Outlook 365 pour un montant de 13k€ (pour 14k€ prévus en BR).
- Une légère diminution de -5k€ sur le poste déplacements, PTT et services extérieurs. Elle s'explique par :
 - l'augmentation du poste intérimaires, stagiaires et personnel extérieur mis à disposition de +7k€
 - l'augmentation des frais de déplacement des agents +10k€
 - la baisse des frais postaux et de télécommunication -23k€
 - l'augmentation des coûts pédagogiques de formation des agents +21k€
 - la diminution des coûts directement liés à des actions opérationnelles pour environ -20k€ (Sous-traitance CRPF et ADEFOR / analyses diverses pour les projets viti ou les actions captages / prestations Eva Jura...)
- Une légère diminution de -2k€ sur les impôts et taxes diverses (-3k€ sur l'Impôt sur les Sociétés)
- Un maintien sur les frais financiers (-0.5k€)
- Une légère diminution de -1.5k€ sur les dotations aux amortissements liés aux amortissements terminés concernant des investissements pour des véhicules, en matériels et logiciels informatiques divers et en mobilier de bureau.
- Une nette augmentation de +21.5k€ sur les charges diverses de fonctionnement avec une augmentation des provisions d'IFC de +8k€ et la prise en compte de l'annulation ou de la dévalorisation de certains titres de participations +15.5k€.

🔗 La masse salariale :

Montant de 2 685 261€, -51 739€ soit -1.9%, Enveloppe budgétaire "Personnel" 2 602 785€ hors indemnités membres élus repris en Charges Consulaires (88 332€) y compris les impôts et taxes liés aux dépenses de personnel de l'enveloppe budgétaire "Fonctionnement" (170 808€).

Comme annoncé dans les hypothèses du BR 2021, il avait été décidé de maintenir les "sécurités budgétaires" à un montant de 50k€/1etp en masse salariale et compensées par une recette d'équilibre en prestations non identifiées ("sécurités budgétaires" qui s'élevaient initialement à un montant de 100k€/2etp en BI 2021). Sans cet élément "exceptionnel", l'évolution est de -1 739€ soit -0.1%.

L'effectif s'élève cette année à 48.4 Équivalents Temps Plein soit -0.17 ETP rémunéré hors sécurités budgétaires et on peut noter les éléments suivants :

- L'absence longue durée d'1 salarié représentant environ 0.4etp en 2021, et encore environ 0.6etp d'absence maladie "classique" ou "covid"
- Le maintien de la stratégie en matière de politique de ressources humaines :
 - L'utilisation de personnel intérimaire ou mis à disposition plutôt qu'en CDD pour les renforts utilisés sur certaines actions (campagne PAC, ATE...)
 - La réflexion systématique sur le redéploiement des missions des agents partis sur le personnel en présence avant d'avoir recours à de nouvelles embauches.
 - Le non remplacement de certains salariés absents en maladie ou maternité en priorisant les missions à réaliser et en privilégiant la répartition des tâches sur les agents présents.
- L'arrivée de 5 personnes en fin d'année 2021 pour renforcer les équipes en place.

A noter, la masse salariale augmente fortement de +145k€/ +0.11etp par rapport au niveau du CF 2020 avec les évolutions suivantes :

- L'impact de la variation de provision de primes exceptionnelles est d'environ +23k€ par rapport à l'année dernière (-23k€ en CF2020 vs 0k€ en CF2021) et celui de la variation de provision de coûts de départ est d'environ +17k€ par rapport à l'année dernière (-17k€ en CF2020 vs 0k€ en CF2021)
- Pas d'impact sur la variation de la provision pour Congés Payés et Compte Epargne Temps (48k€ en CF2020 vs 48k€ en CF2021)
- Le paiement des coûts de départ d'un agent début 2021 +65k€
- La mise en place de la cotisation transport en 2021 et la régularisation de 2019 et 2020 +15k€

🔗 Les charges de l'Assemblée :

Montant de 1 870 494€, -44 406€ soit -2.3%, Enveloppe budgétaire "Intervention" 66 845€ y compris les cotisations obligatoires (1 660 060€) et non obligatoires (27 601€), les déplacements membres élus, les frais de réceptions Assemblée (18 955€) et les frais d'élection Chambre (5 200€), les indemnités membres élus (88 332€) et les impôts et taxes correspondantes (3 501€).

- Les indemnités des membres élus sont inférieures de -8k€ et s'élèvent à 91 833€.
- Les frais de déplacements des membres élus et les frais d'élection et de réception de l'Assemblée diminuent également de -3k€ pour un montant de 24 155€.
- Les subventions s'élèvent à 1 754 506€ inférieures de de -33 044€ / -1.8% par rapport aux éléments prévisionnels du BR 2021. Elles se divisent en 3 catégories :

	BR 2021	CF 2021
Cotisations Obligatoires	1 684 250 €	1 660 060 €
Subventions Non Obligatoires	73 500 €	66 845 €
Cotisations Non Obligatoires	29 800 €	27 601 €
Total Subventions & Cotisations Compte Financier	1 787 550 €	1 754 506 €

- **Les cotisations obligatoires** sont inférieures de -24 190€ soit -1.4%. Elles représentent 95% de la masse Cotisations et Subventions pour 1 660 060€.

Parmi les éléments significatifs :

- Les positions sur les cotisations obligatoires de la Chambre Régionale BFC ont été enregistrées au niveau des montants communiqués dans le BR 2021 de la CRA BFC pour le financement du Centre de Prestations Régionalisées et du dispositif d'animation et d'ingénierie de projets. Ajoutés au montant de cotisations 10% réglementaires, on atteint 616 078€ soit environ 8k€ de plus que les hypothèses communiquées dans le BR 2021.
- L'écart de -30 685€ sur les cotisations APCA avec l'intégration d'une régularisation sur le financement de la DNSI 2019 et 2020 en faveur de la Chambre d'agriculture du Jura de -15 371€, un montant inférieur au montant prévisionnel du BR 2021 de -6 868€ (pour ce même financement DNSI mais 2021) et enfin un écart sur les hypothèses de coûts des cotisations DSM PROAGRI positionnées à 10 000€ en BR 2021 et qui s'élève finalement à 1 600 €(pour rappel, montant appelé de 7 299€ en CF 2020).

	BR 2021	CF 2021
Cotisation APCA	136 100 €	105 415 €
Cotisation FNPCA	55 000 €	55 524 €
Cotisation CNPPF/CRPF	401 000 €	400 805 €
Cotisation CRA BFC	259 000 €	257 602 €
Cotisation CRA BFC CPR Fonction Support	229 000 €	234 535 €
Cotisation CRA BFC CPR Informatique	119 500 €	123 890 €
Cotisation PPRDF / Fonds Stratégique Forêt et Bois	460 500 €	460 152 €
Cotisation Communes Forestières	19 000 €	18 857 €
Cotisation FG Présidents	5 150 €	4 230 €
Cotisations Obligatoires	1 684 250 €	1 660 060 €

- **Les autres cotisations et subventions non obligatoires**, qui s'élèvent à 94 446€ légèrement moins élevées par rapport au BR 2021, -9% soit -8 854€.

Parmi les évolutions, on peut souligner :

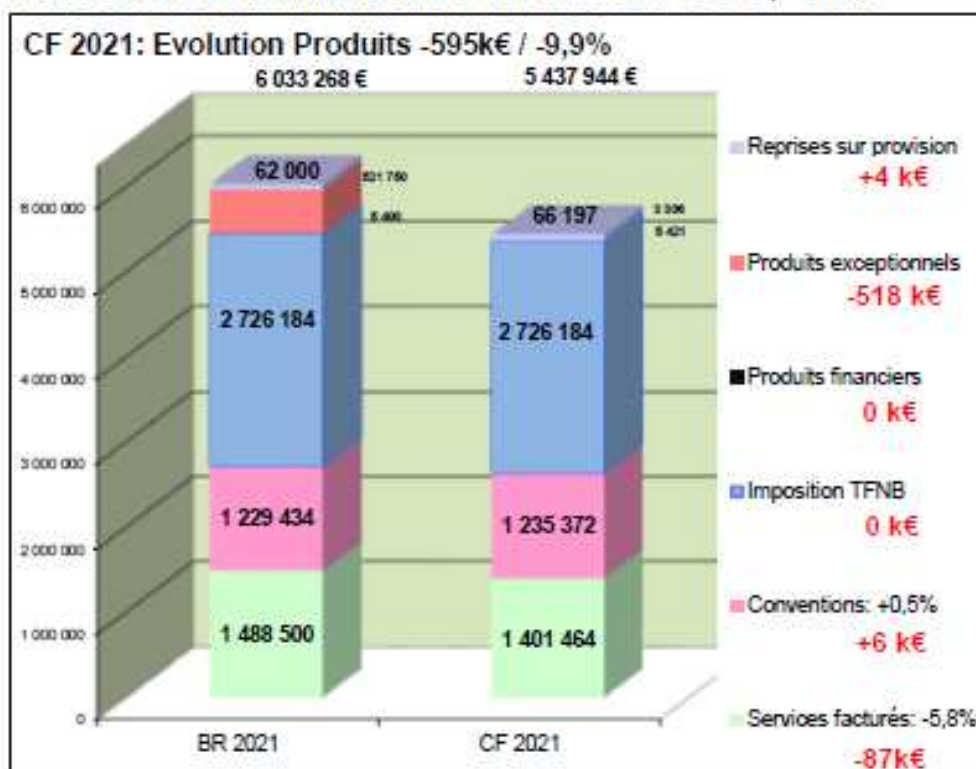
- L'augmentation des participations dans les manifestations diverses de notre territoire (+2k€)
- Les cotisations diverses inférieures de -1.2k€ par rapport à l'enveloppe du BR 2021
- La baisse de la subvention de fonctionnement à SOELIS -8k€
- La cotisation Bienvenue A la Ferme inférieure de 744€

	BR 2021	CF 2021
Participations à Manifestations	2 000 €	3 376 €
Subvention à la Société de Viticulture du Jura	1 000 €	0 €
Subvention Commanderie grands vins et Comté	2 000 €	3 900 €
Subvention à FDSR *	0 €	0 €
Participation JURA INITIATIVES	1 600 €	1 400 €
Subvention Solidarité Paysans 39	0 €	0 €
Subvention Association SOELIS	700 €	663 €
Subvention AFDI	7 550 €	7 525 €
Subvention JA BFC / DEV AGRI BFC *	55 000 €	46 860 €
Subv Association du Personnel CA39	500 €	0 €
Total Subventions Non obligatoires	73 500 €	68 845 €

	BR 2021	CF 2021
Cotisations DIVERSES	1 159 €	0 €
Cotisation AFDI	1 600 €	1 559 €
Cotisation BIENVENUE A LA FERME	3 000 €	2 256 €
Cotisation CAUE	150 €	150 €
Cotisation INITIATIVE JURA	170 €	170 €
Cotisation ADFPA	410 €	410 €
Cotisation COMMISSION EAU & AGRICULTURE	1 350 €	1 350 €
Cotisation INITIATIVE DOLE TERRITOIRES	200 €	100 €
Cotisation ADEFOR	100 €	0 €
Cotisation ASSOC.JURA AGRICOLE	20 051 €	20 051 €
Cotisation SOELIS	1 000 €	1 000 €
Cotisation OIER - EDE 25- 39 -90	200 €	200 €
Cotisation COMITE DEP TOURISME	80 €	75 €
Cotisation ARDAR MASSIF JURA	100 €	100 €
Cotisation OFFICE COMMERCE/ART GD DOLE	100 €	100 €
Cotisation OFFICE COMMERCE/ART COMCOM ARBOIS-POLIGNY-SALINS	50 €	0 €
Cotisation SOLIDARITE PAYSANS 39	80 €	80 €
Total Cotisations Non Obligatoires	29 800 €	27 601 €

B) LES PRODUITS

Les recettes sont en diminution à 5 437 944€ soit -595k€ / -9.9%



➤ Les Prestations de service :

Montant de 1 401 464€, -87 036€ soit -5.8%

Comme annoncé dans les hypothèses du BR 2021, il avait été décidé de maintenir les "sécurités budgétaires" à un montant de 100k€ (réparties pour moitié en masse fonctionnement et pour moitié en masse salariale) et compensées par une recette d'équilibre en prestations non identifiées ("sécurités budgétaires" qui s'élevaient initialement à un montant de 100k€ en BI 2021).

Sans cet élément "exceptionnel", l'évolution est de + 12 964€ soit +0.9%.

Les variations essentielles avec le BR 2021 concernent :

- Les prestations de Plan d'épandage +22k€ (+26k€ vs CF 2020)
- Les prestations Traça Culture/Prairie +11k€ (idem vs CF 2020)
- Les prestations de Suivis Agronomique Epandage de Boues +15k€ (idem vs CF 2020)
- Les prestations Agrilean -30k€ (-4k€ vs CF 2020) et conseil stratégique -15k€ (0€ en 2020)
- Les prestations d'accompagnement sur les dossiers PAC -4k€ (+16k€ vs CF 2020)
- Les prestations d'abonnement à l'application "Mes Parcelles" +3k€ (idem vs CF 2020)
- Les prestations d'accompagnement sur les dossiers "sécheresse" +18k€ (0€ en 2020)
- Les prestations de diagnostics transmission -10k€ (+3k€ vs CF 2020)
- Les formations VIVEA +19k€ (+22k€ vs CF 2020)
- Les prestations liées au Concours Général des Vins -10k€ (-12k€ vs CF 2020)
- Les prestations d'installation "PE/PDE/Avenants" -17k€ (+42k€ vs CF 2020)
- La facturation des loyers +10k€ (idem vs CF 2020)
- La facturation des cotisations Bienvenue A la Ferme +2k€

➤ Les Subventions d'exploitation :

Montant de 1 235 372€, +5 938€ soit +0.5%

Les éléments essentiels concernent (par rapport au BR 2021) :

- L'augmentation des recettes d'état liées à l'installation/transmission +8k€ due à l'imputation de solde de subventions liées à l'activité d'années antérieures
- Un dépassement de +9k€ sur les financements CASDAR due à l'imputation de solde de subventions 2020
- L'augmentation des financements sur le Bulletin de Santé du Végétal +24k€ due à l'imputation de solde de subventions liées à l'activité d'années antérieures
- Le maintien du dispositif Avenir Agriculture Jura avec le Conseil Départemental du Jura
- La baisse des recettes sur les programmes forestiers de -33k€ principalement avec un écart sur le dossier leader de l'action "Vers l'autonomie de la Fruitière" avec le PNR
- Un dépassement des recettes d'autres subventions d'exploitation avec le paiement du solde de 10k€ de la convention avec le BIVB sur le projet "ConserV"

	BR 2021	CF 2021
74118 - Ministère chargé de l'agriculture	78 919 €	86 997 €
74133 - CASDAR / DRAAF / FAM	356 940 €	389 014 €
7442 - Région	175 420 €	160 292 €
7443 - Département	168 005 €	165 150 €
7444 - Communes et groupements de communes	0 €	0 €
7446 - Union européenne	82 520 €	56 450 €
74483 - Autres collectivités ou organismes	352 730 €	348 188 €
7488 - Autres subventions d'exploitation	14 900 €	29 280 €
TOTAL COMPTE FINANCIER	1 229 434 €	1 235 372 €

➤ La Taxe additionnelle sur le foncier non bâti

0% d'évolution, montant de 2 726 184€

Pour rappel, cette ressource plafonnée par une décision de l'Etat depuis 2012 a subi une baisse de -2% en 2015 et n'a pas évolué depuis.

➤ Les Autres Produits :

Montant de 74 924€, -514 226€ soit -87%

L'écart de plus de 500k€ se justifie principalement par 1 élément "exceptionnel", concernant l'opération immobilière de Champagnole et l'échange de locaux avec la Communauté de Communes de Champagnole/Nozeroy : initialement, il avait été prévu que cette opération soit réalisée en 2021 mais elle n'aura finalement été concrétisée que début 2022 (pour rappel : montant du BR 2021 : 500k€ en charges diverses de fonctionnement et 520k€ en autres recettes).

Sans cet élément "exceptionnel", l'évolution est de +5 774€ soit +8.3% et s'explique principalement par les éléments suivants :

- un maintien des produits financiers 5k€ (dernière année puisque les placements sont terminés)
- les reprises de provisions un peu supérieures diminuent de +4k€ avec une reprise sur la provision de créances douteuses un peu meilleure que prévue
- la suppression en 2021 de la recette sur le retour du plan de formation FAFSEA de 74k€ (à noter en parallèle la baisse de la charge correspondante de -71k€) remplacée par des prises en charges de coûts pédagogiques par le nouvel organisme OCAPIAT ; éléments qui avaient été anticipés dans le BR 2021.

② 2ème SECTION : INVESTISSEMENT

➤ Les Dépenses en Capital :

Les dépenses en capital s'élevaient à 153 390€. L'exécution du budget 2021 présente donc un faible investissement qui intègre notamment :

- La poursuite du projet de rénovation des bureaux du site de Lons Le Saunier ainsi que différents diagnostics préalables pour environ 12k€ (vs 45k€ au BR 2021).
- Un fort écart sur les investissements "Bâtiment" puisque l'opération immobilière de Champagnole et l'échange de locaux avec la Communauté de Communes de Champagnole/Nozeroy n'aura finalement pas eu lieu en 2021.
- Un fort écart que les crédits d'aménagements car les travaux à proprement parler n'ont pas débuté en 2021 comme prévu dans le budget.
- L'acquisition de véhicules de services pour 40k€ (1 véhicule de moins que prévu au budget)
- L'acquisition de mobilier de bureau prévue au budget est finalement reportée.
- Le solde de la souscription à la SCIC ENSEMBLE BI'EAU

	BR 2021	CF 2021
□ Remboursement de capital emprunté	40 000 €	38 791 €
□ Logiciels	5 000 €	0 €
□ Autres immobilisations Incorporelles	45 000 €	12 113 €
□ Acquisition de bâtiment	485 000 €	52 991 €
□ Aménagement de bâtiment	385 000 €	4 305 €
□ Acquisition de matériels	4 000 €	1 261 €
□ Acquisition de véhicules	47 000 €	39 958 €
□ Acquisition de Mobilier	22 000 €	3 220 €
□ Titre de participation	2 000 €	750 €
TOTAL	1 035 000 €	153 390 €

➤ Les Recettes en Capital :

Les recettes en capital sont nulles en 2021 et en l'absence d'investissement conséquent, pas de nouvel emprunt en 2021.

③ BILAN

Le bilan au 31/12/2021 s'élève à 4 248 055€ (4 582 710€ fin 2020).

➤ ACTIF

- L'actif immobilisé est établi à 1 574 497€ pour 37% de l'actif (1 554 065€ et 34% fin 2020).
- L'actif circulant (disponibilités, valeurs de placements et créances) s'élève à 2 673 557€ pour 63% de l'actif (3 028 645€ fin 2020), soit une diminution de -355k€.
- Les créances d'exploitation s'élevaient à 1 373 364€ contre 1 376 623€ fin 2020 soit -3k€, sachant que les recettes ont nettement augmenté entre 2021 et 2020 (+120k€) et que les créances sur les factures à établir donc liées aux provisions de fin d'exercice se sont maintenues à leur niveau de 2020 (967k€ vs 957k€ en 2020). Donc pour la 2nde année consécutive, nous avons encaissé plus vite nos créances sur les pièces réelles. Par ailleurs, les créances avec une date d'échéance supérieure à 1 an ont diminué de 8k€ à un montant de 39 354€ et les recettes non réglées antérieures à 2020 passent quant à elles de 47k€ à 27k€. (cf détail joint).
- Les disponibilités et placements à CT diminuent très nettement de -352k€ pour atteindre 1 300 194€. Cette forte diminution s'explique principalement par un paiement en 2021 de plusieurs cotisations 2020 à l'APCA et à la CRA BFC qui était intervenues en début d'année 2021 et qui pour les cotisations 2021 ont bien été effectués avant le 31/12/21 (Solde Cotisation 2020 VBT 130k€ / solde cotisation 2019 et 2020 DNSI 80k€). Cela s'explique également par le financement de certains investissements 2021 (par exemple l'achat des véhicules de services pour 40k€). Enfin, quelques conventions d'années antérieures sont justifiées mais n'ont pas encore été réglées (avec le conseil régional sur des dossiers d'agronomie ou bio de 2018 ou de

2019 en attente de paiement pour environ 50k€ ; des conventions avec la DRAAF sur des actions forestières sont également non réglées à ce jour pour environ 63€)

Année initiale des créances	solde fin 2020	solde fin 2021
2011	655 €	280 €
2013	1 992 €	1 992 €
2014	519 €	316 €
2015	1 004 €	1 004 €
2016	4 742 €	3 558 €
2017	5 247 €	5 344 €
2018	6 680 €	4 357 €
2019	26 591 €	10 090 €
<i>Sous-Total</i>	<i>47 429 €</i>	<i>26 941 €</i>
2020	<i>Sans objet</i>	<i>12 413 €</i>
TOTAL	47 429 €	39 354 €

➤ PASSIF

- Les ressources stables de la Chambre d'Agriculture du Jura (capitaux + réserves + provisions) au 31/12/2021 s'établissent à 2 449 566€, soit 58% du total du bilan (2 549 415€ fin 2020). Les fonds propres sont donc en diminution de -100k€ à cause du résultat déficitaire de l'année de -56k€ et par la variation des provisions pour risques et charges -44k€
- Le capital emprunté restant dû (541 475€) est constitué par les soldes de l'emprunt réalisé pour l'achat des bureaux et du mobilier de Champagnole et de l'emprunt pour la participation à l'achat des locaux de la Chambre Régionale FC.
- Les dettes à court terme s'élèvent à 1 257 014€ et représentent 30% de l'actif circulant. Elles étaient de 1 453 030€ fin 2020 et sont donc en nette diminution de -196k€. Comme décrit dans l'évolution des disponibilités, cette diminution principalement s'explique par la baisse du montant de Charges A Payer des provisions de fin d'exercice (-214k€) qui ont été en 2021 réglées dans l'exercice plutôt que début 2022. Cette diminution est en partie neutralisée par l'augmentation du montant de Produits Constatés d'Avance (+22k€).

④ INDICATEURS FINANCIERS

- La capacité d'autofinancement de l'année 2021 est de -13 757€ (insuffisance d'autofinancement).
- L'exécution des budgets de fonctionnement et d'investissement génère une diminution du fonds de roulement de 167 147€. Il s'élève au 31/12/2021 à 1 455 897€ et représente 27% des charges annuelles de fonctionnement (1ère section). Cela correspond à 95 jours de fonctionnement (contre 108 jours fin 2020).
- La trésorerie à fin 2021 représente 85j de fonctionnement (contre 110 jours fin 2020).
- Le ratio d'endettement s'élève à 22% en diminution de 2%.
- Le délai de recouvrement des créances en jours est de 94j en légère diminution de -3j.
- Le délai de règlement des dettes en jours est de 82j et diminue de 15j.
- Les charges de personnel (y compris élus), soit 2 602 785€, représentent 47% du montant total des charges de fonctionnement.
- Le coût moyen chargé (masse salariale uniquement) d'un ETPT s'élève à 53 784€ pour les dépenses de personnel.
- Les recettes propres (prestations de service et autres produits), soit 1 476 388€, représentent 27% du montant total des recettes.

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Variation entre 2020 et 2021
Résultat de l'exercice	-69 150 €	-55 965 €	13 185 €
Capacité d'AideFinancement	42 771 €	-13 757 €	-56 527 €
Variation du Fonds de roulement	-52 205 €	-167 147 €	-114 943 €
Fonds de Roulement	1 623 045 €	1 455 897 €	-167 147 €
Charges de Fonctionnement	5 386 826 €	5 493 909 €	107 083 €
R1 - Fond de roulement en jours	108,5 j	95,1 j	-13,1 j
Trésorerie	1 652 022 €	1 300 194 €	-351 828 €
Charges de Fonctionnement	5 386 826 €	5 493 909 €	107 083 €
R2 - Trésorerie en jours	110,4 j	85,2 j	-25,2 j
Montant des emprunts	580 266 €	541 475 €	-38 791 €
Capitaux propres	2 455 873 €	2 399 908 €	-55 965 €
R3 - Ratio d'endettement	23,6%	22,6%	-1,1%
Montant des créances	1 424 053 €	1 412 718 €	-11 335 €
Total des produits	5 317 676 €	5 437 944 €	120 268 €
R4 - Délai de recouvrement des créances en jours	96,4 j	93,5 j	-2,9 j
Montant des dettes	1 453 030 €	1 257 014 €	-196 016 €
Total des charges	5 386 826 €	5 493 909 €	107 083 €
R5 - Délai de règlement des dettes en jours	97,1 j	82,4 j	-14,7 j
Charges de personnel (masse comptable Personnel)	2 454 649 €	2 602 785 €	148 135 €
Total des charges	5 386 826 €	5 493 909 €	107 083 €
R6 - Poids relatif des charges personnel	45,6%	47,4%	1,8%
Masse salariale	2 454 649 €	2 602 785 €	148 135 €
Effectif	48,2 ETPT	48,4 ETPT	0,2 ETPT
R7 - Coût par ETPT	50 916	53 784	2 868
Recettes propres (masse comptable Autres Produits)	1 361 158 €	1 476 388 €	115 230 €
Total des produits	5 317 676 €	5 437 944 €	120 268 €
R8 - Poids relatif des recettes propres	25,6%	27,1%	1,6%

POUR INFORMER DE L'ORGANISME DESTINATAIRE

Tableau de présentation des emplois

	Non plafonné LF (A)	Non plafonné LF (B)	Total organisme (A+B)
Emplois rémunérés par l'organisme en STPT	0	46,38	46,38

Rapport du plafond descriptif 2021 par le responsable de programme (STPT) : 0

NB. Pour les opérations de 7966, l'encadrement d'emplois non plafonné LF est des tableaux ou lignes ou plafonné 2021 par le responsable du programme et de 816 du budget général de 7966 () ;

POUR INFORMER DE L'ORGANISME DESTINATAIRE

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et des autres charges de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LF		EMPLOIS HORS PLAFOND LF		TOTAL ORGANISME	
	STPT	Charges de personnel**	STPT	Charges de personnel**	STPT	Charges de personnel**
TOTAL DES EMPLOIS REMPLISSÉS PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DONNEURS DE PERSONNEL (1+2+3+4)	0	0	46,38	2 402 790	46,38	2 402 790
1 - TITULAIRES	0	0	46,37	2 386 776	46,37	2 386 776
11 Titulaires Etat	0	0			0,00	0
12 Titulaires organisme (sauf privé)	0	0	46,37	2 386 776	46,37	2 386 776
2 - CONTRACTUELS	0	0	0,12	120 919	0,12	120 919
21 Contractuels de droit public	0	0	0,00	0	0,00	0
ACC1	0	0			0,00	0
ACC2	0	0	0,00	0	0,00	0
Titulaires détachés au profit et au titre de l'organisme (emploi détaché issu de la jouissance de l'organisme)	0	0	0,00	0	0,00	0
22 Contractuels de droit privé	0	0	0,12	120 919	0,12	120 919
ACC1	0	0			0,00	0
ACC2	0	0	0,12	120 919	0,12	120 919
3 - CONTRATS AJES			0,00	0	0,00	0
4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations successives, allocations d'indemnités...)				107 105		107 105

**Charges de personnel correspond à celles inscrites au compte de résultat de l'organisme. Le total des charges de personnel inclut dans le tableau ci-dessus et est égal au montant total des charges de personnel figurant dans le compte de résultat.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme hors du plafond descriptif des autres emplois

(Mises à disposition contractuelle - STPT et charges de personnel facturées dans le présent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE RECONNUE PAR L'ORGANISME	
	STPT**	Charges de personnel**
EMPLOIS RECONNUS PAR L'ORGANISME (1+2)	0,00	0
3 - EMPLOIS RECONNUS A L'ORGANISME	0	0
4 - EMPLOIS NON RECONNUS A L'ORGANISME	0,00	0

** Titulaires chargés en STPT déduits des tableaux de emplois de l'organisme au titre de l'organisme délégué et charges de personnel d'Etat au titre du budget de l'organisme

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales

(Mises à disposition attachées)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON RECONNUS PAR LE	
	STPT**	Charges de fonctionnement**
EMPLOIS RECONNUS PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (1+2)	0,01	70 000
3 - EMPLOIS RECONNUS PAR L'ORGANISME	0,01	70 000
4 - EMPLOIS NON RECONNUS PAR L'ORGANISME	0	0

** Titulaires chargés en STPT non déduits dans le présent tableau de emplois de l'organisme au titre de l'organisme délégué et charges de fonctionnement effectuées au titre du budget de l'organisme

*

TABLEAU 4
Opérations pour compte de tiers Compte financier 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1) Budget rectificatif 2020	Débit (c1) exécuté Compte Financier 2020	Crédit (c2) Budget rectificatif 2020	Crédit (c2) exécuté Compte Financier 2020
Opération 1	C 4...	NON CONCERNE				
	C 4...					
Opération 2	C 4...					
	C 4...					
Opération ...	C 4...					
	C 4...					
TOTAL						

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

CF 2021

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	1 662 022	1 662 818	1 706 838	1 483 423	1 284 731	1 624 422	1 320 801	1 389 984	1 576 882	1 116 998	1 340 543	1 166 116
ENCAISSEMENTS												
Produits	475 421	400 662	779 016	451 103	644 514	632 544	480 451	626 806	78 211	817 686	454 924	831 983
Ressources	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A. TOTAL	475 421	400 662	779 016	451 103	644 514	632 544	480 451	626 806	78 211	817 686	454 924	831 983
DECAISSEMENTS												
Charges	466 823	338 165	997 198	644 426	385 199	829 011	398 136	447 824	537 257	591 096	575 683	658 359
Emplois	7 803	9 476	4 232	5 369	20 024	7 354	2 932	2 983	0	2 983	54 670	38 546
B. TOTAL	474 626	347 641	1 001 430	649 795	405 222	836 366	401 068	450 807	537 257	594 079	630 352	696 905
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	794	53 021	-222 414	-198 692	239 692	-203 821	79 383	175 998	-459 046	223 607	-175 438	135 078
SOLDE CUMULE (1) + (2)	1 662 816	1 705 838	1 483 423	1 284 731	1 524 422	1 320 601	1 399 984	1 575 982	1 116 936	1 340 543	1 166 115	1 300 193,59

Evolution 2020-2021

-351 828

Solde au 31/12/2021 1 300 193,59
0,00

TABLEAU 8
Opérations pluriannuelles - exécution - Compte financier 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des engagements (facultatifs), des charges ou immobilisations et des prévisions de ressources

A - Exécution d'engagements (facultatifs) et de charges ou immobilisations (obligatoire)

Opération	Nature	Prévision	Exécution						Prévision N+1 et suivantes	
		Codé total de l'opération (1)	Engagements exécutés les années antérieures à N* (2)	Engagements exécutés en N* (3)	TOTAL des engagements exécutés* (4) = (2) + (3)	Charges/imm. exécutés les années antérieures à N (5)	Charges/imm. exécutés en N (6)	TOTAL des charges/imm. exécutés (7) = (5) + (6)	Restes à exécuter (8) = (4) - (7)	Solde à engager** (9) = (1) - (4)
Op. 1	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement									
Total Op.1										
Op. 2	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement									
Total Op.2										
	Si total personnel									
	Si total fonctionnement									
	Si total intervention									
	Si total investissement									
TOTAL										

* Facultatifs

B - Exécution des ressources (obligatoire)

Opération	Nature	Prévision	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
		Financement de l'opération (11)	Ressources des années antérieures à N (12)	Ressources réalisées en N (13)	Restes à inscrire en N+1 et suivantes (14) = (11) - (12) - (13)
Op. 1	Financement de l'Etat*				
	Autres financements publics**				
	Autres financements***				
Total Op.1					
Op. 2	Financement de l'Etat*				
	Autres financements publics**				
	Autres financements***				
Total Op.2					
	Si total financement de l'Etat				
	Si total autres financements publics				
	Si total autres financements				
TOTAL					

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, facilité affectée

** Autres financements publics

*** Recettes propres

Organismes non soumis à la comptabilité budgétaire

DETAIL SUBVENTIONS/COTISATIONS 2020-2021							
Compte Comptable	PARAGRAPHS ET LIBELLES	Dotations Budgetaires					Observations
		CF 2020	BR 2021	CF 2021	CF21 / BR21	CF21 / CF20	
65781	Total Cotisations Obligatoires	1 873 971	1 684 260	1 680 080	-24 190	-13 911	
65781	Cotisations APCA	131 743	136 100	105 415	-30 685	-26 328	
	Dont Cotisation annuelle APCA	81 605	81 650	81 605	-45	0	
	Dont Cotisation DNGI	41 139	42 550	20 310	-22 240	-20 629	Dont règle en CF 2021 de -16 371,66€ sur CAP 2020
	Dont Cotisation Resolia	1 700	1 700	1 700	0	0	
	Dont Cotisation DSM PROAGRI	7 299	10 000	1 600	-8 400	-5 699	
	Dont Cotisation DGS	0	200	200	0	200	Dont règle en CF 2021 de 100€ sur cotisation 2020
65781	Cotisation FNPCA	40 853	55 000	54 524	-476	13 631	
65781	Cotisation CNPF/CRPF	391 390	401 000	400 805	-195	9 415	
65781	Cotisation CHAMBRE REGIONALE AGRIL	231 190	259 000	257 652	-1 348	26 462	
65781	Cotisation CRA BFC CPR Fonct Support	242 000	229 000	234 535	5 535	-7 465	Dont règle en CF 2021 de -9 784,10€ sur CAP 2020
65781	Cotisation CRA BFC CPR Informatique	148 550	119 500	123 890	4 390	-24 660	Dont règle en CF 2021 de -16 898,68€ sur CAP 2020
65781	Cotisations FNBP Fonds Stratégique Forêt et Bois	466 591	460 500	460 152	-348	-6 439	
	Dont Cotisation Fonds Stratégique Forêt et Bois	198 464	198 000	197 865	-135	-619	
	Dont Cotisation services connexes "Valorisations du Bois et Territoire"	268 127	262 500	262 287	-213	-5 620	
65781	Cotisation communes forestières	18 285	19 000	18 957	-143	572	
65781	Cotisation FC Présidents	3 330	5 150	4 230	-920	900	
65734	Total Subventions Non Obligatoires	87 824	73 600	88 846	-8 656	-1 088	
65734	Subventions Diverses	0	2 000	3 376	1 376	3 376	
65734	Prix et Rémunérations	0	1 000	0	-1 000	0	
65734	Participations à Manifestations	3 150	2 000	3 900	1 900	750	
65734	Subvention Société de Viticulture du Jura	0	0	0	0	0	
65734	Subvention Commanderie grands vins et Comté	1 400	1 600	1 400	-200	0	
65734	Subvention FDIR	0	0	0	0	0	
65734	Participation JURA INITIATIVES	663	700	663	-37	0	
65734	Subvention Solidarité Paysans /RESA 39	7 525	7 550	7 525	-25	0	
65734	Subvention Association REAJIR/COELIS	54 424	55 000	46 860	-8 140	-7 564	
65734	Subvention AFDI	0	500	0	-500	0	
65734	Subvention JA BFC / DEV AGRI BFC	0	2 500	3 000	500	3 000	
65734	Subv Association du Personnel CA39	762	650	121	-629	-642	
65881	Total Cotisations Non Obligatoires	27 878	29 800	27 601	-2 199	-77	
65881	Cotisations DIVERSES	0	1 159	0	-1 159	0	
65881	Cotisation AFDI	1 559	1 600	1 559	-41	0	
65881	Cotisation Bienvenue à la Ferme	2 197	3 000	2 256	-744	59	
65881	Cotisation CAUE	150	150	150	0	0	
65881	Cotisation INITIATIVE JURA	170	170	170	0	0	
65881	Cotisation ADPPA	400	410	410	0	10	
65881	Cotisation Commission Eau & Agriculture	1 346	1 350	1 350	0	4	
65881	Cotisation INITIATIVE DOLE TERRITOIRES	200	200	100	-100	-100	
65881	Cotisation ADEFOR	0	100	0	-100	0	
65881	Cotisation ASSOC JURA AGRICOLE	20 051	20 051	20 051	0	0	
65881	Cotisation RIAIR/Solis	1 000	1 000	1 000	0	0	
65881	Cotisation OIER - EDF 25- 39 -90	200	200	200	0	0	
65881	Cotisation COMITE DEP TOURISME	75	80	75	-5	0	
65881	Cotisation ARDAR MASSIF JURA	100	100	100	0	0	
65881	Cotisation Office Commerce/Art Grand Dole	100	100	100	0	0	
65881	Cotisation Office Commerce/Art Com/Com Arbois Poligny Salins	50	50	0	-50	-50	
65881	Cotisation Solidarité Paysan 39	80	80	80	0	0	
	TOTAL	1 788 673	1 787 660	1 764 608	(23 044)	(18 087)	
	Cotisations Obligatoires	1 673 971	1 684 260	1 660 060	-24 190	-13 911	
	Subventions Non Obligatoires	67 924	73 500	66 845	-8 656	-1 088	
	Cotisations Non Obligatoires	27 678	29 800	27 601	-2 199	-77	

CADRE 2 - DEVELOPPEMENT DES DEPENSES DE L'EXERCICE 2021
PRESENTATION PAR MASSE

Numéros et libellés des chapitres, Articles et Paragraphes	DEPENSES					MONTANT des CREDITS			
	Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budget non employés	Crédits extournés non employés
Première section									
PERSONNEL	3 174 043.49	190 864.19	379 372.38	191 886.53	2 602 784.58	2 695 500.00		91 693.08	1 022.34
FONCTIONNEMENT	3 402 405.84	478 079.15	37 905.20	540 220.97	2 824 279.67	3 578 550.00		689 253.27	65 017.06 *
INTERVENTION (le cas échéant)	136 286.78	64 050.17	5 012.75	64 429.42	66 844.61	83 600.00		16 376.14	379.25
Total Première section	6 712 736.11	730 993.51	422 290.33	796 536.92	5 493 908.86	6 357 650.00		797 322.49	66 418.65

V7.04K1 -00

MUSE M9

Etablissement 00001 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA Date 15/02/22
Comptabilité BU Budget unique Page BU-2-2

CADRE 2 - DEVELOPPEMENT DES DEPENSES DE L'EXERCICE 2021
PRESENTATION PAR MASSE

Numéros et libellés des chapitres, Articles et Paragraphes	DEPENSES					MONTANT des CREDITS			
	Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budget non employés	Crédits extournés non employés
Seconde section									
INVESTISSEMENT	114 599.77				114 599.77	1 115 000.00		1 009 409.23	
REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES	38 790.63				38 790.63	40 000.00		1 209.37	
Total Seconde section	153 390.40				153 390.40	1 155 000.00		1 001 609.60	
Total Première section	6 712 736.11	730 993.51	422 290.33	796 536.92	5 493 908.86	6 357 650.00		797 322.49	66 418.65
Total Seconde section	153 390.40				153 390.40	1 155 000.00		1 001 609.60	
Total général	6 866 126.51	730 993.51	422 290.33	796 536.92	5 647 299.26	7 512 650.00		1 798 932.09	66 418.65

* : Indique qu'il y a des reversements sur pièces réelles issues d'extourne pris en compte dans le calcul du crédit ouvert non employé et du crédit d'extourne non employé

MUJSE M9

Etablissement 00001 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
Comptabilité BU Budget unique

Date 15/02/22

Page BU-2-1

CADRE 2 - DEVELOPPEMENT DES DEPENSES DE L'EXERCICE 2021
PRESENTATION PAR MASSE

Numéros et libellés des chapitres, Articles et Paragraphes	DEPENSES					MONTANT des CREDITS			
	Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budget non employés	Crédits extournés non employés
Première section									
PERSONNEL	3 174 043,49	190 804,19	379 372,38	191 886,53	2 602 784,58	2 695 000,00		81 893,88	1 022,34
641 - REMUNERATION DU PERSONNEL	2 251 884,35	146 613,01	278 525,88	147 251,53	1 826 056,94	1 864 800,00		38 054,54	678,52
645 - CHARGES DE SECURITE SOCIALE	892 368,71	44 251,18	100 846,50	44 595,80	746 628,21	788 300,00		41 027,97	343,82
647 - AUTRES CHARGES SOCIALES	29 789,43				29 789,43	42 400,00		12 610,57	
FONCTIONNEMENT	3 492 485,84	476 079,15	37 905,20	549 220,97	2 824 279,67	3 578 550,00		689 253,27	65 817,06 *
604 - ACH ETU PRES SERV (INC AU PDT)	71 143,54				71 143,54			-71 143,54	
608 - ACHAT NON STOCKE MAT ET FOURN	62 627,11	1 212,42	141,18	1 212,43	61 273,50	77 500,00		16 226,49	0,01
613 - LOCATIONS	79 164,00	9 480,46	4 487,13	9 480,46	65 196,47	59 000,00		-7 071,71	875,24 *
614 - CHARGES LOCATIVES ET DE CO-PRO	32 254,06	4 212,97		4 212,97	28 041,09	18 000,00		-10 041,09	
615 - ENTRETIEN ET REPARATION	33 419,00				33 419,00	21 000,00		-11 919,90	
616 - PRIMES D'ASSURANCE	15 241,58	147,04		147,04	15 094,54	25 000,00		9 905,46	
617 - ETUDES ET RECHERCHES	367,55				367,55			-367,55	
618 - DIVERS	9 862,36	90,00		90,00	9 782,36	12 000,00		2 237,65	
621 - PERSONNEL EXTERIEUR	219 180,98	84 650,73	386,51	91 016,41	128 855,96	121 000,00		-13 123,64	7 267,66
622 - REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES	2 630,22	167,81		167,81	2 462,41	2 000,00		-462,41	
623 - PUBLICITE, RELATIONS PUBLIQUES	14 142,23	1 325,80	2 051,41	1 325,80	10 265,02	25 000,00		14 734,98	
625 - DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTE	103 436,16	8 918,75	3 600,00	9 205,01	99 629,15	124 500,00		33 883,88	387,28
626 - FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOM	86 043,24	3 752,08	1 036,09	3 752,08	61 254,57	115 000,00		53 745,43	
627 - SERVICES BANCAIRES et ASSIMILES	221,63	9,79		9,79	212,14	500,00		287,86	
628 - DIVERS	341 242,42	124 403,56	2 242,62	139 630,21	199 059,59	363 000,00		148 403,75	15 526,65
631 - IMPOTS, TAXES SIREMUNER (ADM IMPOT)	103 904,28	183,00	4 068,97	185,00	129 662,31	142 500,00		12 835,77	1,82
632 - CHARGES FISCALES / CONGES A PAYER	18 587,00		16 354,00		233,00	500,00		267,00	
633 - IMPOTS SUR REMUNERATIONS	44 810,60	14,14	385,69	20,00	44 413,91	32 000,00		-11 919,77	5,48
635 - AUTRES IMPOTS (ADMIN IMPOTS)	29 905,30				29 905,30	28 500,00		-1 405,30	
637 - AUTRES IMPOTS (AUTRES ORGANISMES)	4 559,54				4 559,54	7 000,00		2 440,46	
654 - CHARGES / CREANCES IRRICOUVRABLES	941,55				941,55	1 000,00		158,45	
666 - VC ELEMENTS ACTIFS CEDES	15 496,53				15 496,53	550 000,00		534 503,47	
667 - CHARGES SPECIFIQUES	1 025 783,19	224 070,41		255 722,84	1 660 060,35	1 089 350,00		-11 762,78	41 052,43
658 - DIVERSES AUTRES CHARGES	63 998,54	12 840,32	693,00	12 840,32	50 485,22	52 450,00		1 964,78	
661 - CHARGES D'INTERETS	15 554,25				15 554,25	17 500,00		1 945,75	
681 - DOT AMORT, DEPR, PROV : CHG FCT	92 908,73				92 908,73	85 000,00		-7 908,73	
686 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	5 101,00				5 101,00	8 250,00		3 149,00	
INTERVENTION	138 286,78	64 050,17	5 012,75	64 425,42	86 844,61	83 600,00		16 376,14	379,25
657 - CHARGES SPECIFIQUES	138 286,78	64 050,17	5 012,75	64 425,42	86 844,61	83 600,00		16 376,14	379,25

CADRE 2 - DEVELOPPEMENT DES DEPENSES DE L'EXERCICE 2021
PRESENTATION PAR MASSE

Numéros et libellés des chapitres, Articles et Paragraphes	DEPENSES					MONTANT des CREDITS			
	Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budget non employés	Crédits extournés non employés
Première section									
Total Première section	6 712 736.11	730 993.51	422 290.33	796 536.92	5 493 908.86	6 357 650.00		797 322.48	66 418.65

MUSE M0

V7.04K1 -00

Etablissement 00001 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
Comptabilité BU Budget unique

Date 15/02/22

Page BU-2-3

CADRE 2 - DEVELOPPEMENT DES DEPENSES DE L'EXERCICE 2021
PRESENTATION PAR MASSE

Numéros et libellés des chapitres, Articles et Paragraphes	DEPENSES					MONTANT des CREDITS			
	Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budget non employés	Crédits extournés non employés
Seconde section									
INVESTISSEMENT	114 599.77				114 599.77	1 115 000.00		1 000 400.23	
205 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES						5 000.00		5 000.00	
208 - AUTRES IMMO, INCORPORÉES	12 113.36				12 113.36	45 000.00		32 886.64	
213 - CONSTRUCTIONS	57 296.76				57 296.76	1 030 000.00		972 703.24	
215 - INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIE	1 261.27				1 261.27	4 000.00		2 738.73	
218 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43 178.38				43 178.38	20 000.00		17 178.38	
261 - TITRES DE PARTICIPATION	750.00				750.00	5 000.00		4 250.00	
REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIÈRES	38 790.63				38 790.63	40 000.00		1 209.37	
164 - EMPRUNTS AUPRES ETAB DE CREDITS	38 790.63				38 790.63	40 000.00		1 209.37	
Total Seconde section	153 390.40				153 390.40	1 155 000.00		1 001 609.60	
Total Première section	6 712 736.11	730 993.51	422 290.33	796 536.92	5 493 908.86	6 357 650.00		797 322.48	66 418.65
Total Seconde section	153 390.40				153 390.40	1 155 000.00		1 001 609.60	
Total général	6 866 126.51	730 993.51	422 290.33	796 536.92	5 647 299.26	7 512 650.00		1 798 932.08	66 418.65

* : Indique qu'il y a des reversements sur pièces réelles issues d'extourne pris en compte dans le calcul du crédit ouvert non employé et du crédit d'extourne non employé.

CADRE 3 - DEVELOPPEMENT DES RECETTES DE L'EXERCICE 2021
PRESENTATION PAR MASSE

Numéros et libellés des chapitres, Articles et Paragraphes	RECETTES					SITUATION				
	Montant brut des titres de recettes	Dont recette sur prévisions extournées	Annulation des titres de recettes	Extourné	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non employées	Plus values	Moins values
Première section										
SUBVENTIONS DE L'ETAT	810 823.13	311 999.90	20 187.00	314 624.36	476 011.77	416 609.00		2 024.46	59 402.77	
741 - SUBVENTION DE L'ETAT	810 823.13	311 999.90	20 187.00	314 624.36	476 011.77	416 609.00		2 024.46	59 402.77	
IMPOSITION CHAMBRES-fiscalité affectée	2 726 184.00				2 726 184.00	2 726 184.00				
757 - PRODUITS DE LA TAXE POUR FRAIS CA	2 726 184.00				2 726 184.00	2 726 184.00				
AUTRES SUBVENTIONS	1 419 942.08	636 048.75	17 425.00	643 156.81	799 369.27	780 325.00		7 167.06		20 964.73
744 - COLL. ORGA PUBLICS ET ORGA INT	1 345 739.96	608 552.25		615 659.31	730 080.65	765 425.00		7 107.06		35 344.36
748 - AUTRES SUBVEN. DE FONCTMT	74 202.12	27 497.50	17 425.00	27 497.50	29 279.62	14 900.00			14 379.62	
AUTRES PRODUITS	1 502 938.79		180 550.86		1 476 387.93	2 286 500.00				789 112.07
706 - PRESTATIONS DE SERVICE	1 448 926.95		101 072.42		1 345 854.53	1 558 000.00				212 145.47
708 - PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	80 751.84		5 142.44		55 609.40	70 500.00				14 890.60
758 - PDTS CESSIONS D'ELEMNTS D'ACTIF						550 000.00				550 000.00
759 - DIVERS AUTRES PRODUITS	3 642.16		336.00		3 306.16	87 000.00				83 693.86
764 - REVENUS DES VAL. IMMO. DE PLACEM.	5 400.00				5 400.00				5 400.00	
768 - AUTRES PRODUITS FINANCIERS	20.73				20.73				20.73	
781 - REPRISE AMORTIS. ET PROVISIONS	66 197.12				66 197.12				66 197.12	
Total Première section	8 039 888.00	948 049.65	144 162.86	957 761.17	5 437 943.97	6 188 618.00		9 731.52	59 402.77	810 076.00

MUSE M9

Etablissement 00001 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
 Comptabilité BU Budget unique

Date 15/02/22
 Page BU-3-2

CADRE 3 - DEVELOPPEMENT DES RECETTES DE L'EXERCICE 2021
 PRESENTATION PAR MASSE

Numéros et libellés des chapitres, Articles et Paragraphes	RECETTES					SITUATION				
	Montant brut des titres de recettes	Dont recette sur prévisions extournées	Annulation des titres de recettes	Extourne	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non employées	Plus values	Moins values
Seconde section										
AUTRES RESSOURCES 756 - PRODUITS CESSION ELEMENT ACTIF	15 496.53				15 496.53	550 000.00			15 496.53	550 000.00
Total Seconde section	15 496.53				15 496.53	550 000.00			15 496.53	550 000.00
Total Première section	6 539 888.00	948 049.65	144 162.86	957 781.17	5 437 943.97	6 188 618.00		9 731.52	59 402.77	810 076.80
Total Seconde section	15 496.53				15 496.53	550 000.00			15 496.53	550 000.00
Total général	6 555 384.53	948 049.65	144 162.86	957 781.17	5 453 440.50	6 738 618.00		9 731.52	74 899.30	1 360 076.80

* : Indique qu'il y a des diminutions de recette sur pièces réelles issues d'extourne pris en compte dans le calcul du crédit ouvert non employé et du crédit d'extourne non employé

CADRE 3 - DEVELOPPEMENT DES RECETTES DE L'EXERCICE 2021
PRESENTATION PAR MASSE

Numéros et libellés des chapitres, Articles et Paragraphes	RECETTES					SITUATION				
	Montant brut des titres de recettes	Dont recette sur prévisions extournées	Annulation des titres de recettes	Extourne	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non employées	Plus values	Moins values
Première section										
SUBVENTIONS DE L'ETAT	810 823.13	311 999.90	20 187.00	314 824.36	476 011.77	416 609.00		2 624.46	99 402.77	
IMPOSITION DES CHAMBRES	2 726 184.00				2 726 184.00	2 726 184.00				
AUTRES SUBVENTIONS	1 419 942.68	636 049.75	17 425.00	643 156.81	759 360.27	780 325.00		7 107.06		20 964.73
AUTRES PRODUITS	1 582 938.79		166 559.86		1 476 387.93	2 265 500.00				789 112.07
DONT prestations de service	1 507 678.79		106 214.86		1 401 463.93	1 628 500.00				227 036.07
DONT autres produits	75 260.00		336.00		74 924.00	637 000.00				562 076.00
Total Première section	6 539 888.00	948 049.65	144 162.86	957 781.17	5 437 943.97	6 188 618.00		9 731.52	99 402.77	810 076.80

CADRE 3 - DEVELOPPEMENT DES RECETTES DE L'EXERCICE 2021
PRESENTATION PAR MASSE

Numéros et libellés des chapitres, Articles et Paragraphes	RECETTES					SITUATION				
	Montant brut des titres de recettes	Dont recette sur prévisions extournées	Annulation des titres de recettes	Extourne	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non employées	Plus values	Moins values
Seconde section										
AUTRES RESSOURCES	15 496.53				15 496.53	550 000.00				534 503.47
Total Seconde section	15 496.53				15 496.53	550 000.00				534 503.47
Total Première section	6 539 888.00	948 049.65	144 162.86	957 781.17	5 437 943.97	6 183 618.00		9 731.52	59 402.77	816 076.80
Total Seconde section	15 496.53				15 496.53	550 000.00				534 503.47
Total général	6 555 384.53	948 049.65	144 162.86	957 781.17	5 453 440.50	6 733 618.00		9 731.52	59 402.77	1 344 580.27

* : Indique qu'il y a des diminutions de recette sur pièces réelles issues d'extourne pris en compte dans le calcul du crédit ouvert non employé et du crédit d'extourne non employé

MUSE M9		V7.04K1 -00	
Etablissement	00001 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA	Date	15/02/22
Comptabilité	BU Budget unique	Page	BU-4-1
CADRE 4 - EXECUTION DU BUDGET 2021 (Tableau récapitulatif)		Paramétrage utilisé pour cette édition	
PRESENTATION PAR MASSE		INITMAS10	
EXECUTION - LES DEPENSES	Montant des dépenses	EXECUTION - LES RECETTES	Montant des recettes
Première section - Fonctionnement			
PERSONNEL dont charges de pensions civiles*	2 602 784.58	SUBVENTIONS DE L'ETAT	476 011.77
FONCTIONNEMENT autre que les charges de personnel	2 824 279.67	IMPOSITION DES CHAMBRES - Fiscalité affectée	2 726 184.00
INTERVENTION (le cas échéant)	66 844.61	AUTRES SUBVENTIONS	759 360.27
		AUTRES PRODUITS	1 476 387.93
		DONT prestations de service	1 401 463.93
		DONT autres produits	74 924.00
Total des dépenses	5 493 908.86	Total des recettes	5 437 943.97
MODE DE REALISATION DE L'EQUILIBRE : Excédent de l'exercice (virement à deuxième section)		MODE DE REALISATION DE L'EQUILIBRE : Déficit de l'exercice (virement à deuxième section)	55 964.89
Totaux égaux en dépenses et en recettes	5 493 908.86	5 493 908.86

CADRE 4 - EXECUTION DU BUDGET 2021 (Tableau récapitulatif)

Intitulé	Montant
Résultat	-55 964,89
Valeurs comptables des immobilisations cédées	15 496,53
Dotations aux amortissements et aux provisions	92 908,73
Prix de cession des immobilisations cédées	
Neutralisation des amortissements	
Quote-part des subventions d'amortissements	
Reprise de provisions et d'amortissements	-66 197,12
Total de la CAF	-13 756,75

MUSE M9				V7.04K1 -00
Etablissement	00001	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA	Date	15/02/22
Comptabilité	BU	Budget unique	Page	BU-4-3
CADRE 4 - EXECUTION DU BUDGET 2021 (Tableau récapitulatif)				
PRESENTATION PAR MASSE			Paramétrage utilisé pour cette édition INITMAS10	
EXECUTION - LES DEPENSES	Montant des dépenses	EXECUTION - LES RECETTES	Montant des recettes	
Seconde section - Opération en capital				
Insuffisance d'autofinancement	13 756.75	Capacité d'autofinancement		
INVESTISSEMENT	114 599.77	FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR L'ETAT		
		FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES TIERS		
		AUTRES RESSOURCES	15 496.53	
REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES	38 790.63	AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES		
Total dépenses 2^e section	167 147.15	Total recettes 2^e section	15 496.53	
Augmentation du fonds de roulement		Diminution du fonds de roulement	151 650.62	
Total équilibre 2^e section	167 147.15	Total équilibre 2^e section	167 147.15	

MUSE M9		V7.04K1 -00	
Etablissement	00001 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA	Date	15/02/22
Comptabilité	BU Budget unique	Page	BU-4-1
CADRE 4 - EXECUTION DU BUDGET 2021 (Tableau récapitulatif)		Paramétrage utilisé pour cette édition	
PRESENTATION PAR MASSE		INITPAR10	
EXECUTION - LES DEPENSES	Montant des dépenses	EXECUTION - LES RECETTES	Montant des recettes
Première section - Fonctionnement			
PERSONNEL	2 602 784.58	SUBVENTIONS DE L'ETAT	476 011.77
dont charges de pensions civiles*		741 - SUBVENTION DE L'ETAT	476 011.77
641 - REMUNERATION DU PERSONNEL	1 826 068.94	IMPOSITION CHAMBRES-fiscalité affectée	2 726 184.00
645 - CHARGES DE SECURITE SOCIALE	746 928.21	757 - PRODUITS DE LA TAXE POUR FRAIS CA	2 726 184.00
647 - AUTRES CHARGES SOCIALES	29 789.43	AUTRES SUBVENTIONS	759 360.27
648 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		744 - COLL. ORGA PUBLICS ET ORGA INT	730 080.65
649 - PRODUIT D'IMPOT CICE		745 - FONDS DE CONCOURS	
		746 - DONS ET LEGS	29 279.62
		748 - AUTRES SUBVEN. DE FONCTMT	
		AUTRES PRODUITS	1 476 387.93
FONCTIONNEMENT	2 824 279.67		
autre que les charges de personnel		701 - VENTE DE PRODUITS FINIS	
601 - ACH STOCKES MAT 1ERES ET FOURN		702 - VENTE DE PRODUITS INTERMEDIAIRES	
602 - ACHATS STOCKES D'AUTRES APPROVISI		703 - VENTE DE PRODUITS RESIDUELS	
603 - VARIATION DE STOCKS		704 - TRAVAUX	
604 - ACH ETU PRES SERV (INC AU PDT)	71 143.54	705 - ETUDES	
605 - ACHAT MAT. EQUIPMNT ET TRAVX		706 - PRESTATIONS DE SERVICE	1 345 854.53
606 - ACHAT NON STOCKE MAT ET FOURN	61 273.50	707 - VENTES DE MARCHANDISES	
607 - ACHATS DE MARCHANDISES		708 - PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	55 609.40
608 - FRAIS ACCESSOIRES D'ACHAT		709 - RABAIS, REMISES, RISTOURNES	
609 - RABAIS, REMISES OBTENUS SUR ACHAT		713 - VAR STOCK (ENCRS PROD/PTS/BVNI)	
611 - SOUS-TRAITANCE GENERALE		721 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
612 - REDEVANCES DE CREDIT BAIL		722 - IMMOS CORPO (HS BIEN VIVANTS)	
613 - LOCATIONS	65 196.47	725 - IMMOS CORPO (BIENS VIVANTS)	
614 - CHARGES LOCATIVES ET DE CO-PRO	28 041.09	751 - REDEVANCES CONCESSIONS, BREVETS	
615 - ENTRETIEN ET REPARATION	33 419.90	752 - REVENUS DES IMMEUBLES NON AFFECT.	
616 - PRIMES D'ASSURANCE	15 094.54	753 - LIBERALITES	
617 - ETUDES ET RECHERCHES	367.55	755 - QUOTE PART DE RESULTAT GIE	
618 - DIVERS	9 762.35	756 - PDTS CESSIONS D'ELEMNTS D'ACTIF	
619 - RABAIS, REMISES / SERVICES EXTER		757 - PRODUITS SPECIFIQUES	
621 - PERSONNEL EXTERIEUR	126 855.96	758 - DIVERS AUTERS PRODUITS	3 306.15
622 - REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES	2 462.61	761 - PRODUITS DE PARTICIPATION	
623 - PUBLICITE, RELATIONS PUBLIQUES	10 265.02	762 - PRODUITS DES AUTRES IMMO. FINANC.	
624 - TRANSPORTS BIENS ET DE PERSONNEL		763 - REVENUS DES AUTRES CREANCES	
625 - DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTI	90 629.15	764 - REVENUS DES VAL. IMMO. DE PLACEM.	5 400.00
626 - FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOM	61 254.57		

MUSE M9		V7.04K1 -00	
Etablissement 00001 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA		Date 15/02/22	
Comptabilité BU Budget unique		Page BU-4-2	
CADRE 4 - EXECUTION DU BUDGET 2021 (Tableau récapitulatif)			
PRESENTATION PAR MASSE			
		Paramétrage utilisé pour cette édition	INITPAR10
EXECUTION - LES DEPENSES	Montant des dépenses	EXECUTION - LES RECETTES	Montant des recettes
Première section - Fonctionnement			
627 - SERVICES BANCAIRES et ASSIMILES	212.14	765 - ESCOMPTES OBTENUS	
628 - DIVERS	199 069.59	766 - GAINS DE CHANGE	
629 - RABAIS, REMISES SUR AUTRES PRESTA		767 - PROD.NET/ CESSION VAL. MOB. PLAC.	
631 - IMPOTS,TAXES S/REMUNER(ADM IMPOT)	129 662.31	768 - AUTRES PRODUITS FINANCIERS	20.73
632 - CHARGES FISCALES /CONGES A PAYER	233.00	781 - REPRISE /AMORTIS. ET PROVISIONS	66 197.12
633 - IMPOTS SUR REMUNERATIONS	44 413.81	786 - REPRISE SUR PROVISIONS PROD EXCEP	
635 - AUTRES IMPOTS (ADMIN IMPOTS)	29 905.30	791 - TRANSFERT CHGES DE FONCTMT	
636 - RAPPEL D'IMPOT		796 - TRANSFERT DES CHARGES FINANCIERES	
637 - AUTRES IMPOTS(AUTRES ORGANISMES)	4 559.54		
651 - REDEVANCES CONCESSIONS, BREVETS			
652 - CONTROLE BUDGETAIRE ECO ET FIN			
653 - CONSEILS ET ASSEMBLEES			
654 - CHARGES / CREANCES IRRECOUVRABLES	841.55		
655 - QUOTE-PART DE RESULTAT SUR GIE			
656 - VC ELMENTS ACTIFS CEDES	15 496.53		
657 - CHARGES SPECIFIQUES	1 680 080.35		
658 - DIVERSES AUTRES CHARGES	50 495.22		
661 - CHARGES D'INTERETS	15 554.25		
665 - ESCOMPTES ACCORDES			
666 - PERTES DE CHANGE			
667 - CHARGES NETTES SUR CESSIONS			
668 - AUTRES CHARGES FINANCIERES			
681 - DOT AMORT,DEPR,PROV : CHG FCT	92 908.73		
686 - DOT. AUX AMORT. CHAR. FINANCIERES			
685 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	5 101.00		
INTERVENTION	66 844.61		
657 - CHARGES SPECIFIQUES	66 844.61		
681 - DOT AMORT DEPR PROV CHG FCT			
Total des dépenses	5 493 908.86	Total des recettes	5 437 943.97
MODE DE REALISATION DE L'EQUILIBRE :		MODE DE REALISATION DE L'EQUILIBRE :	
Excédent de l'exercice		Déficit de l'exercice	55 964.89
(virement à deuxième section)		(virement à deuxième section)	
Totaux égaux en dépenses et en recettes	5 493 908.86		5 493 908.86

CADRE 4 - EXECUTION DU BUDGET 2021 (Tableau récapitulatif)

Intitulé	Montant
Résultat	-55 964.89
Valours comptables des immobilisations cédées	15 496.53
Dotation aux amortissements et aux provisions	92 908.73
Prix de cession des immobilisations cédées	
Neutralisation des amortissements	
Quote-part des subventions d'amortissements	
Reprise de provisions et d'amortissements	-66 197.12
Total de la CAF	-13 756.75

MUSE M9		V7.04K1 --00		
Etablissement	00001	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA	Date	15/02/22
Comptabilité	BU	Budget unique	Page	BU-4-4
CADRE 4 - EXECUTION DU BUDGET 2021 (Tableau récapitulatif)			Paramétrage utilisé pour cette édition	
PRESENTATION PAR MASSE			INITPAR10	
EXECUTION - LES DEPENSES	Montant des dépenses	EXECUTION - LES RECETTES	Montant des recettes	
Seconde section - Opération en capital				
Insuffisance d'autofinancement	13 756.75	Capacité d'autofinancement		
INVESTISSEMENT	114 599.77	FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR L'ETAT		
201 - FRAIS D'ETABLISSEMENT		101 - ETAT FINI NON RATTACHE A ACTIF		
203 - FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEME		102 - BIENS MIS A DISPOSITION DES ETABL		
205 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES		103 - BIENS REMIS EN PLEINE PROPRIETE		
206 - DROIT AU BAIL		104 - ETAT FINANCTS RATTACHE A ACTIF		
208 - AUTRES IMMO. INCOROPRELLES	12 113.36	105 - ECARTS DE REEVALUATION		
211 - TERRAINS		FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES TIERS		
212 - AGENCE. , AMENAGE. DE TERRAINS		131 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		
213 - CONSTRUCTIONS	57 296.76	134 - TIERS -FINANCT RATTACHE ACTIF		
214 - CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI		138 - FINANCEMENT ACTIVITES R&D		
215 - INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIE	1 261.27	139 - REPRIS RESILT FINANC ACTIV R&D		
216 - COLLECTIONS		AUTRES RESSOURCES		
217 - BIENS HISTO ET CULTURELS		201 - FRAIS D'ETABLISSEMENT		
218 - AUTRES IMOBILISATIONS CORPORELLES	43 178.38	203 - FRAIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT		
231 - IMM CORP EN COURS (HORS BIENS VI)		205 - CONCESSIONS, DROITS SIMILAIRES		
232 - IMM INCOP EN COURS		206 - DROIT AU BAIL		
235 - IMM COPR EN COURS (BIENS VIVANTS)		208 - AUTRES IMMO INCORPORELLES		
237 - AVANCE ACCOMPT/IMM INCORP		211 - TERRAINS		
238 - AVANCE VERSEES/IMM CORP		212 - AGENCE. , AMENAGE. DE TERRAINS		
251 - ANIMAUX REPRODUCTEURS (ADULTES)		213 - CONSTRUCTIONS		
252 - ANIMAUX REPRODUCTEURS (JEUNES)		214 - CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI		
253 - ANIMAUX DE SERVICE		215 - INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIE		
254 - PLANTATIONS PERENNES		216 - COLLECTIONS		
258 - AUTRES VEGETAUX IMMOBILISES		217 - AMELIORATION DU FONDS		
261 - TITRES DE PARTICIPATION	750.00	218 - AUTRES IMOBILISATIONS CORPORELLES		
266 - AUTRES FORMES DE PARTICIPATION		275 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES		
267 - CREANCES RATTACHEES A DES PARTIC.		756 - PRODUITS CESSION ELEMENT ACTIF		
268 - CREANCES RATTACHEES A DES SOCIET.				
269 - VERSEMENT/TITRE DE PARTICIPATION				
271 - TITRES IMMOBIL.				
272 - TITRES IMMOBIL. (DROITS CREANCES)				
273 - TITRES IMMOBIL. ACTI PORTEFEUILLE				
274 - PRETS				
275 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES				
276 - AUTRES CREANCES IMMOBILISES				
			15 496.53	

MUSE M9				V7.04K1 -00
Etablissement	00001	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA	Date	15/02/22
Comptabilité	BU	Budget unique	Page	BU-4-5
CADRE 4 - EXECUTION DU BUDGET 2021 (Tableau récapitulatif)				
PRESENTATION PAR MASSE			Paramétrage utilisé pour cette édition: INITPAR10	
EXECUTION - LES DEPENSES	Montant des dépenses	EXECUTION - LES RECETTES	Montant des recettes	
Seconde section - Opération en capital				
279 - VSMNT REST A EFF/TITR IMMOB N I				
REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES	38 790.63	AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES		
164 - EMPRUNTS AUPRES ETAB DE CREDITS	38 790.63	164 - EMPRUNTS AUPRES ETAB DE CREDITS		
165 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		165 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		
167 - EMPRUNTS ASSORTIS DE COND. PARTIC		167 - EMPRUNTS ASSORTIS DE COND. PARTIC		
168 - AUTRES EMPRUNTS		168 - AUTRES EMPRUNTS		
Total dépenses 2° section	167 147.15	Total recettes 2° section	15 496.53	
Augmentation du fonds de roulement		Diminution du fonds de roulement	151 650.62	
Total équilibre 2° section	167 147.15	Total équilibre 2° section	167 147.15	



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
JURA